

LA SOCIÉTÉ
D'HABITATION
DU QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2017 | 2018





LA SOCIÉTÉ
D'HABITATION
DU QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2017 | 2018



**Le Rapport annuel de gestion 2017-2018 a été réalisé
par la Société d'habitation du Québec.**

Aile Jacques-Parizeau, 3^e étage
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Québec (Québec) G1R 5E7
Téléphone : 1 800 463-4315
Télécopieur : 418 643-4560
Sans frais au Québec : 1 800 463-4315
Courriel : infoshq@shq.gouv.qc.ca



(SHQ)



SocietehabitationQuebec



HabitationSHQ

Coordination du contenu et des données statistiques
Direction de la planification, des études et de la statistique

Coordination de l'édition et conception graphique
Direction des communications

Photographies
Frédéric Champoux

Illustrations
Shutterstock©

*Un merci particulier aux résidents de l'un des projets
financés par la Société d'habitation du Québec
qui ont accepté de poser pour notre photographe.*

Ce document peut être téléchargé à partir du site Web de la
Société d'habitation du Québec au www.habitation.gouv.qc.ca.

ISSN : 1709-5077 (version imprimée)
ISSN : 1913-3456 (version en ligne)
ISBN : 978-2-550-82369-8 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-82370-4 (version en ligne)
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

© Gouvernement du Québec, 2018



LA SOCIÉTÉ D'HABITATION EN 2017-2018

Faits saillants

Loger

128 457 logements à la disposition des ménages



Aider au paiement du loyer

95 696 ménages aidés dans le parc de logements privés



Rénover et adapter

3 500 logements rénovés et adaptés



Appuyer les priorités régionales et municipales

4 094 interventions auprès des ménages



Développer l'habitation au Nunavik

96 ménages soutenus



Soutenir les acteurs du milieu

119 organismes ou projets soutenus



Organisation

Dépenses totales
près de
1,1 milliard

Frais d'administration
(pourcentage des dépenses totales)

3,4 %

Nombre d'appels traités
par les préposées du Centre
des relations avec la clientèle

23 090

Nombre d'employés
au 31 mars
391

Nombre de
visites du site Web
408 306

Services aux citoyens

231 843 ménages soutenus
dont **90 %**
ayant un faible revenu

Investissements¹

391,8 M\$ pour la rénovation et l'amélioration
des habitations à loyer modique
3,5 G\$ depuis 2007

Innovation



Prix Habitat novateur pour aînés 2017 : les Habitations Vivre Chez Soi

Milieu de vie dynamique, évolutif et sécuritaire permettant aux résidents de vieillir et de vivre chez eux en toute sécurité.

Soutien à l'initiative sur la construction industrialisée de l'Université Laval

Initiative visant à renforcer le savoir-faire québécois dans le domaine de la construction de bâtiments préfabriqués en hauteur et à accroître la quantité de bois utilisée.



Source: CIRCERB

1. Les années 2015 à 2018 s'appuient sur les budgets alloués.



Président ou présidente de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A3

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de gestion de la Société d'habitation du Québec pour l'exercice 2017-2018.

Il constitue la première reddition de comptes portant sur l'atteinte des objectifs fixés dans le Plan stratégique 2017-2021 de la Société.

Veuillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation,

Original signé

ANDRÉE LAFOREST

Madame Andrée Laforest
Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Ministre,

Nous vous présentons le rapport annuel de gestion de la Société d'habitation du Québec pour l'exercice 2017-2018.

Dans son rapport, la Société expose les résultats obtenus au terme de sa première année d'application de son Plan stratégique 2017-2021. En outre, elle rend compte du respect de ses engagements et de l'utilisation de ses ressources.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,

La présidente-directrice générale,

Original signé

PIERRE RIVARD

Original signé

GUYLAINE MARCOUX

Québec, 31 octobre 2018

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE	2
DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS	4
RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION	5
SECTION I – LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC	7
LA SOCIÉTÉ	8
LA GOUVERNANCE	13
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	14
LA GESTION DE LA SOCIÉTÉ	17
ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2018	27
SECTION II – LES RÉSULTATS	29
LE CONTEXTE	30
TABLEAU ABRÉGÉ DES RÉSULTATS – PLAN STRATÉGIQUE	31
PLAN STRATÉGIQUE 2017-2021 – TABLEAU SYNOPTIQUE	32
Enjeu 1 – Le positionnement stratégique de la Société et de son offre de services	34
Orientation 1 – Assurer le leadership en habitation	34
ENJEU 2 – Une réponse adéquate aux besoins variés des citoyens et des collectivités	39
Orientation 2 – Améliorer la qualité de vie des citoyens	39
Orientation 3 – Assurer le développement et l'innovation en habitation	43
ENJEU 3 – Une transformation axée sur la performance	48
Orientation 4 – Revoir les façons de faire dans une approche d'amélioration continue	48
Orientation 5 – Développer la culture organisationnelle en misant sur les valeurs de la Société	50
LES ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ ENVERS LES CITOYENS	51
LA CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ AUX DIFFÉRENTES STRATÉGIES GOUVERNEMENTALES	56

SECTION III – LES RESSOURCES	63
LES RESSOURCES HUMAINES	64
LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES	68
LES RESSOURCES MATÉRIELLES	70
LES RESSOURCES FINANCIÈRES	71
LES ANNEXES	73
ANNEXE 1 PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ET RÉSULTATS	74
ANNEXE 2 PRINCIPAUX TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES D'IMPORTANCE POUR LA SOCIÉTÉ	81
ANNEXE 3 CODE DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC	83
ANNEXE 4 INFORMATION COMPLÉMENTAIRE DÉCOULANT DES EXIGENCES GOUVERNEMENTALES	84
LES ÉTATS FINANCIERS	95



Habitation Louise-Beauchamp, Laval



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis sa création en 1967, voilà déjà plus de 50 ans, la Société d'habitation du Québec joue un rôle essentiel au sein de la société québécoise. Animés par cette même volonté que celles et ceux qui nous ont précédés, nous sommes déterminés à continuer à faire une différence auprès de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

C'est donc avec plaisir que je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* de la Société d'habitation du Québec, la première reddition de comptes associée au Plan stratégique 2017-2021, adopté par le conseil d'administration.

Les résultats présentés démontrent la capacité de la Société à relever les nombreux défis liés à ses nouvelles orientations stratégiques et sa détermination à la fois à atteindre les cibles fixées et à réaliser sa vision, « d'ici 2021, être le chef de file en habitation, reconnu pour son engagement dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Québec et pour ses partenariats avec les collectivités ».

C'est grâce à cet engagement indéfectible à soutenir les ménages, en particulier les plus démunis, à améliorer la qualité des logements et à promouvoir un développement harmonieux de l'habitation sur l'ensemble du territoire que le Québec se positionnait déjà, lors du dernier recensement, au 2^e rang canadien des provinces et territoires affichant le plus faible taux de ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement.

Cette performance est le reflet non seulement des investissements annoncés en habitation, mais également des effets des programmes développés et mis en œuvre par la Société avec la collaboration de son réseau de partenaires pour répondre aux besoins de plus en plus diversifiés de la population. Forte de l'expertise acquise au cours des 50 dernières années, la Société poursuivra ses interventions, basées sur une mission renouvelée, soit de « répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable ».

J'aimerais souligner la contribution des administrateurs de la Société et la collaboration de la haute direction, qui a accompagné le conseil d'administration tout au long de l'année afin qu'il mène à bien ses travaux et assure une saine gouvernance de l'organisation.

Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier l'ensemble des employés et l'équipe de direction pour leur engagement et leur professionnalisme dans la réalisation de la mission de la Société.

Original signé

PIERRE RIVARD
Président du conseil d'administration



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

C'est avec fierté que je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* de la Société d'habitation du Québec.

Avant d'aborder les principaux résultats de l'organisation, j'aimerais mentionner la contribution exceptionnelle du conseil d'administration à la démarche de planification stratégique. Elle a permis à la Société de se doter d'une vision stimulante, d'orientations stratégiques claires et d'un nouvel énoncé de mission représentant toutes ses sphères d'activité.

Déjà, en cette première année de mise en œuvre de son Plan stratégique 2017-2021, la Société se démarque au chapitre de ses réalisations, guidées par ses nouvelles valeurs organisationnelles que sont la qualité du service, la collaboration, l'innovation et la cohérence.

La qualité des services aux citoyens : une priorité

La Société développe une offre de services renouvelée, qui permettra à terme de mieux accompagner et soutenir la population en matière d'habitation. Ainsi, le développement d'un guichet unique est en cours et la phase opérationnelle du regroupement des offices d'habitation a déjà permis en 2017-2018 d'unir les forces de 100 offices, au bénéfice de la clientèle.

Afin de mieux répondre aux besoins variés des citoyens, la Société a également mis en place le programme Petits établissements accessibles.

La collaboration et les nouveaux partenariats

La Société a été à l'écoute des principaux acteurs publics et privés en habitation par sa participation active à leurs événements. Elle a profité de chaque tribune pour partager ses nouvelles orientations stratégiques, son expertise et son savoir-faire en habitation, mais également pour établir de nouveaux partenariats.

Les échanges de la Société ont notamment mené à la signature de l'Entente concernant le transfert des budgets et de la responsabilité en habitation avec la Ville de Montréal et au renouvellement pour cinq ans de l'Entente concernant la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en matière de logement au Nunavik. Également, la Société a mis en place un comité interministériel permanent en logement social, en plus de mobiliser les principaux acteurs en habitation dans le cadre de la réflexion sur les modifications à apporter à ses programmes, dont le programme AccèsLogis Québec.

Au Nunavik, la Société a intensifié ses échanges afin de se rapprocher des besoins locaux en amorçant une transformation concertée de ses interventions futures, notamment par la révision du Programme favorisant l'accès à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik et par l'annonce de l'implantation d'un projet pilote de location-achat.



L'innovation

L'habitation est une pépinière d'innovations. La Société favorise le développement de l'expertise, la promotion des nouvelles façons de faire et le soutien des initiatives publiques et privées. Au cours de la dernière année, elle a assumé la coordination du comité interministériel sur la mérule pleureuse, faisant du Québec la première juridiction canadienne à dresser un état de situation pour mieux intervenir auprès des citoyens touchés par ce problème.

Elle soutient également l'introduction des produits du bois et de l'aluminium dans la construction résidentielle ainsi que des projets écoresponsables en habitation.

Être le chef de file : de la vision à la cohérence des actions au bénéfice des citoyens

Le nouveau plan stratégique de la Société, adopté par le conseil d'administration, trace la voie à suivre et sera notre guide pour les prochaines années.

Les résultats de la première année de sa mise en œuvre démontrent que la Société est bien engagée vers la concrétisation de sa vision : « Être le chef de file en habitation, reconnu pour son engagement dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Québec et pour ses partenariats avec les collectivités ».

Cette vision, bien ancrée dans notre mission de « répondre aux besoins des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable », s'appuie également sur la cohérence des interventions de l'ensemble des acteurs en habitation.

Une équipe, des mandataires et des partenaires engagés

En terminant, j'aimerais souligner le travail et le professionnalisme de tous les employés de la Société qui, au quotidien, sont les artisans de nos réalisations. Je tiens personnellement à les remercier pour leur dévouement quotidien et à les assurer de mon soutien indéfectible. Il convient également de souligner la contribution de nos collaborateurs de première ligne, nos mandataires, qui offrent des services à notre clientèle, sans oublier l'appui constant et la participation de nos partenaires.

Grâce à toute cette synergie et à cette volonté commune de mieux servir l'ensemble des citoyens, en particulier les plus vulnérables, au cours de la dernière année, 231 843 ménages, dont 90 % à faible revenu, ont bénéficié des services de la Société. Par rapport à l'année précédente, la Société a aidé 36 719 nouveaux ménages. Tous ces bénéficiaires de nos interventions sont l'essence même de notre motivation à nous dépasser et à poursuivre les efforts pour assurer des conditions de logement adéquates à l'ensemble des citoyens du Québec.

Original signé

GUYLAINE MARCOUX
Présidente-directrice générale

DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

La fiabilité de l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* de la Société d'habitation du Québec et celle des contrôles afférents relèvent de notre responsabilité. Le rapport décrit fidèlement la mission, l'organisation administrative, les mandats et les orientations de la Société.

L'information qu'il expose porte sur le suivi de la réalisation des objectifs formulés dans le Plan stratégique 2017-2021, sur le respect des engagements décrits dans la Déclaration de services aux citoyens et sur l'utilisation des ressources. Le rapport présente les actions entreprises et les résultats atteints.

Un examen sur le caractère plausible et sur la cohérence de l'information présentée dans ce rapport a été fait par la Direction de la vérification. Un rapport de validation a été produit à cet effet.

Nous déclarons que, à notre connaissance, ce rapport expose fidèlement la situation de la Société au 31 mars 2018 et que l'information et les données qu'il contient sont exactes et fiables.

La présidente-directrice générale,

Original signé

GUYLAINE MARCOUX

Le vice-président à l'administration
et à la planification,

Original signé

FRANCIS MATHIEU

Le vice-président à l'amélioration et au développement
de l'habitation,

Original signé

FRANÇOIS THERRIEN

Québec, 14 septembre 2018

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION

Madame Guylaine Marcoux
Présidente-directrice générale
Société d'habitation du Québec

Madame la Présidente-Directrice générale,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* de la Société d'habitation du Québec. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de la Société.

Notre responsabilité consiste à en évaluer le caractère plausible et la cohérence en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre examen.

Notre examen s'est appuyé sur les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Nos travaux ont consisté à recueillir des renseignements, à obtenir des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à susciter des discussions au sujet de l'information fournie par la Société. Un examen ne constitue pas une vérification. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur l'information examinée et contenue dans ce rapport.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les renseignements présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* de la Société d'habitation du Québec ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

La directrice de la vérification,

Original signé

IRÈNE BOURG, CPA, CA

Québec, 14 septembre 2018





SECTION I – **LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

Résidence Florentine-Dansereau, Verchères

Cette section présente la Société d'habitation du Québec, sa mission et les services qu'elle offre. Elle précise sa structure de gouvernance ainsi que les principales activités reliées à sa gestion et à la conduite de ses affaires.

LA SOCIÉTÉ

Organisme gouvernemental responsable de l'habitation sur le territoire québécois, la Société d'habitation du Québec contribue par ses actions à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Québec.

Ses responsabilités

Les mandats de la Société sont définis à l'article 3 de sa loi constitutive. Elle a pour objet :

- d'aviser le ministre sur les besoins, les priorités et les objectifs de tous les secteurs de l'habitation au Québec;
- de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;
- de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;
- de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;
- de faciliter aux citoyens du Québec l'accession à la propriété immobilière;
- de promouvoir l'amélioration de l'habitat;
- de permettre ou d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées à un établissement².

2. L'article 208 du projet de loi n° 155 : Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec, sanctionné le 19 avril 2018, a modifié l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8) par l'ajout de l'alinéa 7.

Sa mission

Répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable.

Pour ce faire, la Société soutient les citoyens québécois par :

- une offre de logements à loyer modique et abordables;
- un éventail de programmes soutenant la construction, la rénovation et l'adaptation résidentielles, l'accession à la propriété et l'accessibilité à un établissement pour les personnes handicapées;
- des services d'information et d'accompagnement en matière d'habitation.

Elle favorise une approche intégrée et durable de l'habitation sur le territoire québécois afin :

- de soutenir le développement d'une offre variée de logements de qualité et abordables;
- de stimuler le développement, l'innovation et la concertation en matière d'initiatives publiques et privées;
- de mener, dans toutes ses sphères d'activité, des interventions répondant aux principes de développement durable.

Également, elle informe le gouvernement sur les besoins des citoyens et la situation du marché immobilier et le conseille sur les objectifs et priorités dans tous les secteurs de l'habitation.

Dans l'accomplissement de sa mission, la Société préconise une approche qui assure la cohérence des interventions en habitation, la cohésion de ces dernières avec les grandes missions et orientations de l'État ainsi que la concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués. Son approche intégrée et durable prend en considération les dimensions sociale, économique et environnementale de l'habitation. À cet égard, la Société adhère notamment aux principes d'occupation et de vitalité des territoires ainsi que de développement durable.

Sa vision

D'ici 2021, être le chef de file en habitation, reconnu pour son engagement dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Québec et pour ses partenariats avec les collectivités.

Cette vision reflète la volonté de la Société d'être connue et reconnue comme un organisme de référence en habitation pour :

- la qualité de ses services aux citoyens;
- la synergie de ses partenariats;
- le caractère novateur et performant de ses interventions et de ses façons de faire;
- le rayonnement de son expertise.

Ses valeurs

Quatre valeurs guident la Société dans toutes ses activités et soutiendront la mise en œuvre de son plan stratégique 2017-2021.

Qualité du service

Nous mettons en priorité les besoins de la clientèle dans un souci constant d'offrir des services de qualité, adaptés et accessibles.

Innovation

Nous encourageons les initiatives dans un esprit d'ouverture afin de développer des interventions novatrices, mais également de mobiliser nos équipes et les acteurs en habitation en vue d'adopter les meilleures pratiques dans tous les domaines d'activité.

Cohérence

Nous nous assurons que nos actions, comportements et décisions sont cohérents avec notre mission, notre vision, nos orientations et nos valeurs.

Collaboration

Nous travaillons ensemble et partageons l'information ainsi que notre expertise avec nos collègues, nos mandataires et nos partenaires, afin de renforcer la concertation et d'atteindre des objectifs qui nous sont communs.

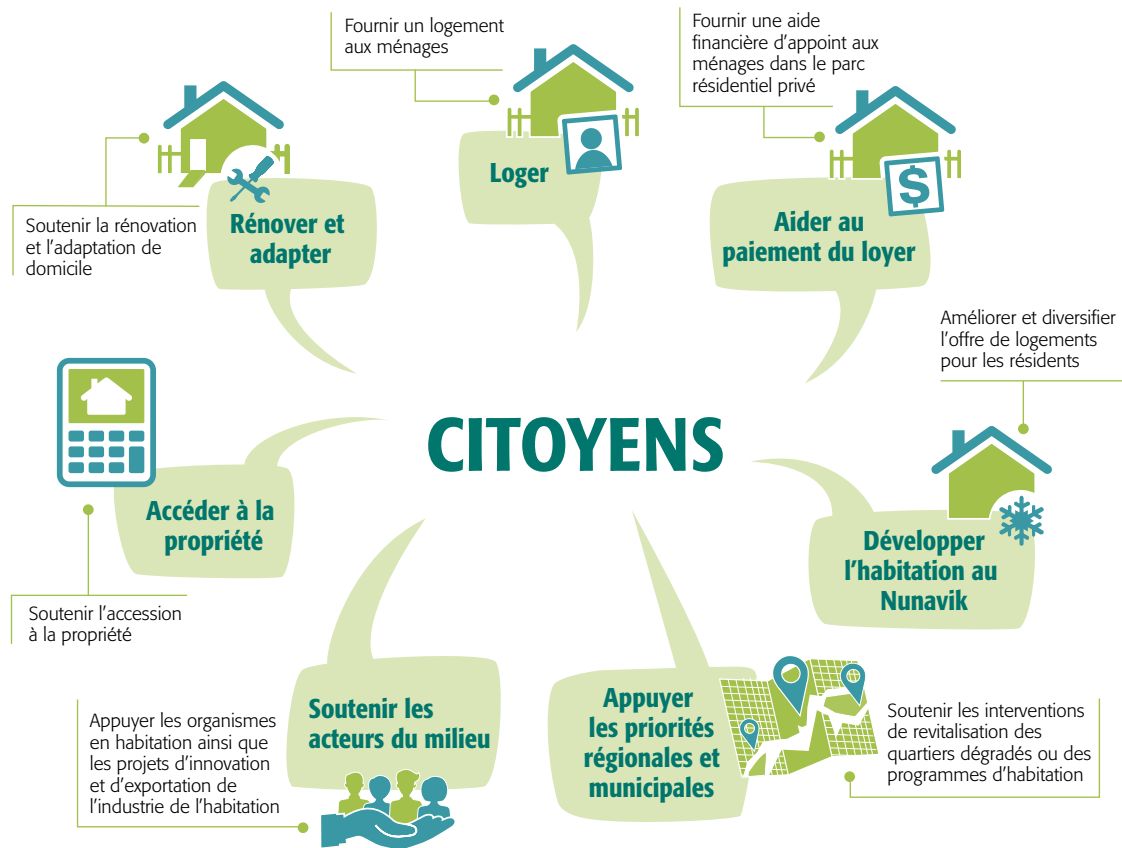
Sa clientèle

La Société soutient les citoyens du Québec, principalement les ménages à revenu faible ou modeste, en leur facilitant l'accès à des conditions adéquates de logement. Sa clientèle comprend également toute personne ou organisation qui a des besoins en matière d'habitation.

Les principaux secteurs d'activité de la Société

Les actions de la Société couvrent de multiples dimensions – sociale, économique, technique, territoriale et environnementale – en constante interaction. Elles touchent les ménages, le parc immobilier, l'organisation spatiale des collectivités, le développement de l'habitat et les différents acteurs du milieu de l'habitation.

L'offre de services de la Société est regroupée selon sept finalités³ :



3. Voir l'annexe 1, « Programmes de la Société d'habitation du Québec ».

Ses mandataires et partenaires⁴

La Société intervient en matière de logement par le biais de divers programmes, dont plusieurs reçoivent un financement du fédéral en vertu de différentes ententes conclues entre les gouvernements du Québec et du Canada.

Le domaine de l'habitation interpelle de nombreux intervenants avec qui la Société établit des liens privilégiés. En effet, pour la prestation de services aux citoyens, la Société s'appuie sur un réseau bien établi de mandataires déployés sur l'ensemble du territoire québécois. Ceux-ci offrent les services de proximité aux citoyens avec le soutien, l'encadrement et le financement de la Société, à laquelle ils sont liés par la Loi sur la Société d'habitation du Québec⁵ ou par des ententes de gestion. La Société compte parmi ses mandataires :

- les offices d'habitation;
- les organismes d'habitation sans but lucratif;
- les coopératives d'habitation;
- les municipalités, municipalités régionales de comté et communautés métropolitaines;
- Revenu Québec.

Pour assurer une approche intégrée et durable de l'habitation, la Société travaille en collaboration et en concertation avec un ensemble de partenaires publics et privés.

Enfin, la Société interagit avec une multitude d'acteurs pour assurer une complémentarité des interventions en habitation. Ces organismes et associations, issus des secteurs privés et communautaires, proviennent du domaine de la construction, de l'immobilier, du développement de l'habitation ainsi que du soutien et de la défense des intérêts de la clientèle.

La mise en œuvre de certains programmes repose également sur la contribution financière de partenaires de la Société.

4. www.habitation.gouv.qc.ca/la_shq/acteurs_en_habitation.html.

5. RLRQ, chapitre S-8.

LA GOUVERNANCE

La Société d'habitation du Québec est une société d'État qui relève de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation. Elle est constituée en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, assujettie à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État⁶ et à plusieurs autres lois et règlements⁷.

Les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration (C. A.) composé de neuf membres⁸, dont le président du conseil et la présidente-directrice générale de la Société. Le C. A. établit notamment les orientations stratégiques de la Société et s'assure de leur mise en application. Il a également la responsabilité d'adopter certains plans d'action et de superviser la conduite des affaires de l'organisation. Les administrateurs sont nommés par le gouvernement et les décisions que rend le C. A. lui sont imputables devant le gouvernement.

La présidente-directrice générale, nommée par le gouvernement, assume la direction et la gestion de la Société. Elle est appuyée dans l'exercice de ses fonctions par un vice-président à l'administration et à la planification et par un vice-président aux programmes.

6. RLRQ, chapitre G-1.02.

7. Voir l'annexe 2, « Principaux textes législatifs et réglementaires d'importance pour la Société d'habitation du Québec ».

8. Au 31 mars 2018, le C. A. était composé de six membres, trois postes étant vacants.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2017-2018, plusieurs questions d'ordre stratégique ont retenu l'attention du C. A., notamment le processus de dotation du poste de président-directeur général et la conclusion d'une entente de gestion en matière d'habitation avec la Ville de Montréal. Le C. A. a également pris plusieurs décisions qui ont eu une influence directe sur l'accès à de meilleures conditions de logement pour les citoyens. Il a recommandé entre autres plusieurs mesures, dont :

- l'élaboration du programme Petits établissements accessibles (PEA), pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite;
- la prolongation des unités de supplément au loyer arrivant à échéance le 31 mars 2018;
- la mise en œuvre du Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal;
- la modification du programme AccèsLogis Québec (ACL) pour permettre le financement d'unités non attribuées en analyse préliminaire et en engagement conditionnel;
- la reconduction des unités de supplément au loyer d'urgence;
- la modification de certaines modalités d'application du programme Allocation-logement (PAL);
- la modification et la prolongation du Programme d'adaptation de domicile (PAD).

De plus, en matière de gouvernance, le C. A. a adopté le Plan stratégique 2017-2021. À ce titre, il a participé à la démarche de réflexion visant à en définir les enjeux, les orientations et les objectifs. Dans le cadre de cet exercice, il a également participé aux discussions entourant la définition de la mission et de la vision de la Société, au cœur desquelles se trouvent les besoins et la qualité de vie des citoyens.

Par ailleurs, le C. A. a été informé lors de la rencontre du 27 mars 2018 des conclusions du rapport de l'audit conjoint entre la Société et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), de la planification triennale des projets et des activités des ressources informationnelles 2019-2022. Il a exceptionnellement approuvé le Plan annuel des activités de vérification 2018-2019 et le Vérificateur général du Québec lui a présenté son plan d'audit des états financiers de la Société pour l'exercice clos au 31 mars 2018.

En 2017-2018, le C. A. a tenu neuf rencontres⁹. À chaque séance régulière, les administrateurs ont discuté de certains dossiers à huis clos, sans la présence de la présidente-directrice générale et de la secrétaire générale.

Pour assurer un suivi de plusieurs aspects stratégiques, le C. A. est appuyé dans ses travaux par deux comités, soit le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et le comité de vérification¹⁰.

De l'information supplémentaire sur le C. A. est disponible sur le site Web de la Société¹¹.

9. Voir l'annexe 4, « Information complémentaire découlant des exigences gouvernementales », Note 1 : Assiduité des administrateurs aux activités du conseil d'administration.

10. Voir l'annexe 4, Note 2 : Sommaire des activités des comités du conseil d'administration.

11. www.habitation.gouv.qc.ca/la_shq/conseil_dadministration.html.

Profil des administrateurs¹²

Pierre Rivard

Président du conseil d'administration

Nomination à titre de président : 28 janvier 2015

Échéance du mandat : 27 janvier 2020

Pierre Rivard est membre du Barreau du Québec et a une expertise particulière en droit des affaires. Sa pratique s'étend aux secteurs de l'immobilier, de la construction, de la faillite et de l'insolvabilité, de la restructuration et du financement d'entreprises, de même qu'à tous les litiges qui s'y rattachent. Il plaide régulièrement devant les tribunaux et a représenté des intervenants devant des commissions d'enquête d'importance. À titre de gestionnaire, il a su démontrer sa capacité à prendre en charge un large éventail de situations, à les analyser en tenant compte de leurs conséquences et à mettre en œuvre ou à susciter les actions appropriées. Il est orienté vers l'atteinte des objectifs fixés et fait preuve d'une vision stratégique dans un contexte de travail d'équipe. Il est membre du conseil d'administration de l'Administration portuaire de Québec et administrateur de sociétés certifié.

Guyline Marcoux

Présidente-directrice générale

Nomination : 30 janvier 2018

Échéance du mandat : 29 janvier 2023

Guyline Marcoux est membre de la Chambre des notaires du Québec. Elle est titulaire d'un baccalauréat en droit, d'un diplôme de droit notarial et d'un diplôme de planificateur financier. En plus d'avoir pratiqué le notariat durant plus de 25 ans et d'avoir occupé certaines fonctions dans le domaine des finances, elle compte également près de 12 ans d'expérience dans la fonction publique québécoise, dont près de dix ans au sein de la Société d'habitation du Québec. Elle y a notamment exercé les fonctions de notaire, secrétaire et directrice des affaires juridiques, avant d'accéder au poste de vice-présidente à la planification et à l'administration en 2016, puis de présidente-directrice générale en janvier 2018.

Gaëlle André-Lescop

Nomination : 6 février 2014

Échéance du mandat : 5 février 2018¹³

Gaëlle André-Lescop est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Elle possède un baccalauréat en génie civil et une maîtrise en Sciences de l'architecture – Design urbain. Elle a une très bonne connaissance du milieu autochtone : elle travaille aujourd'hui comme ingénieure pour le Conseil tribal Mamuitun, en plus d'avoir œuvré dans le passé pour différentes communautés autochtones dans les domaines des services techniques, des immobilisations et des infrastructures. Son implication dans des projets de recherche participative universités-communautés lui a permis d'acquérir des connaissances en architecture, en aménagement des milieux de vie et aussi sur les enjeux de l'habitation nordique. Elle a également travaillé dans les domaines de l'administration de contrats et de l'environnement sur des chantiers hydroélectriques à la Baie-James.

12. Profil de compétences et d'expérience des membres du conseil d'administration au 31 mars 2018, conforme au profil général adopté par le C. A. du 7 décembre 2007, puis modifié par les C. A. du 12 janvier 2010, du 11 mars 2013 et du 23 février 2017.

13. M^{me} Gaëlle André-Lescop a poursuivi son mandat jusqu'au 1^{er} avril 2018.

Claudia Goulet

Nomination : 9 septembre 2015

Échéance du mandat : 8 septembre 2019

Claudia Goulet est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Elle a obtenu un baccalauréat en comptabilité de l'Université du Québec à Trois-Rivières en 1994 et une maîtrise en fiscalité de l'Université de Montréal en 2001. Depuis 1995, elle a travaillé en comptabilité dans différentes entreprises et comme fiscaliste au sein d'un cabinet comptable durant six ans avant de prendre la direction de l'entreprise familiale en 2006. M^{me} Goulet est directrice de la performance et du développement des affaires et actionnaire de Combustion Expert Énergie inc., une entreprise manufacturière spécialisée dans le domaine de la combustion et de l'énergie. Elle est administratrice de sociétés certifiée, ayant suivi le programme de certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval.

Nancy Maheux

Nomination : 14 juin 2017

Échéance du mandat : 13 juin 2021

Nancy Maheux est membre de la Chambre des notaires du Québec. Elle est titulaire d'un baccalauréat en droit et d'un diplôme de droit notarial de l'Université Laval. Elle a pratiqué le droit au sein d'une étude notariale de 1992 à 1999 et par la suite, elle a assumé les fonctions de conseillère juridique en droit commercial à la Banque Nationale du Canada. Depuis 2012, elle occupe le poste de directrice de comptes au Trust Banque Nationale et ses champs d'expertise sont l'administration de fiducies, la gestion d'actifs de personnes inaptes et la liquidation de successions. Elle a un rôle de conseil auprès des clients et possède des aptitudes pour les accompagner dans des situations et contextes parfois difficiles.

Clotilde Tarditi

Nomination : 7 décembre 2016

Échéance du mandat : 6 décembre 2020

Clotilde Tarditi est titulaire d'une maîtrise professionnelle en sciences humaines de l'Institut d'études politiques de Grenoble (France), d'une maîtrise en sciences économiques de l'Université Pierre-Mendès-France (Grenoble II, France), ainsi que d'un baccalauréat en sciences économiques de la University of Sussex (Royaume-Uni). Elle a occupé les fonctions de chargée de projet à l'Office public d'aménagement et de construction de l'Isère, avant d'acquérir une vaste expérience en matière d'habitation, à titre de directrice adjointe de la Confédération nationale du logement de l'Isère, de directrice du service habitat de la Ville d'Échirolles, en France, puis de directrice générale de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance au Québec (Montréal).

Tous les membres du C. A. ont le statut de membres indépendants et siègent bénévolement, à l'exception de la présidente-directrice générale, Guylaine Marcoux. Cependant, ils ont droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions que le gouvernement détermine.

LA GESTION DE LA SOCIÉTÉ

En 2017-2018, la Société a adopté son plan stratégique 2017-2021 et a entamé sa mise en œuvre. Ce nouveau plan est le fruit d'une réflexion qui a mené l'organisation à revisiter sa mission, à préciser son périmètre d'intervention et à se repositionner en tant qu'organisme gouvernemental responsable de l'habitation.

En ce qui a trait à la prestation de ses services, les interventions de la Société ont permis de maintenir et d'accroître le soutien aux ménages québécois dans le besoin, notamment par la reconduction de mesures qui visent la clientèle vulnérable et les ménages à faible revenu. De plus, elle a poursuivi la révision de ses programmes afin de mieux répondre aux différents besoins de la clientèle.

Dans la conduite de ses affaires, la Société a pris des dispositions entre autres pour recadrer son offre de services en fonction de son nouveau modèle d'affaires, établir une nouvelle entente de gestion avec la Ville de Montréal suivant l'entente-cadre « Réflexe Montréal » sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole, et poursuivre les travaux menant à la restructuration du réseau des offices d'habitation sur le territoire québécois.

Le financement des programmes

Pour assurer la prestation de ses services et répondre aux besoins évolutifs de la clientèle, une des préoccupations majeures de la Société demeure le financement de ses programmes. En 2017-2018, les dépenses de la Société ont été de près de 1,1 milliard de dollars, dont plus de 810 millions pour les programmes. Par l'entremise de la SCHL, le gouvernement du Canada apporte une contribution de plus de 484,5 millions de dollars, soit une proportion de 59,8 % des sommes consacrées aux programmes. Cette contribution est versée en vertu d'ententes bilatérales signées entre la Société et la SCHL ou entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

L'année 2017-2018 était la quatrième année de mise en œuvre de l'Entente complémentaire n° 1 qui prolonge sur cinq ans, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2019, l'Entente concernant l'Investissement dans le logement abordable 2011-2014 conclue le 1^{er} avril 2011. Elle permet à la Société de réclamer à la SCHL une somme totalisant un peu plus de 288,4 millions de dollars. En vertu de cette dernière entente, l'appui financier de la SCHL en 2017-2018 représentait 57,7 millions de dollars, ce qui a servi à aider un grand nombre de ménages québécois dans le besoin en améliorant l'accès à du logement abordable en bon état, convenable et durable.

La Société et la SCHL ont également conclu en 2016 une entente de deux ans (1^{er} avril 2016 au 31 mars 2018) relativement au Fonds consacré à l'infrastructure sociale. Elle prévoyait un appui financier fédéral de 286,3 millions de dollars, notamment pour le logement abordable, les aînés, les victimes de violence familiale et la rénovation du logement social. En 2017-2018, le montant découlant de cette entente équivaut à 90 millions de dollars. De plus, la Société poursuit ses démarches relatives au financement à long terme du logement social par la SCHL.

Enfin, suivant le dévoilement de la Stratégie nationale sur le logement du gouvernement fédéral, le 22 novembre 2017, le gouvernement du Québec entend conclure une entente bilatérale de nature asymétrique lui permettant d'obtenir sa juste part de l'ensemble des fonds fédéraux annoncés en matière d'habitation.

La gestion des programmes

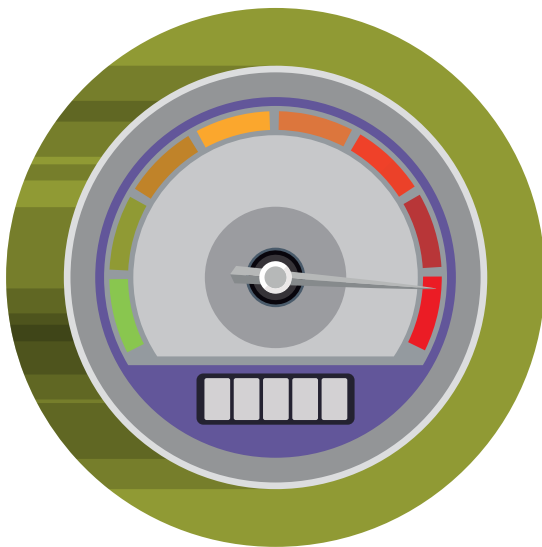
Une autre préoccupation, tout aussi importante, consiste à maximiser la synergie entre la Société et son réseau de mandataires et de partenaires, acteurs essentiels à l'administration de ses programmes dans les communautés.

En 2017-2018, la restructuration du réseau des offices d'habitation du Québec s'est poursuivie avec la collaboration du Regroupement des offices d'habitation du Québec, de la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités ainsi que de l'Union des municipalités du Québec. Cette démarche de regroupement volontaire des offices d'habitation, appuyée par la Société, vise à améliorer la qualité des services dispensés à la clientèle et à consolider les offices d'habitation, acteurs de premier plan dans la gestion du logement social.

La Société a poursuivi l'analyse de ses programmes en vue de mieux répondre aux besoins des citoyens et d'appuyer la prestation de ses services rendus par ses mandataires et ses partenaires. À la suite de la consultation publique sur les enjeux actuels et futurs du logement social et abordable, qui s'est tenue dans chacune des régions du Québec en 2016 et dont le rapport a été rendu public en avril 2017¹⁴, plusieurs pistes d'amélioration ont alimenté les réflexions sur les modifications à apporter aux programmes de la Société. D'ailleurs, des rencontres avec des partenaires en habitation ont permis d'échanger sur la refonte du programme ACL.

De plus, à la suite de l'entente-cadre « Réflexe Montréal », la Société a adopté le Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal.

La gestion intégrée des risques



Aspect important de la gouvernance, le cycle d'actualisation dynamique du profil de risque de la Société assure une intégration et un suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de ses activités stratégiques et opérationnelles. En 2017-2018, la Société a amorcé ses travaux, lors des ateliers de réflexion avec ses gestionnaires, pour actualiser ses risques organisationnels en fonction des enjeux de son nouveau plan stratégique.

En 2018-2019, la Société procédera à l'identification et à l'analyse de ses risques organisationnels associés à la clientèle, au parc résidentiel, à ses revenus, à sa capacité organisationnelle, à l'image de l'organisation et à son environnement externe, et adoptera son plan de gestion intégré des risques associés à la conduite de ses affaires 2018-2021.

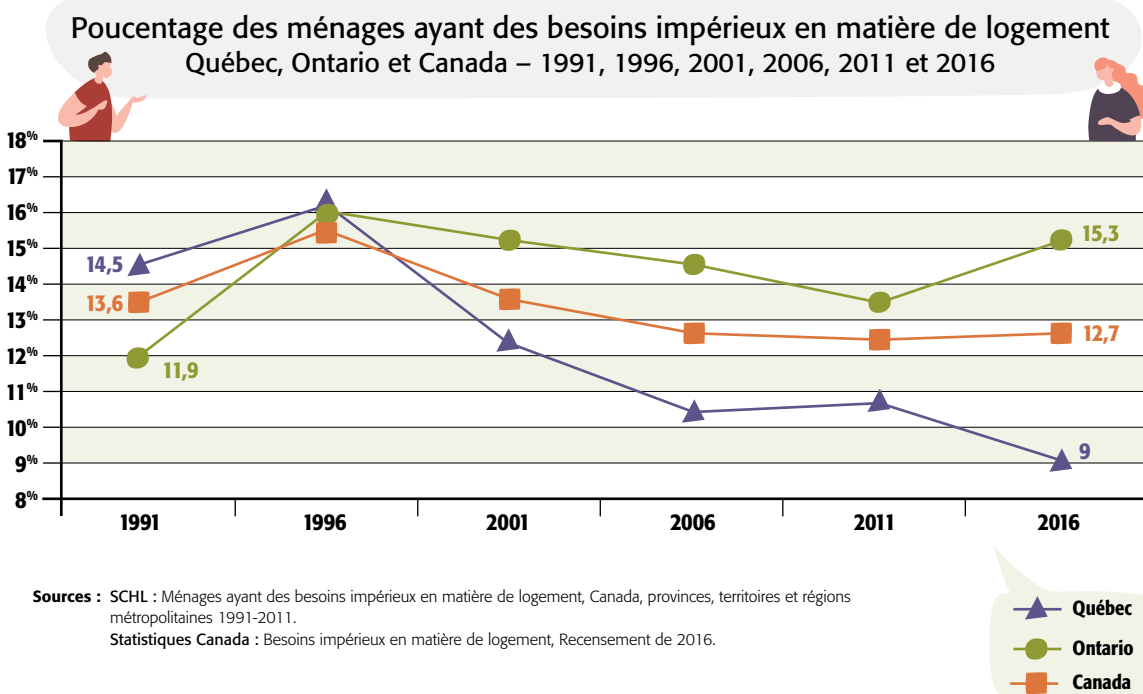
14. www.habitation.gouv.qc.ca/la_shq/tournee_de_consultation_2016.html.

Les mesures d'efficacité et de performance

En plus d'utiliser des outils de suivi du Plan stratégique pour mesurer l'atteinte des cibles et exercer un contrôle sur sa progression, la Société poursuit ses travaux pour déterminer des mesures d'efficacité et de performance, incluant l'étalonnage. En 2017-2018, un diagnostic de performance organisationnelle a été réalisé et a permis de situer la Société par rapport aux organisations les plus performantes au Québec¹⁵.

La diversité des interventions publiques en matière d'habitation rend complexe un étalonnage pertinent entre organisations. Toutefois, la Société dispose d'un ensemble de données qui lui permettent d'apprécier ses résultats, de mettre en relief sa performance et de positionner le Québec par rapport aux autres administrations gouvernementales canadiennes. En 2017-2018, la Société a ciblé des indicateurs potentiels d'étalonnage, notamment avec la SCHL.

D'ailleurs, un des indicateurs permettant de comparer les effets des politiques publiques en habitation au Canada est la proportion des ménages ayant des besoins impérieux en logement. À cet égard, selon les statistiques du recensement de 2016 rendues publiques en 2017-2018, le Québec a amélioré sa performance, avec un taux de 9 % de ménages ayant des besoins impérieux en logement, alors que la proportion canadienne est de 12,7 %¹⁶. Le Québec se situe au 2^e rang des provinces canadiennes ayant le plus faible taux de ménages dans cette situation, ex æquo avec le Nouveau-Brunswick, derrière l'Île-du-Prince-Édouard, au 1^{er} rang.



15. Voir la section II, « Résultats », Objectif 4.1.

16. Statistique Canada, Besoins impérieux en matière de logement, Recensement de 2016, <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/chn-biml/index-fra.cfm>.

En matière de gouvernance, l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques a évalué la « qualité de la performance fiduciaire » au sein de 46 sociétés d'État. La Société se classe au premier rang des sociétés d'État dans le rapport *Nos sociétés d'État sont-elles bien gouvernées? L'IGOPP leur attribue des notes de gouvernance*¹⁷.

La veille et le balisage

Les activités de veille et de balisage favorisent l'acquisition des savoirs, la définition de nouvelles pratiques et le partage des expertises qui permettent à la Société de s'améliorer en continu dans les différents aspects de sa mission et de mettre en valeur son expertise, tant au Québec qu'à l'étranger.

Partage d'expertise

Membre du Mouvement québécois de la qualité, la Société s'inspire des meilleures pratiques de gestion pour accroître sa performance. Elle est également membre de plusieurs organisations reconnues dans le domaine de l'habitation et collabore avec certains partenaires à l'étranger, dont le Réseau Habitat et Francophonie, la Société wallonne du Logement, l'Union sociale pour l'habitat et la National Association of Housing and Redevelopment Officials. En 2017-2018, la Société a posé sa candidature afin de siéger à nouveau au conseil d'administration du Réseau Habitat et Francophonie.

Les 31 mai et 1^{er} juin 2017, la Société a accueilli une délégation japonaise de 13 membres de l'Imported House Industrial Organization. La délégation souhaitait en apprendre davantage sur les nouvelles tendances du marché de la construction ainsi que sur les nouvelles technologies et nouveaux matériaux de construction au Québec. Lors de la rencontre, la Société a présenté son rôle, ses programmes et ses actions dans le domaine du logement ainsi que certains projets novateurs réalisés récemment.

Industrie de l'habitation et exportation

En ce qui concerne le secteur du développement de l'industrie, la Société participe aux activités de trois organismes de recherche de l'Université Laval, soit le Centre de formation continue en développement durable, le partenariat de recherche « Habiter le nord québécois : Mobiliser, comprendre, imaginer » et la Chaire industrielle de recherche sur la construction écoresponsable en bois (CIRCERB). Signe de la mobilisation et de l'intérêt grandissants pour la construction préfabriquée, une nouvelle initiative portée par la CIRCERB a vu le jour en 2017. Ces différentes participations permettent des échanges d'information sur les enjeux, les nouveaux développements et les défis associés aux domaines de ces trois organismes. L'expertise de la Société est aussi mise à contribution pour bonifier les activités de recherche et de développement.

De plus, la Société assiste aux rencontres de divers regroupements d'entreprises pour connaître les besoins de l'industrie et pour assurer l'adéquation des services offerts. En 2017-2018, la Société a notamment poursuivi sa participation aux rencontres de la Société québécoise des manufacturiers d'habitation et du Bureau de promotion des produits du bois du Québec (QWEB).

Elle a également assuré une veille des occasions d'affaires découlant de projets d'aide au développement et d'aide humanitaire et a porté à l'attention des industriels concernés les perspectives les plus pertinentes.

17. Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques, *Nos sociétés d'État sont-elles bien gouvernées? L'IGOPP leur attribue des notes de gouvernance*, juin 2017, 59 pages. Rapport disponible en ligne : https://igopp.org/wp-content/uploads/2017/06/IGOPP_Rapport_SocietesEtat_FR_vFinal_WEB.pdf.

Innovation

La Société a participé aux chantiers de réflexion de la table multisectorielle BIM (« Building Information Modeling », ou Modélisation des données du bâtiment), qui se sont tenus à Québec et Montréal à l'automne 2017. Cette table de concertation permet de synchroniser l'action des associations patronales de la construction, des ordres professionnels, des centres d'expertise et d'autres organismes gouvernementaux en vue du déploiement du BIM et de l'intégration de la construction à l'économie numérique du Québec. Les initiatives de la table ont notamment permis à la Société de poursuivre sa réflexion quant à l'adoption du BIM dans ses pratiques en matière de logement social et abordable, considérant que le Plan économique du Québec publié en mars 2018 interpelle directement la Société relativement à la transformation numérique du secteur de la construction pour les immeubles multilogements.

Phénomène émergent

Depuis 2016, la Société assure la coordination du comité interministériel sur la mérule pleureuse, qui a pour mandat de documenter la situation des bâtiments contaminés au Québec et de faire des recommandations au gouvernement. Les ministères de la Santé et des Services sociaux, des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de la Sécurité publique, du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Régie du bâtiment du Québec participent au comité ainsi qu'à la mise en œuvre des recommandations du rapport déposé à l'Assemblée nationale le 8 février 2018 par la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation. Les travaux ont permis de rétablir certains faits concernant la dangerosité de la mérule pleureuse, les conditions propices à son développement et les mesures correctives à mettre en place. Plusieurs outils de sensibilisation ont été créés à l'intention des propriétaires afin d'assurer un accès facile à de l'information précise et fiable. Conscient des limites des connaissances actuelles, le comité continue de favoriser le développement de l'expertise et assure le suivi des recommandations du rapport *État de la situation sur la mérule pleureuse au Québec*¹⁸.

18. <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/Etat-situation-Merule-pleureuse.pdf>.

Les pratiques innovantes

Les activités de veille et de balisage de la Société vont de pair avec le soutien au développement de pratiques innovantes en matière d'habitation. À cet égard, la Société a appuyé, notamment dans le cadre du Programme d'appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation (PADIQH) et du programme ACL, la réalisation d'activités touchant divers secteurs.

Nouvelles technologies et pratiques innovantes

Dans le cadre du PADIQH, la Société a :

- appuyé l'Initiative sur la construction industrialisée de l'Université Laval afin de soutenir une dizaine de projets d'étudiants gradués encadrés par une équipe de professeurs et de partenaires industriels. Cette démarche vise le développement d'outils innovants et stratégiques pour la construction préfabriquée appliquée aux bâtiments en hauteur et aux projets immobiliers d'envergure.
- soutenu le fonctionnement du Centre d'expertise BIM du Cégep Limoilou, dont la mission est d'offrir les services de formation, d'aide technique et de recherche appliquée aux entreprises et aux étudiants dans le domaine des technologies de la modélisation des données du bâtiment.

Constructions écoresponsables

Toujours dans le cadre du PADIQH, la Société a financé la réalisation de deux projets d'Écohabitation, un organisme sans but lucratif dont la mission est de promouvoir l'habitation écologique :

- Le premier projet doit permettre de valider le modèle d'affaires de maisons préfabriquées à assembler, écologiques et abordables, répondant aux standards de la certification LEED V4 et de Novoclimat, en partenariat avec des architectes et des fabricants de maisons préusinées.
- Le deuxième vise à stimuler l'innovation et à faire connaître les produits et les services québécois en construction durable et écologique, par le biais de douze vidéos répondant aux principaux questionnements des particuliers et des professionnels.

Produits du bois

En guise de soutien à l'exportation, la Société a appuyé la réalisation de projets d'accès aux marchés et de développement de marchés soumis par QWEB. De concert avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, elle a également poursuivi le développement du projet VISION 2030, qui vise à repositionner l'industrie des bâtiments préfabriqués pour en faire un créneau industriel d'avenir, à forte valeur ajoutée, orienté vers les marchés d'exportation. À terme, ce projet devrait générer des retombées considérables pour le Québec. Si l'objectif d'exporter 3 milliards de dollars par année est atteint en 2030, il aura contribué à la création de plus de 25 000 emplois de qualité et aura généré pour le gouvernement du Québec des revenus fiscaux de plus de 100 millions de dollars annuellement.

Produits de l'aluminium

En 2017-2018, la Société a poursuivi ses mandats de stimuler le développement et la concertation en matière d'initiatives publiques et privées dans le domaine de l'habitation et de promouvoir l'amélioration de l'habitat, notamment grâce à la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025. Conformément à la mesure 10 de la Stratégie, la Société a reçu 2 millions de dollars du MESI pour inclure des produits d'aluminium innovants dans la réalisation de projets d'habitation.

Pour être admissibles à cette aide additionnelle, les projets devaient intégrer un ou des produits en aluminium dans un contexte novateur et contribuer à en faire valoir l'utilisation. La subvention couvre 50 % des coûts du produit d'aluminium et 100 % des coûts d'étude de faisabilité, d'évaluation ou de diffusion du produit. Cinq projets totalisant ainsi un peu plus de 1,04 million de dollars ont été retenus; les sommes restantes seront attribuées dans un second appel de propositions. En vertu de l'entente avec le MESI, la totalité des 2 millions de dollars doit être engagée au plus tard le 31 mars 2022.

Habitations nordiques

La Société a aussi participé à la réalisation de projets du Laboratoire d'habitation nordique, qui réunit des partenaires publics, privés et universitaires. Parmi ces projets, mentionnons :

- Le prototype d'habitation pour le Nunavik, dont le suivi postoccupation est en cours. Un rapport documentera l'ensemble du projet, de la conception à la livraison. L'analyse des données recueillies par instrumentation fera l'objet d'une étude doctorale à l'Université Laval. Rappelons qu'il s'agit d'un projet de démonstration à haute efficacité énergétique respectant les particularités socioculturelles des Inuits.
- Une étude portant sur la ventilation des habitations nordiques et ses effets sur la qualité de l'air intérieur et la santé respiratoire des occupants est en cours. Le dépôt du rapport final est prévu en 2019.

Efficacité énergétique

En 2017-2018, la Société a financé plusieurs projets d'habitation novateurs, notamment par le programme ACL, dont les deux suivants qui sont en voie de réalisation :

- L'amélioration de l'efficacité énergétique et de la qualité de l'air de la Villa St-Louis-de-France, un immeuble de 22 logements destinés à des personnes âgées en légère perte d'autonomie à Val-des-Monts. Ce projet augmentera le confort des occupants dans leur logement par l'ajout d'un chauffage avec plancher radiant électrique, une isolation supplémentaire des murs et des fenêtres à triple vitrage.
- CAP-JEM, un immeuble de 18 logements à Sainte-Agathe-des-Monts avec une toiture métallique à vis apparentes (profilé Amen-Cana) possédant une durée de vie utile d'au moins 50 ans.

Les responsabilités éthiques et sociales

En tant qu'organisme public, la Société doit s'assurer que ses actions sont guidées par des principes d'éthique, de transparence et de responsabilité sociale envers les parlementaires et la société québécoise.

La déontologie et l'éthique

La déontologie et l'éthique sont, pour la Société, de précieux instruments de saine gouvernance. Au cours de l'exercice 2017-2018, aucune dérogation au Code de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société d'habitation du Québec n'a été signalée¹⁹.

Comme c'est le cas dans l'ensemble de la fonction publique, le personnel de la Société est assujéti au Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique²⁰. Un guide sur la déontologie et l'éthique conçu par l'organisation est disponible pour les employés dans l'intranet et un répondant à l'éthique a été désigné pour guider ceux qui en font la demande. De plus, tous les nouveaux membres du personnel sont sensibilisés à l'éthique à leur arrivée à la Société.

Les dirigeants et les administrateurs des offices d'habitation sont également soumis à un code de déontologie depuis 2007²¹. En 2017-2018, la Société a reçu deux dénonciations en vertu de ce code. Celles-ci étaient encore en traitement au 31 mars 2018.

La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Afin de respecter les obligations introduites par la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics²², la Société a mis en place une procédure facilitant la divulgation d'actes répréhensibles et a désigné un responsable du suivi des divulgations. L'objectif de la procédure est de développer une culture d'intégrité, de transparence, d'éthique et d'écoute. En 2017-2018, une seule divulgation a été reçue et transmise au Protecteur du citoyen²³.

19. Voir l'annexe 3, « Code de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société d'habitation du Québec ».

20. RLRQ, chapitre F-3.1.1, r. 3.

21. Code de déontologie des dirigeants et administrateurs d'un office d'habitation (RLRQ, chapitre S-8, r. 2).

22. RLRQ, chapitre D-11.1.

23. Voir l'annexe 4, « Information complémentaire découlant des exigences gouvernementales », Note 3 : Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.

L'exercice du pouvoir d'exception

La Société dispose d'un pouvoir d'exception. Plus exactement, elle peut mettre en œuvre un programme spécial, lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent, et y prévoir des conditions ou règles d'attribution différentes de celles prescrites dans les règlements adoptés en vertu de sa loi constitutive²⁴.

En 2017-2018, elle a exercé ce pouvoir à trois reprises, soit :

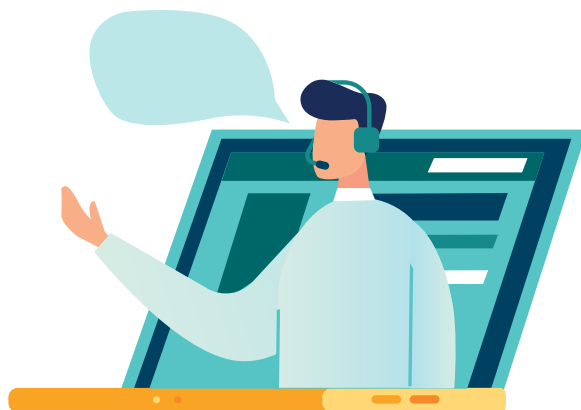
- en reconduisant, pour une période d'un an, les unités de supplément au loyer prescrites en 2004 et 2005 par l'entremise des programmes d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs;
- en reconduisant, pour une durée de 60 mois se terminant le 31 mars 2023, des unités de supplément au loyer d'urgence du volet Projet Chez Soi du Programme d'aide d'urgence 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs et en modifiant ce programme;
- en reconduisant, pour une durée de deux ans se terminant le 31 mars 2020, des unités de supplément au loyer accordées dans le cadre du Programme spécial de supplément au loyer et en modifiant ce programme.

La transparence

Dans un souci de transparence, la Société s'assure de rendre disponible l'information utile, pertinente et d'intérêt pour le public sur son site Web afin de faciliter l'accès à l'information aux citoyens, tout en protégeant les renseignements personnels.

En 2017-2018, la Société a reçu 51 demandes d'accès à l'information²⁵. Au 31 mars 2018, 48 demandes avaient été traitées, dont 64,6 % dans un délai de 20 jours ou moins.

La Société rend publique la rémunération de ses dirigeants²⁶. De plus, dans la visée d'un gouvernement plus transparent, la Société répond aux obligations qu'elle a au regard du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels²⁷ en publiant sur son site Web les informations demandées.



24. En vertu du 5^e alinéa de l'article 3.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec.

25. Voir l'annexe 4, « Information complémentaire découlant des exigences gouvernementales », Note 4 : Accès aux documents et protection des renseignements personnels.

26. Voir l'annexe 4, Note 5 : Rémunération des dirigeants.

27. RLRQ, chapitre A-2.1, r 2.

La responsabilité sociale

La Société contribue aux grandes orientations gouvernementales visant à relever les défis qui se posent à la société québécoise. Ses choix stratégiques tiennent compte des principes de développement durable et contribuent à l'occupation et à la vitalité des territoires. En 2017-2018, elle a participé notamment à la réalisation de 16 plans d'action gouvernementaux²⁸ et l'ensemble de ses interventions confirme son engagement.

Par sa mission, la Société partage avec la population ses préoccupations d'égalité, de diversité et de solidarité sociale. Elle s'assure que son personnel est représentatif de la société québécoise et que ses pratiques facilitent l'accès à l'emploi des membres des groupes cibles, leur intégration et leur maintien en emploi²⁹.

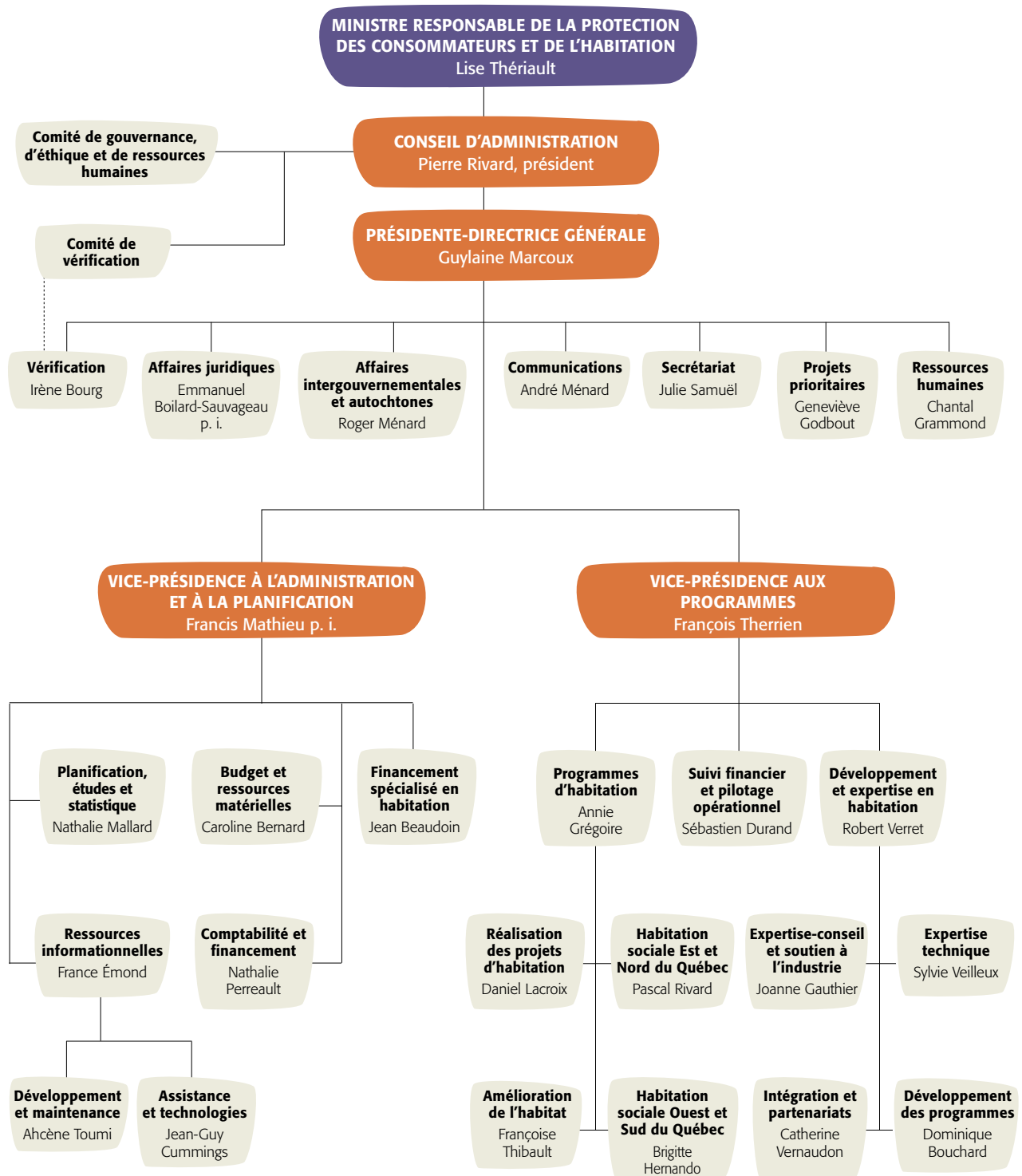
La Société fait aussi la promotion de la qualité du français, langue de travail de l'organisation et de la société québécoise, et ce, dans l'ensemble de ses activités³⁰.

28. Voir la section II, « Les résultats », La contribution de la Société aux différentes stratégies gouvernementales.

29. Voir l'annexe 4, « Information complémentaire découlant des exigences gouvernementales », Note 6 : Accès à l'égalité en emploi.

30. Voir l'annexe 4, Note 7 : Emploi et qualité de la langue française à la Société.

ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2018







Habitations Révanous, Montréal

Cette section présente les résultats obtenus par la Société au regard des objectifs fixés dans son nouveau plan stratégique et dans le Plan d'action en développement durable 2017-2021 ainsi que de ses engagements dans sa déclaration de services aux citoyens et dans les différents plans d'action gouvernementaux.

LE CONTEXTE

Au cours de l'année 2017-2018, la Société a achevé sa démarche de planification stratégique, qui a mené à l'adoption du Plan stratégique 2017-2021 par le conseil d'administration le 30 novembre 2017 et à son approbation par le gouvernement le 21 mars 2018.

Pour la première année de sa mise en œuvre, la Société s'est assurée que chaque objectif stratégique était pensé selon une planification rigoureuse permettant l'atteinte des cibles, et que les conditions nécessaires à leur réalisation étaient réunies.

Ainsi, plusieurs modifications ont été apportées à la loi constitutive de la Société afin notamment d'habiliter celle-ci à assumer pleinement son rôle-conseil auprès du gouvernement en matière d'habitation, de poursuivre la restructuration du réseau des offices d'habitation et de mettre en place de nouveaux programmes.

Conformément à la mission de la Société de « répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable », les interventions du Plan d'action en développement durable 2017-2021 sont associées à ses objectifs stratégiques et, dès l'an prochain, s'ajouteront celles du Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2020. Cette approche assure une mise en œuvre cohérente des interventions en habitation et une reddition de comptes transparente permettant une meilleure appréciation des résultats obtenus par la Société.

TABLEAU ABRÉGÉ DES RÉSULTATS – PLAN STRATÉGIQUE

Objectifs		Cibles et indicateurs		État d'avancement au 31 mars 2018
1.1	Renouveler l'offre de services	2021	Trois nouveaux services d'information et d'accompagnement pour répondre aux besoins des citoyens	↗
		2021	Indice de la satisfaction de la clientèle sur l'offre de services d'au moins 8 sur 10	□
1.2	Enrichir les connaissances en habitation au Québec	2021	100 % des actions du Plan de développement des connaissances en habitation 2018-2021 réalisées	□
		2021	Publication de 17 portraits régionaux sur les conditions d'habitation des ménages et les interventions de la Société*	□
1.3	Établir des partenariats stratégiques en habitation	2019	2 tables de concertation permanentes avec des acteurs en habitation mises en place	↗
		2021	3 partenariats stratégiques formés avec des acteurs gouvernementaux	↗
2.1	Accroître le soutien aux ménages	2021	Augmentation de 25 % du nombre de nouveaux ménages aidés par rapport à 2016-2017*	↗
2.2	Ajuster les interventions aux besoins évolutifs et variés des citoyens et des collectivités	2021	100 % des programmes actifs révisés sur une base quinquennale*	↗
2.3	Simplifier l'accès aux services pour les citoyens	2021	Réduction du nombre de démarches nécessaires pour obtenir de l'information sur tous les services à une seule	↗
3.1	Mettre en place les conditions assurant la qualité et la pérennité du parc immobilier	2021	Amélioration de la cote de tous les immeubles du parc de logements publics classés « D » ou « E » en décembre 2017 à une cote de « C » ou mieux	↗
		2021	Bilan de santé des immeubles réalisé pour 25 % du parc de logements locatifs subventionnés privés (coops et OSBL)	↗
3.2	Stimuler l'innovation en habitation	2021	4 nouveaux projets innovateurs en habitation soutenus	↗
4.1	Améliorer la performance de l'organisation	2021	Amélioration de 25 % du score du diagnostic de performance organisationnelle par rapport à 2017	□
4.2	Consolider les réseaux de mandataires	2020	Ratification de contrats de performance axés sur les résultats pour les réseaux de mandataires	↗
5.1	Mobiliser le personnel dans la démarche d'amélioration	2021	Indice de mobilisation du personnel d'au moins 8 sur 10	□
		2021	80 % du personnel considérant avoir l'expertise pour réaliser son travail	□

État d'avancement :  cible atteinte  en progression  à surveiller  à venir

* Des précisions ont été apportées au libellé de cet indicateur.

PLAN STRATÉGIQUE 2017-2021 – TABLEAU SYNOPTIQUE

MISSION	Répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable.		VISION	D'ici 2021, être le chef de file en habitation, reconnu pour son engagement dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Québec et pour ses partenariats avec les collectivités.	
ENJEUX		ENJEU 1 Le positionnement stratégique de la Société et de son offre de services.		ENJEU 2 Une réponse adéquate aux besoins variés des citoyens et des collectivités.	
ORIENTATIONS		ORIENTATION 1 Assurer le leadership en habitation.		ORIENTATION 2 Améliorer la qualité de vie des citoyens.	
OBJECTIFS	1.1 Renouveler l'offre de services. • 2021 – Trois nouveaux services d'information et d'accompagnement pour répondre aux besoins des citoyens • 2021 – Indice de la satisfaction de la clientèle sur l'offre de services d'au moins 8 sur 10 1.2 Enrichir les connaissances en habitation au Québec. • 2021 – 100 % des actions du Plan de développement des connaissances en habitation 2018-2021 réalisées • 2021 – Publication annuelle de 17 portraits régionaux sur les conditions d'habitation des ménages et les interventions de la Société 1.3 Établir des partenariats stratégiques en habitation. • 2019 – 2 tables de concertation permanentes avec des acteurs en habitation mises en place • 2021 – 3 partenariats stratégiques formés avec des acteurs gouvernementaux 2.1 Accroître le soutien aux ménages. • 2021 – Augmentation de 25 % du nombre de ménages aidés par rapport à 2017 2.2 Ajuster les interventions aux besoins évolutifs et variés des citoyens et des collectivités. • 2021 – 100 % des programmes en activité révisés sur une base quinquennale 2.3 Simplifier l'accès aux services pour les citoyens. • 2021 – Réduction du nombre de démarches nécessaires pour obtenir de l'information sur tous les services à une seule				

**VALEURS**

- *Qualité du service*
- *Cohérence*

- *Innovation*
- *Collaboration*

ENJEU 2 (suite)

Une réponse adéquate aux besoins variés des citoyens et des collectivités.

ENJEU 3

Une transformation axée sur la performance.

ORIENTATION 3

Assurer le développement et l'innovation en habitation.

ORIENTATION 4

Revoir les façons de faire dans une approche d'amélioration continue.

ORIENTATION 5

Développer la culture organisationnelle en misant sur les valeurs de la Société.

3.1 Mettre en place les conditions assurant la qualité et la pérennité du parc immobilier.

- **2021** – Amélioration de la cote de tous les immeubles du parc de logements publics classés « D » ou « E » en décembre 2017 à une cote de « C » ou mieux
- **2021** – Bilan de santé des immeubles réalisé pour 25 % du parc de logements locatifs subventionnés privés (coops et OSBL)

3.2 Stimuler l'innovation en habitation.

- **2021** – 4 nouveaux projets innovateurs en habitation soutenus

4.1 Améliorer la performance de l'organisation.

- **2021** – Amélioration de 25 % du score du diagnostic de performance organisationnelle par rapport à 2017

4.2 Consolider les réseaux de mandataires.

- **2020** – Ratification de contrats de performance axés sur les résultats pour les réseaux de mandataires

5.1 Mobiliser le personnel dans la démarche d'amélioration.

- **2021** – Indice de mobilisation du personnel d'au moins 8 sur 10
- **2021** – 80 % du personnel considérant avoir l'expertise pour réaliser son travail

Les choix stratégiques de la Société prennent en compte les principes d'occupation et de vitalité des territoires ainsi que de développement durable.

ENJEU 1

Le positionnement stratégique de la Société et de son offre de services

Orientation 1 – Assurer le leadership en habitation

L'accomplissement de la mission de la Société repose d'une part sur une offre de services aux citoyens connue et répondant aux besoins et, d'autre part, sur des partenariats stratégiques assurant une cohérence et une complémentarité des interventions en habitation.

Avec le renouvellement de son offre de services et l'accroissement de son rôle-conseil, la Société s'engage à mieux accompagner les citoyens en matière d'habitation. La Société vise également à mieux circonscrire leurs besoins sur l'ensemble du territoire québécois par un enrichissement des connaissances en habitation et une veille proactive des tendances sociodémographiques et économiques ainsi que des phénomènes émergents qui ont une influence sur le développement de l'habitation.

De plus, la Société entend assurer la mobilisation de l'ensemble des acteurs en habitation autour d'une approche de l'habitation intégrée et durable.

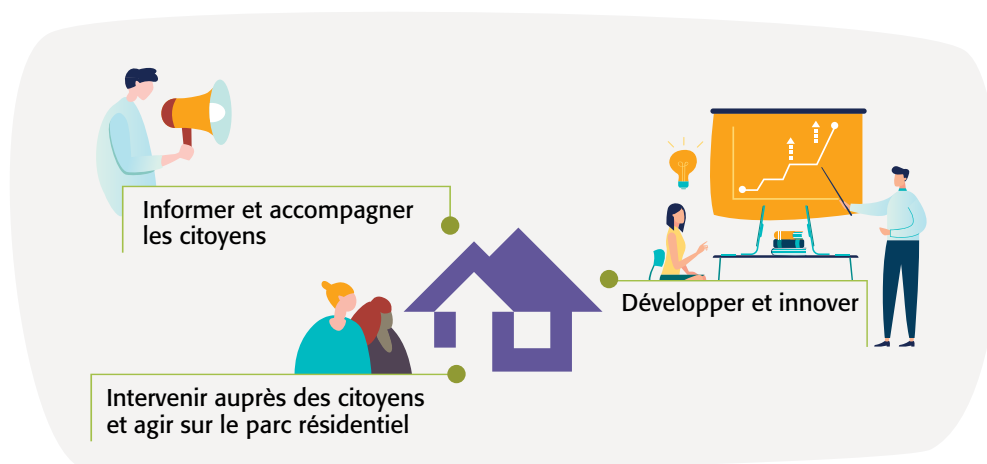
Objectif 1.1 | Renouveler l'offre de services

En 2017-2018, la Société a revu son approche d'affaires et a renouvelé son offre de services.

L'offre de services de la Société couvre trois grands domaines d'activité : l'information et l'accompagnement, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes ainsi que le développement et l'innovation.

La vision de l'offre de services renouvelée a été présentée au personnel en juin 2017 et s'appuie sur une approche d'affaires qui repositionne l'ensemble des activités de la Société en fonction de sa mission.

Offre de services

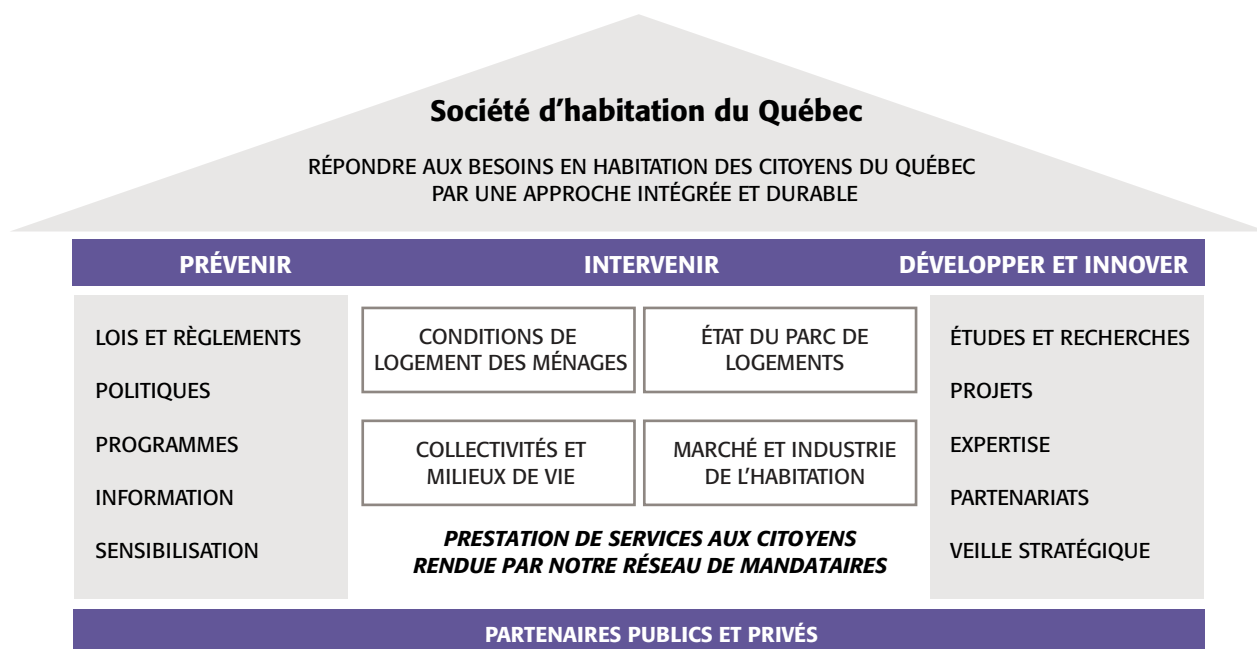


En 2018-2019, la Société précisera et diffusera son offre de services renouvelée. De plus, un nouveau service d'information et d'accompagnement sera mis à la disposition des citoyens.

Également, la Société s'assurera que son offre de services répond aux besoins et attentes des citoyens.

D'ailleurs, un ensemble de mécanismes seront mis en place graduellement d'ici 2021 pour connaître la satisfaction de sa clientèle, lui permettant ainsi d'améliorer en continu sa prestation de services.

Approche d'affaires



Services d'information et d'accompagnement

Indicateur	Cibles	Résultats	État d'avancement
Nombre de nouveaux services d'information et d'accompagnement pour répondre aux besoins des citoyens	3 en 2021		↗
<i>Cibles intermédiaires :</i>	1 en 2019 1 en 2020 1 en 2021		↗

☒ cible atteinte
 ☒ en progression
 ☒ à surveiller
 ☐ à venir

Satisfaction de la clientèle sur l'offre de services

Indicateur	Cible	Résultat	État d'avancement
Indice de la satisfaction de la clientèle sur l'offre de services	Au moins 8 sur 10 en 2021		□

☑ cible atteinte ➡ en progression 🚩 à surveiller □ à venir

Objectif 1.2 | Enrichir les connaissances en habitation

En 2017-2018, la Société a jeté les bases de ses nouvelles orientations en recherche visant l'enrichissement des connaissances en habitation. Pour avoir tous les droits nécessaires à l'exercice de ses fonctions, elle a procédé à une demande de modification de sa loi constitutive. Le projet de loi 155³¹ prévoyait, entre autres, le remplacement de l'article 3.2 par le suivant :

« Pour la réalisation de ses objets, la Société peut :

- 1° exécuter ou faire exécuter des recherches, des études, des enquêtes ou des inventaires sur les besoins et les conditions d'habitation de la population;
- 2° accorder des subventions pour des études, des recherches et pour la réalisation de projets expérimentaux dans le domaine de l'habitation;
- 3° obtenir des ministères et de tout organisme public ou privé les renseignements nécessaires à la gestion des programmes qu'elle met en œuvre. »

Avec ses nouveaux pouvoirs, la Société dispose maintenant d'une plus grande flexibilité pour élaborer et mettre en œuvre son plan de développement des connaissances en habitation 2018-2021, en mettant à contribution la communauté de chercheurs et les acteurs du milieu, en soutenant la recherche, l'innovation et les projets expérimentaux ainsi qu'en favorisant le partage des connaissances en habitation.

Plan de développement des connaissances en habitation

Indicateur	Cibles	Résultats	État d'avancement
Proportion des actions du Plan de développement des connaissances en habitation 2018-2021 réalisées	100 % en 2021		□
<i>Cible intermédiaire :</i>	<i>50 % en 2019</i>		□

☑ cible atteinte ➡ en progression 🚩 à surveiller □ à venir

31. Article 209, Projet de loi 155 : Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec, sanctionné le 19 avril 2018.

Au cours de la dernière année, la Société a développé un outil d'analyse des besoins en habitation. Cet outil permet le suivi d'indicateurs de l'offre et de la demande de logements pour que la Société soit en mesure d'anticiper les tendances en habitation, de suivre les phénomènes émergents et ainsi, de soutenir la réalisation de sa mission.

D'ailleurs, la Société a amorcé une réflexion sur l'information pertinente et utile à inclure dans les portraits régionaux qu'elle s'est engagée à produire. Ceux-ci, destinés à l'ensemble des acteurs en habitation, seront diffusés graduellement et porteront à la fois sur les conditions d'habitation des ménages et les interventions de la Société.

Portraits régionaux sur les conditions d'habitation des ménages et les interventions de la Société

Indicateur	Cible	Résultat	État d'avancement
Nombre de portraits régionaux sur les conditions d'habitation des ménages et les interventions de la Société publiés*	17 en 2021		□

☑ cible atteinte ➡ en progression 🔴 à surveiller □ à venir

* Une précision a été apportée au libellé de l'indicateur avec le retrait de la mention « annuels ».

La Société adhère à l'objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020³² (Stratégie) « Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires ».



PLAN D'ACTION EN
DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2017-2021

1 Contribuer à des projets améliorant les connaissances sur les besoins en habitation des personnes âgées.

Indicateur	Cible	Résultat
Nombre de projets auxquels la Société contribue	2 d'ici 2021	À venir

La Société amorcera la conception d'un devis de recherche sur les besoins en matière de soutien communautaire dans lequel il y aura un volet spécifique sur les aînés.

Objectif 1.3 | Établir des partenariats stratégiques en habitation

Le domaine de l'habitation comporte de nombreux intervenants provenant tant du secteur public que des secteurs municipal, privé ou communautaire. Ils agissent auprès de clientèles diversifiées, que ce soit pour améliorer leurs conditions de logement, construire de nouvelles habitations, concourir à la qualité ou à la sécurité du parc résidentiel ou assurer le développement de l'habitation sur le territoire. Dans le cadre de son mandat visant à stimuler le développement et la concertation en matière d'initiatives publiques et privées, la Société mise sur l'instauration de tables permanentes en habitation et sur la formation de partenariats stratégiques afin de maximiser l'effet de levier des interventions publiques en habitation.

³² http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/.

Concertation avec des acteurs gouvernementaux

En 2017-2018, dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, la Société a mis en place une nouvelle table de concertation, soit le Comité interministériel permanent en logement social. Ce comité vise à améliorer les conditions de vie de personnes parmi les plus vulnérables et démunies de la société et qui constituent une clientèle commune à plusieurs ministères et organismes.

Le comité, présidé par la Société, est un lieu d'échanges pour tisser des partenariats tangibles dans le but de mieux soutenir la clientèle bénéficiant d'un logement à loyer modique. Il regroupe neuf ministères et organismes.

En 2018-2019, une table de concertation permanente regroupant principalement les acteurs en habitation des secteurs privé et communautaire sera créée. De plus, la Société poursuivra ses travaux pour établir des partenariats stratégiques avec certains acteurs gouvernementaux.

Indicateur	Cible	Résultat	État d'avancement
Nombre de tables de concertation permanentes en habitation mises en place avec les acteurs en habitation	2 en 2019	1	↗

☑ cible atteinte ↗ en progression ⚠ à surveiller □ à venir

Partenariats stratégiques avec des acteurs gouvernementaux

En 2017-2018, la Société a mené à terme les travaux visant le renouvellement de l'Entente concernant la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en matière de logement au Nunavik 2017-2018 à 2021-2022³³. Ce partenariat stratégique entre la Société Makivik, l'Administration régionale Kativik, l'Office municipal d'habitation Kativik, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, permettra la construction de nouveaux logements dans la région Kativik.

Indicateur	Cible	Résultat	État d'avancement
Nombre de partenariats stratégiques formés avec des acteurs gouvernementaux	3 en 2021	1	↗

☑ cible atteinte ↗ en progression ⚠ à surveiller □ à venir

33. Le projet d'entente a été approuvé par le gouvernement du Québec le 20 février 2018 et l'entente a été signée par l'ensemble des parties le 24 mai 2018.

ENJEU 2

Une réponse adéquate aux besoins variés des citoyens et des collectivités

Orientation 2 – Améliorer la qualité de vie des citoyens

L'habitation est un besoin fondamental et joue un rôle d'importance dans la qualité de vie de chaque citoyen. La Société intervient en acteur de premier plan pour accroître le soutien aux ménages québécois en matière d'habitation, notamment auprès des ménages les plus démunis et vulnérables.

Par l'entremise de ses différents programmes, ses interventions s'appuient sur la prise en considération des besoins évolutifs et variés des citoyens. À cet égard, les piliers de l'approche client de la Société reposent sur l'accessibilité et la qualité des services offerts ainsi que sur l'adéquation de ses programmes et activités aux besoins et attentes des citoyens.

Objectif 2.1 | Accroître le soutien aux ménages

En 2017-2018, la Société a amorcé les travaux visant à extraire de ses différentes bases de données le nombre de nouveaux ménages aidés. Les résultats de ces travaux permettront d'apprécier les variations dans les clientèles jointes par la Société ainsi que la proportion des nouveaux ménages qui accèdent à des programmes de soutien au logement. Ainsi, parmi les 231 843 ménages aidés en 2017-2018, 15,9 % constituaient de nouveaux ménages par rapport à 2016-2017, soit 36 719 ménages.

Indicateur	Cible	Résultat	État d'avancement
Proportion de nouveaux* ménages aidés par rapport à 2016-2017**	25 % de plus en 2021	15,9 %	

 cible atteinte  en progression  à surveiller  à venir

* Une précision a été apportée au libellé de l'indicateur, « proportion de nouveaux » remplaçant « nombre de ».

** Valeur de départ : 231 124 ménages aidés au 31 mars 2017.

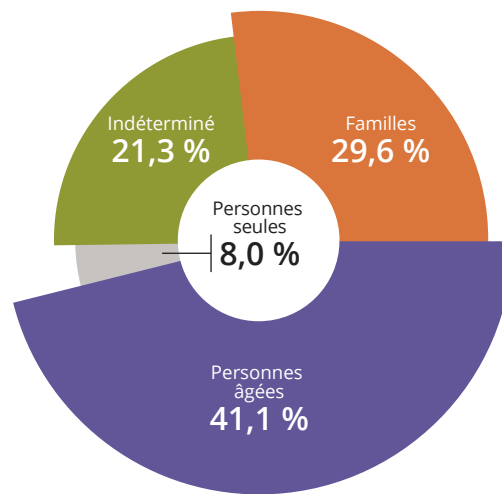
Profil des nouveaux ménages aidés

Par rapport à 2016-2017, 36 719 nouveaux ménages ont bénéficié des programmes de la Société au cours de la dernière année, dont 41,1 % sont des ménages de personnes âgées, 29,6 % des familles et 8 % des personnes seules.

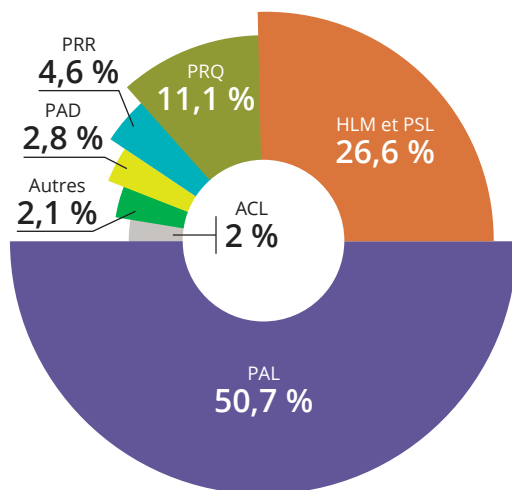
L'information sur le type de ménages n'est pas disponible pour 21,3 % des nouveaux ménages aidés.

Parmi les nouveaux ménages, 50,7 % ont bénéficié du PAL et 26,6 % ont accédé à un logement à loyer modique (Programme de logement sans but lucratif (HLM) et programme Supplément au loyer (PSL)).

Types de nouveaux ménages aidés en 2017-2018



Répartition des nouveaux ménages aidés selon les programmes en 2017-2018



Parmi ces derniers, plus de la moitié ont obtenu leur logement dans le parc de HLM, et les autres, dans le parc de logements abordables soutenu par le PSL.

Également, 22,7 % nouveaux ménages ont reçu des services reliés aux différents programmes de construction, de rénovation et d'adaptation de domicile (RénoRégion (PRR), Rénovation Québec (PRQ), PAD et ACL) de la Société. Actuellement, les statistiques permettent de dégager les nouveaux ménages par programmes. Un même ménage peut toutefois avoir bénéficié de plus d'une forme d'aide.

La Société adhère à l'objectif de la Stratégie « Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial ».



PLAN D'ACTION EN
DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2017-2021

2

Susciter la participation des locataires de logements sociaux à des projets d'actions concertées visant à réduire les inégalités.

Indicateur	Cible	Résultat
Nombre de projets d'actions concertées soutenus annuellement	5	5

Par l'entremise de l'Initiative de développement, d'entraide et de mobilisation (ID²EM), la Société a soutenu 5 projets d'actions concertées visant à réduire les inégalités.

Objectif 2.2 | Ajuster les interventions aux besoins évolutifs et variés des citoyens et des collectivités

En 2017-2018, sur les 14 programmes actifs au 1^{er} avril 2017, le Programme spécial de rénovation de maisons de la communauté algonquine de Kitcisakik a été révisé et trois autres étaient en processus de révision. La Société doit s'assurer que ses programmes et interventions demeurent adaptés, pertinents, efficaces et efficients en fonction de la diversité des besoins régionaux, des milieux et de l'évolution démographique. Pour ce faire, elle vise la révision en continu de l'ensemble de ses programmes sur un cycle de cinq ans ainsi que l'introduction de nouveaux programmes ou interventions.

De plus, en 2017-2018, deux nouveaux programmes étaient en cours de développement, soit le Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal et le programme Petits établissements accessibles.

En 2018-2019, la Société prévoit que la proportion des programmes révisés devrait être de 28 % selon la planification quinquennale de révision de ses programmes.

Révision des programmes

Indicateur	Cibles	Résultat	État d'avancement
Proportion des programmes actifs* révisés sur une base quinquennale**	100 % en 2021	7 %	↗
<i>Cible intermédiaire :</i>	<i>50 % en 2019</i>		↗

☑ cible atteinte ↗ en progression ↘ à surveiller □ à venir

* Une modification a été apportée au libellé de l'indicateur, « actifs » remplaçant « en activité ».

** Valeur de départ : 14 programmes au 1^{er} avril 2017.

La Société adhère à l'objectif de la Stratégie « Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics ».



PLAN D'ACTION EN
DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2017-2021

3

Intégrer des principes de développement durable ou des mesures d'écoconditionnalité ou d'écoresponsabilité lors de la création, de la révision et de l'évaluation des programmes.

Indicateur	Cible	Résultat
Pourcentage des programmes créés, révisés et évalués qui ont intégré au moins un principe de développement durable ou des mesures d'écoconditionnalité ou d'écoresponsabilité	100 % d'ici 2021	À venir

La Société amorcera l'élaboration d'une démarche d'intégration des principes de développement durable ou des mesures d'écoconditionnalité ou d'écoresponsabilité lors de la création, de la révision et de l'évaluation de ses programmes.

Objectif 2.3 | Simplifier l'accès aux services pour les citoyens

Dans la foulée du renouvellement de l'offre de services de la Société, l'accessibilité aux services pour les citoyens sera revue et simplifiée dans une approche « parcours client ». La Société, avec la collaboration de son réseau de mandataires, révisera sa prestation de services dans un objectif d'efficacité et d'efficience.

En 2017-2018, un comité de travail a été mis en place avec plusieurs partenaires pour la création d'un guichet unique qui faciliterait les démarches des citoyens à la recherche d'un logement social et abordable sur l'ensemble du territoire.

En 2018-2019, la Société effectuera une analyse du nombre de démarches que le citoyen doit effectuer pour obtenir de l'information sur ses services. À plus long terme, elle optimisera l'accès en misant sur le développement d'une prestation électronique de services.

Simplifier l'accès aux services

Indicateur	Cible	Résultat	État d'avancement
Nombre de démarches nécessaires pour obtenir de l'information sur tous les services	1 en 2021		↗

☑ cible atteinte ↗ en progression ↘ à surveiller □ à venir

Orientation 3 – Assurer le développement et l’innovation en habitation

La Société intervient en acteur de premier plan pour assurer la qualité et la pérennité du parc de logements subventionnés publics, privés et communautaires afin de répondre aux besoins évolutifs des citoyens en termes de disponibilité et d’abordabilité.

Le développement de l’habitation et d’une variété de formules d’occupation contribue directement à l’amélioration de la qualité de vie des citoyens et des communautés. En stimulant l’innovation, la Société encourage l’adoption des meilleures pratiques par l’industrie de l’habitation, les propriétaires et les gestionnaires d’immeubles résidentiels, en plus de favoriser l’essor économique de ce secteur d’activité d’importance au Québec.

Objectif 3.1 | Mettre en place les conditions assurant la qualité et la pérennité du parc immobilier

La Société assure la qualité et la pérennité du parc immobilier par la connaissance de ses immeubles, qui lui permet d’effectuer les bons investissements, à l’endroit et au moment appropriés. Depuis quelques années, la Société effectue des inspections pour dresser un bilan de santé des immeubles (BSI) dans le parc d’habitations à loyer modique (HLM), et elle entend répandre cette pratique au parc de logements locatifs subventionnés privés.

Bilan de santé des immeubles

Le BSI permet de mettre en place plusieurs indicateurs de gestion, tels l’indice de vétusté physique et l’indice d’état des immeubles. Cet indice d’état a été développé en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor. Tous les ministères et organismes qui gèrent des infrastructures publiques utilisent cet indicateur pour classer une infrastructure selon son état, de « A » (très bon) à « E » (très mauvais).

Parc d’habitations à loyer modique

Les inspections relatives au BSI du parc de HLM sont réalisées selon un cycle de 5 ans. Pour le cycle actuel, 6 822 immeubles avaient été inspectés sur un total de 7 528 (91 %). L’indice d’état calculé révèle que 1 426 d’entre eux, soit 21 %, étaient classés « D » ou « E ».

Au 31 mars 2018, 188 des 1 426 immeubles, soit 13 %, étaient classés « C » ou mieux.

Indicateur	Cible	Résultat	État d’avancement
Nombre d’immeubles du parc de logements publics classés « D » ou « E » en décembre 2017*	100 % de ces immeubles avec une cote de « C » ou mieux en 2021	13 %	

 cible atteinte  en progression  à surveiller  à venir

* Valeur de départ : 1 426 immeubles (données colligées en décembre 2017).

Parc de logements locatifs subventionnés privés (coops et OSBL)

Le parc de logements locatifs subventionnés privés comprend les logements livrés dans le cadre des programmes ACL et Logement abordable Québec (LAQ) depuis 1998. Contrairement aux organismes qui gèrent les immeubles du parc de HLM, les gestionnaires de ces immeubles n'ont pas l'obligation de réaliser des inspections BSI. Ponctuellement, la Société fait des BSI pour ces immeubles, notamment lors du refinancement d'un projet à la dixième année ou lorsqu'une aide financière additionnelle est requise pour financer des travaux majeurs de construction.

Au 31 mars 2018, le parc de logements locatifs privés comptait 1 199 immeubles représentant 36 683 logements. En 2018-2019, la Société mettra en place des mesures pour promouvoir la réalisation de BSI par les gestionnaires de ces immeubles.

Indicateur	Cible	Résultat	État d'avancement
Proportion des immeubles du parc de logements locatifs subventionnés privés (coops et OSBL) ayant un bilan de santé des immeubles (immeubles soutenus financièrement par la Société d'habitation du Québec*)	25 % des immeubles du parc de logements locatifs subventionnés privés inspectés en 2021		↗

☑ cible atteinte ↗ en progression ↘ à surveiller □ à venir

* Valeur de départ : 1 199 immeubles (36 683 logements) (données colligées en décembre 2017).

La Société adhère à l'objectif de la Stratégie « Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires ».



PLAN D'ACTION EN
DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2017-2021

4

Assurer un suivi de la qualité de l'entretien préventif des immeubles du parc de HLM auprès d'organismes gestionnaires.

Indicateur	Cible	Résultat
Nombre d'organismes gestionnaires ayant fait l'objet d'un suivi annuellement	25	30

La Société a poursuivi ses activités de contrôle qualité de l'entretien préventif. L'objectif principal du contrôle qualité est, dans un premier temps, de savoir si les organismes ont implanté un système d'entretien préventif puis, dans un second temps, d'en évaluer la qualité.

L'entretien préventif permet, en plus d'assurer le confort et la sécurité des résidents, une vérification systématique et ordonnée de tous les composants d'un immeuble qui vise à enrayer la détérioration prématurée des équipements et à accroître leur durée de vie. Cet exercice s'inscrit dans une gestion proactive, assure un meilleur contrôle des dépenses d'exploitation et une saine gestion des fonds publics.

La Société adhère à l'objectif de la Stratégie « Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires ».



PLAN D'ACTION EN
DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2017-2021

5

Mesurer la présence du radon dans les logements situés au plus bas niveau des immeubles du parc de HLM.

Indicateur	Cible	Résultat
Nombre de logements du parc de HLM ayant fait l'objet d'une prise de mesure pour le dépistage du radon	100 % d'ici 2019	16 %

La Société a poursuivi son activité de dépistage du radon dans les immeubles du parc de HLM³⁴. La mesure du taux de radon dans 27 500 logements localisés au niveau le plus bas de tous les immeubles doit se terminer le 31 décembre 2018.

Au 31 mars 2018, 4 354 logements sur les 27 500 ciblés (16 %) avaient fait l'objet d'une prise de mesure. Parmi ceux-ci, 183 (4 %) dépassaient la ligne directrice de 200 Bq/m³. Des mesures d'atténuation sont mises en œuvre dans ces logements selon les normes en vigueur.

Objectif 3.2 | Stimuler l'innovation en habitation

En 2017-2018, la Société a réitéré sa volonté d'agir en acteur de premier plan pour favoriser le développement et l'innovation en habitation au Québec. En effet, grâce à son vaste parc de HLM et au nombre important de logements abordables dont elle appuie annuellement la réalisation, la Société entend poursuivre la promotion de l'utilisation de nouvelles techniques et de nouveaux matériaux ainsi que la diffusion des meilleures pratiques de construction.

En 2017-2018, la Société s'est engagée à réaliser d'ici 2021 les quatre types de projets suivants :

- projet d'intégration d'énergies renouvelables pour l'habitation au Nunavik;
- projet favorisant l'adoption par l'industrie de l'habitation de pratiques innovantes telles que la conception intégrée, le BIM et la préfabrication;
- projet de démonstration de solutions innovantes dans la construction de logements abordables;
- développement d'un outil de suivi des marchés internationaux pour soutenir les exportations québécoises en habitation.

La Société jouera son rôle de référence en habitation par la diffusion des meilleures pratiques et par des retours d'expérience pour chacun des projets innovants au cours des prochaines années.

34. Le dépistage n'est pas effectué dans les immeubles du Nunavik, car ceux-ci étant bâtis sur pilotis, ils n'ont pas de contact avec le sol.

Projets innovateurs en habitation

Indicateur	Cibles	Résultats	État d'avancement
Nombre de nouveaux projets innovateurs soutenus	4 en 2021		↗
<i>Cible intermédiaire : Choix des types de projets *</i>	2018	4	☑

☑ cible atteinte ↗ en progression ↘ à surveiller □ à venir

* Une précision a été apportée au libellé de l'indicateur, « types de projets » remplaçant « nouveaux projets novateurs ».

La Société adhère à l'objectif de la Stratégie « Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES ».



PLAN D'ACTION EN
DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2017-2021

6

Réduire l'émission des gaz à effet de serre (GES) du parc de logements sociaux et abordables en remplaçant les systèmes de chauffage au mazout par une source d'énergie renouvelable ainsi qu'en installant des systèmes de chauffage qui utilisent principalement une source d'énergie renouvelable lors de la construction de nouveaux logements.

Indicateurs	Cibles	Résultats
Pourcentage des systèmes au mazout remplacés dans le parc de HLM	100 % en 2020	À venir
Pourcentage des nouvelles habitations avec un système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable	95 % dès 2018	À venir

La Société entend réduire les émissions de GES du parc de logements sociaux et abordables en remplaçant les systèmes de chauffage au mazout par des systèmes utilisant des énergies renouvelables. À cet égard, au tout début de l'année 2018, les organismes gérant des logements sociaux (HLM) comportant des systèmes de chauffage au mazout (bâtiment ou eau chaude domestique) ont été avisés qu'ils devaient les remplacer d'ici 2020. Un inventaire a alors dénombré 119 systèmes de chauffage fonctionnant toujours au mazout.

Pour les nouveaux bâtiments abritant des logements abordables, une section a été ajoutée au *Guide technique de régénération* pour faire part aux organismes et aux concepteurs de la nouvelle exigence quant à l'utilisation de systèmes de chauffage fonctionnant à partir d'une source d'énergie renouvelable.

La Société adhère à l'objectif de la Stratégie « Améliorer l'efficacité énergétique ».



PLAN D'ACTION EN
DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2017-2021

7

Exercer un suivi de la consommation énergétique du parc de HLM.

Indicateur	Cible	Résultat
Pourcentage des bâtiments du parc de HLM ayant fait l'objet d'un suivi	100 % en 2020	À venir

La Société a développé un système informatique pour suivre la consommation énergétique du parc de logements sociaux. Les tests du système ont été réalisés et son processus de mise en route, qui devrait s'échelonner sur plusieurs mois, a débuté à la fin de l'année 2017-2018.

La Société adhère à l'objectif de la Stratégie « Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables ».



PLAN D'ACTION EN
DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2017-2021

8

Soutenir des projets novateurs et informer les intervenants en habitation dans l'élaboration de pratiques de construction durable.

Indicateurs	Cibles	Résultats
Pourcentage de projets novateurs soutenus dans le cadre du PADIQH	15 % d'ici 2021	À venir
Nombre de capsules d'information publiées annuellement	5 à partir de 2018-2019	À venir

À partir de 2018-2019, la Société va considérer les aspects novateurs dans la sélection des projets soutenus par le Programme d'appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation (PADIQH). De plus, afin de promouvoir l'adoption de pratiques innovantes, des capsules d'information seront diffusées.

ENJEU 3

Une transformation axée sur la performance

Orientation 4 – Revoir les façons de faire dans une approche d'amélioration continue

Pour mener à bien sa mission, la Société a le souci d'accroître en continu sa performance et son efficacité afin d'offrir des services de qualité. En tant qu'organisme public, elle a une responsabilité sociale envers l'ensemble des citoyens. L'optimisation et la révision de ses façons de faire, dans tous ses secteurs d'activité, au sein de l'organisation et chez ses mandataires, constituent la pierre angulaire d'une saine gestion des fonds publics qui lui sont attribués.

À cet égard, une approche d'amélioration continue, mobilisatrice et axée sur la performance, guidera l'ensemble des activités de la Société et les transformations qu'elle désire apporter, en misant sur la participation directe des membres de son personnel, principaux artisans du changement. Également, elle entend associer dans la démarche son réseau de mandataires, acteurs essentiels dans la prestation des services aux citoyens.

Objectif 4.1 | Améliorer la performance de l'organisation

En 2017-2018, un diagnostic de la performance organisationnelle a été réalisé à partir de l'outil QUALImètre du Mouvement québécois de la qualité. Les résultats ont permis de situer la performance de l'organisation et de cibler ses forces et ses possibilités d'amélioration.

Au cours de la dernière année, la Société a partagé les résultats du diagnostic avec le conseil d'administration, les gestionnaires et l'ensemble du personnel. La Société s'est dotée d'un portefeuille de projets prioritaires et suit régulièrement sa performance. Le 15 mai 2017, une direction a été créée pour soutenir la Société dans sa transformation organisationnelle axée sur la performance. Cette direction offre de l'accompagnement ainsi que du développement des compétences et de l'expertise en gestion de projet et en processus.

En 2018-2019, la Société poursuivra ses activités d'appropriation des résultats du diagnostic appuyée par une approche d'amélioration continue axée sur la performance. Un plan de mise en œuvre des améliorations à apporter permettra d'exercer un suivi. À ce plan sera adjoint un plan d'amélioration continue au sein de l'organisation, avec notamment des activités de formation.

Mesure de la performance

Indicateur	Cible	Résultat	État d'avancement
Score du diagnostic de performance organisationnelle de 2017*	Amélioration de 25 % en 2021		□

☑ cible atteinte ➡ en progression 🔻 à surveiller □ à venir

* Valeur de départ : 409 points.

La Société adhère à l'objectif de la Stratégie « Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique ».



PLAN D'ACTION EN
DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2017-2021

9

Diffuser au personnel des capsules de sensibilisation sur des actions écoresponsables.

Indicateur	Cible	Résultat
Nombre de capsules de sensibilisation transmises au personnel annuellement	2 à partir de 2018-2019*	À venir

Une campagne de sensibilisation débutera en 2018-2019. Des capsules d'information seront diffusées en avril et en septembre de chaque année.

* Une précision a été apportée au libellé de la cible avec l'ajout de la mention « à partir de 2018-2019 ».

Objectif 4.2 | Consolider les réseaux de mandataires

En 2017-2018, la Société a poursuivi la restructuration du réseau des offices d'habitation (OH). Au 1^{er} janvier 2018, 100 OH avaient été regroupés sur une base volontaire pour en former 15 nouveaux. Les travaux continuent pour de nouveaux regroupements en 2018-2019.

Parallèlement à cette démarche, la Société a amorcé la réflexion sur les conditions et les assises permettant d'établir des contrats de performance pour ses réseaux de mandataires.

Les OH constituent le premier groupe de mandataires avec lequel la Société entend développer un contrat de performance qui favorise l'implantation d'un mode de gestion axé sur les résultats.

Un groupe de travail composé de représentants du réseau des OH et de la Société a été créé afin de définir les paramètres qui permettront d'une part d'accorder une plus grande autonomie aux OH et, d'autre part, d'établir des contrats de performance destinés à l'ensemble des mandataires de la Société. La première rencontre de ce comité aura lieu en avril 2018.

Contrats de performance axés sur les résultats

Indicateur	Cible	Résultat	État d'avancement
Contrats de performance axés sur les résultats avec les réseaux de mandataires *	Ratifiés en 2020		↗

☑ cible atteinte ↗ en progression ↘ à surveiller □ à venir

* Valeur de départ : aucun contrat.

Orientation 5 – Développer la culture organisationnelle en misant sur les valeurs de la Société

La Société considère que la mobilisation de son personnel est essentielle à l'atteinte des objectifs organisationnels. Portée par ses valeurs, la Société mise sur le développement des compétences et la valorisation de l'expertise de l'ensemble de ses employés pour instaurer une culture organisationnelle axée sur l'innovation et la performance.

Objectif 5.1 | Mobiliser le personnel dans la démarche d'amélioration

En 2018-2019, la Société mènera un sondage auprès de son personnel afin de connaître sa perception sur les conditions ayant un effet sur sa mobilisation au travail. Les résultats permettront à l'organisation et aux unités administratives de cibler les actions prioritaires pour l'amélioration de la mobilisation du personnel. De plus, ils alimenteront la réflexion pour l'élaboration du Plan de développement des compétences 2018-2021.

Mobilisation du personnel

Indicateurs	Cibles	Résultats	État d'avancement
Indice de mobilisation du personnel	Au moins 8 sur 10 en 2021		□
<i>Cibles intermédiaires : Actions du Plan de développement des compétences 2018-2021</i>	<i>30 % réalisées en 2019</i> <i>100 % réalisées en 2021</i>		□

☑ cible atteinte ➡ en progression 🟡 à surveiller □ à venir

Expertise du personnel

Indicateur	Cible	Résultat	État d'avancement
Pourcentage du personnel considérant avoir l'expertise pour réaliser son travail	Au moins 80 % en 2021		□

☑ cible atteinte ➡ en progression 🟡 à surveiller □ à venir

LES ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ ENVERS LES CITOYENS

Toujours soucieuse de répondre adéquatement aux besoins et attentes de la clientèle, la Société place la qualité des services qu'elle offre aux citoyens au cœur de ses priorités.

Déclaration de services aux citoyens³⁵ – Tableau abrégé

Les engagements généraux

- Vous servir avec courtoisie, en vous accordant toute l'attention nécessaire.
- Vous transmettre de l'information juste et précise.
- Vous fournir de l'information dans un langage clair et facile à comprendre.
- Vous faciliter l'accès à tous nos services en rendant accessible l'information pertinente dans notre site Web.
- Vous informer du délai de traitement de votre demande lorsque nous ne pouvons répondre immédiatement à celle-ci.

35. La mise à jour de la Déclaration de services aux citoyens de la Société d'habitation du Québec a été adoptée le 18 octobre 2013. Elle est disponible sur son site Web au www.habitation.gouv.qc.ca/declaration.html.

Les engagements spécifiques

Engagements		Niveau de respect des engagements	Indicateurs	Résultats 2017-2018
Lorsque vous communiquez avec le Centre des relations avec la clientèle				
Par téléphone :	Vous répondre dans un délai de deux minutes ou moins à partir du moment où vous choisissez de parler à un préposé.	●	Taux de réponse aux appels téléphoniques dans un délai de deux minutes ou moins	98,4 %
Par écrit (courriel ou télécopie) :	Vous répondre ou vous informer des suites qui seront données à votre courriel ou à votre télécopie dans un délai d'un jour ouvrable.	●	Taux de réponse aux courriels ou télécopies dans un délai d'un jour ouvrable	95,8 %
Lorsque nous ne sommes pas en mesure de répondre immédiatement à votre demande				
Par téléphone :	Vous rappeler dans un délai de trois jours ouvrables suivant votre appel.	●	Taux de rappels téléphoniques dans un délai de trois jours ouvrables ou moins	99,5 %
Par écrit (courriel ou télécopie) :	Vous répondre ou vous informer des suites qui seront données à votre courriel ou à votre télécopie dans un délai de trois jours ouvrables.	●	Taux de réponse aux courriels ou aux télécopies dans un délai de trois jours ouvrables	95,7 %
Lorsque vous communiquez avec le Centre des relations avec la clientèle par courrier postal				
Vous répondre ou vous informer des suites qui seront données à votre lettre dans un délai de dix jours ouvrables à partir de sa réception au Centre des relations avec la clientèle.		●	Taux de réponse aux demandes postales dans un délai de dix jours ouvrables ou moins	100 %

- Niveau de respect de l'engagement optimal (de 95 % à 100 %)
- Niveau de respect de l'engagement acceptable (de 85 % à 94 %)
- Niveau de respect de l'engagement insatisfaisant (inférieur à 85 %)

Les résultats

Engagements généraux

Afin de s'assurer que la population reçoit un service de qualité, la Société mesure le respect des engagements généraux énoncés dans sa déclaration de services aux citoyens ainsi que le niveau de satisfaction et les attentes de ces derniers à l'aide de sondages.

Engagements spécifiques

En 2017-2018, la Société a respecté dans des proportions élevées les engagements spécifiques qu'elle a pris envers la population en ce qui a trait aux délais de traitement des demandes. À cet égard, elle a maintenu sa performance.

La Société vise le respect intégral de chacun de ses engagements quantitatifs. Elle considère que sa performance est optimale, c'est-à-dire que ses ressources sont allouées de façon efficiente en fonction de la demande de la clientèle, lorsqu'elle affiche un taux de respect de ses engagements de 95 % et plus.

Centre des relations avec la clientèle	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016
Service téléphonique			
Taux de réponse aux appels téléphoniques dans un délai de deux minutes ou moins	98,4 %	96,9 %	99,7 %
Délai de réponse moyen (en secondes)	24	39	11
Correspondance			
Taux de réponse aux courriels ou télécopies dans un délai d'un jour ouvrable	95,8 %	96,9 %	99,7 %
Délai de réponse moyen (en jours ouvrables)	1,1	1,08	1,01
Taux de réponse aux demandes postales dans un délai de dix jours ouvrables ou moins	100 %	100 %	100 %
Délai de réponse moyen (en jours ouvrables)	1,4	1,11	1
Services spécialisés (2^e ligne)			
Rappels téléphoniques			
Taux de rappels téléphoniques dans un délai de trois jours ouvrables ou moins	99,5 %	99,7 %	99,9 %
Délai de réponse moyen (en jours ouvrables)	1,1	1,09	1
Correspondance			
Taux de réponse aux courriels ou aux télécopies dans un délai de trois jours ouvrables	95,7 %	100 %	94,1 %
Délai de réponse moyen (en jours ouvrables)	1,5	1,2	1,4

Afin de garantir une information fiable et uniforme, des outils sont mis à la disposition du personnel du Centre des relations avec la clientèle (CRC) de la Société. Il s'agit d'une banque de connaissances, d'un portail contenant des fiches descriptives sur les programmes et d'une banque de questions et réponses.

Centre des relations avec la clientèle

En 2017-2018, le CRC a traité 24 299 demandes provenant à la fois des citoyens, des mandataires et des partenaires, soit un nombre similaire à l'année précédente.

Type de demande	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016
Total des demandes traitées	24 299	24 942	26 823
Demandes par téléphone	23 090	23 549	25 364
Demandes écrites (courriel, télécopie, poste)	1 131	1 315	1 375
Demandes faites en personne	78	78	84

Les plaintes

Engagement	Niveau de respect des engagements	Indicateur	Résultats 2017-2018
Lorsque vous communiquez avec le Centre des relations avec la clientèle			
La Société s'engage à assurer le traitement de votre plainte, lorsqu'elle est jugée recevable, dans un délai de 20 jours ouvrables.		Proportion des plaintes traitées dans un délai de 20 jours ouvrables	92 %
Si toutefois le traitement de votre dossier exige un délai supplémentaire, la Société vous informera rapidement de la durée de ce délai.			
 Niveau de respect de l'engagement optimal (de 95 % à 100 %)  Niveau de respect de l'engagement acceptable (de 85 % à 94 %)  Niveau de respect de l'engagement insatisfaisant (inférieur à 85 %)			

Au cours de l'année 2017-2018, la Société a reçu 39 plaintes, soit le même nombre qu'en 2016-2017. Parmi celles-ci, 31 % se sont avérées fondées après analyse. Le délai de traitement moyen des plaintes a diminué à 10,8 jours, comparativement à 12,8 jours en 2016-2017.

Engagement	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Traitement des plaintes dans un délai de 20 jours ouvrables (%)	92	85	70
Indicateurs	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Nombre de plaintes reçues	39	39	37
Nombre de plaintes traitées	39	39	37
Nombre de plaintes fondées relevant de la Politique en matière de traitement des plaintes	12	7	11
Nombre de plaintes fondées relevant de la Déclaration de services aux citoyens	0	0	0

Toutes les plaintes fondées touchaient la gestion du logement à loyer modique (HLM), le PAD et le PSL. Elles concernaient l'application par les mandataires des lois, règlements ou directives de la Société.

En tenant compte de toutes les plaintes, objections et requêtes reçues (136 au total), les éléments ayant suscité le plus d'insatisfaction sont le programme HLM, le PAL et le PSL.

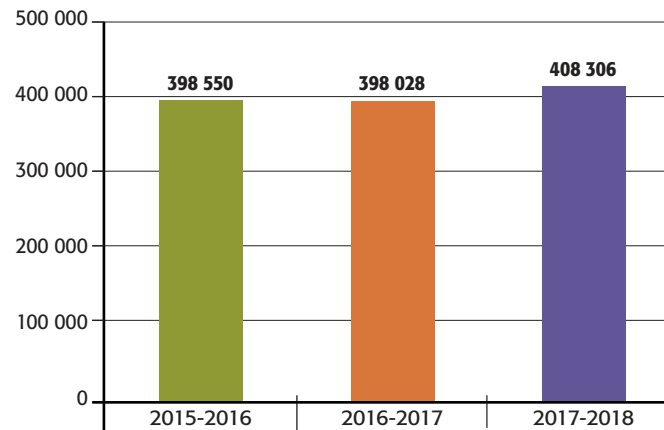
Un nouvel outil de traitement des demandes et des insatisfactions est en développement. Cet outil, dont l'implantation est prévue pour 2018, permettra de réviser les processus de traitement des demandes et des insatisfactions et ainsi d'optimiser le traitement des insatisfactions. L'état d'avancement global de cet outil est présentement à 75 %.

Les services Internet

Par l'entremise de son site Web, la Société diffuse de l'information à l'intention des citoyens et citoyennes, des mandataires et de ses partenaires. En 2017-2018, 408 306 visites du site Web ont été relevées.

Le magazine Web de la Société, *Espace Habitat*, qui est destiné à son réseau de partenaires, à sa clientèle et à tous les internautes intéressés par le domaine de l'habitation, a reçu 8 738 visites.

Nombre de visites du site Web



LA CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ AUX DIFFÉRENTES STRATÉGIES GOUVERNEMENTALES

La contribution de la Société aux stratégies gouvernementales témoigne de l'importance du secteur de l'habitation pour l'essor de la société québécoise, mais aussi de la portée de la mission et des mandats de l'organisation pour l'amélioration des conditions et du milieu de vie des citoyens. En 2017-2018, la Société a participé à 16 stratégies et plans d'action gouvernementaux en y inscrivant 84 engagements; de ce nombre, 76 % sont sous sa responsabilité directe, la responsabilité des autres étant partagée avec d'autres ministères ou organismes publics.

La Société collabore avec l'ensemble des ministères et organismes publics et contribue à la cohésion gouvernementale pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux contenus dans quatre stratégies et plans d'action qui touchent la société québécoise. Par l'intermédiaire de ses programmes, la Société participe activement à neuf autres stratégies et plans d'action gouvernementaux dont les objectifs convergent vers les siens. De plus, afin d'aider les ministères à remplir leurs engagements, elle participe à deux démarches gouvernementales qui constituent un complément à sa mission et à ses mandats.

Le tableau suivant présente les stratégies et plans d'action gouvernementaux auxquels contribue la Société et les engagements relevant de sa responsabilité au 31 mars 2018.

Période	Stratégies et plans d'action	Nombre total d'engagements*	Nombre d'engagements sous la responsabilité de la Société
Cohésion gouvernementale			
2013-2020	Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques <i>Le Québec en action vert 2020</i>	3	3
2017-2021	Plan d'action en développement durable 2017-2021 de la Société incluant l'Agenda 21 de la culture du Québec (2013)	9	9
2015-2019	Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux de la politique <i>À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité</i>	8	6
Convergence			
2017-2023	Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023	3	3
2011-2020	Plan Nord et Plan Nord à l'horizon 2035 – Plan d'action 2015-2020	11	11
2011-2016	Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016	12	12
2015-2020	Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 <i>Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance</i>	10	3
2012-2017	Politique <i>Vieillir et vivre ensemble – Chez soi, dans sa communauté, au Québec</i>	8	6
2017-2022	Plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme 2017-2022 <i>Des actions structurantes pour les personnes et leur famille</i>	5	1
2017-2021	Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé	3	2
2015-2025	Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025	1	1
2017-2022	Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022	4	3
2016-2021	Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i>	1	0
Complémentarité			
2017-2022	Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022	3	1
2007-	Entente intersectorielle sur le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social	3	3
Total :		84	64

* Le total comprend les engagements qui sont sous la responsabilité directe de la Société et ceux dont la responsabilité est partagée avec d'autres ministères et organismes.

La contribution de la Société aux plans d'action visant l'ensemble de l'administration gouvernementale

Avec l'ensemble des ministères et organismes, la Société contribue à la cohésion gouvernementale par ses engagements et par son adhésion à quatre stratégies et plans d'action, relevant ainsi des défis environnementaux, sociaux et culturels importants pour la société québécoise. Sur le plan environnemental, la Société s'investit en matière de changements climatiques et de développement durable. Elle affirme également son engagement par des interventions à caractère social qui profitent aux personnes handicapées. De plus, la Société participe à la mise en valeur de la culture du Québec en prenant part à l'Agenda 21.

Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques

En matière de changements climatiques, la Société cherche à réduire les émissions de gaz à effet de serre de son parc de HLM et de ses nouvelles constructions. Pour ce faire, la Société participe au Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques *Le Québec en action vert 2020* par l'entremise de trois mesures. Les engagements de la Société s'inscrivent à la priorité 11 du Plan, soit : « Favoriser la réduction de GES reliés aux opérations de l'administration publique ». La reddition de comptes relative à cette politique relève du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Plan d'action en développement durable 2017-2021

Les actions entreprises en matière de développement durable reflètent l'engagement de la Société dans la stratégie gouvernementale et dans l'application des principes qui la gouvernent. Le Plan d'action en développement durable 2017-2021 est associé au Plan stratégique 2017-2021 de la Société. Il contient neuf objectifs de développement durable. Ces objectifs répondent aux grandes orientations gouvernementales et assurent la pérennité des engagements de la Société envers le développement durable. Le plan d'action est disponible sur le site Web de la Société³⁶. Les résultats des engagements de la Société sont présentés à la section II du présent rapport.

Agenda 21 de la culture du Québec

L'Agenda 21 est un cadre de référence qui renforce les liens entre la culture et les différentes dimensions de la Société dans une perspective de développement durable. En matière d'habitation, la Société a intégré son engagement à l'égard de l'Agenda 21 à son plan d'action en développement durable. Ainsi, la Société souhaite, avec la collaboration de son réseau de mandataires, encourager et renforcer la participation des locataires de logements sociaux à leur milieu de vie.

Politique *À part entière* : pour un véritable exercice du droit à l'égalité

La Société contribue à la réalisation du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux de la politique gouvernementale *À part entière* : pour un véritable exercice du droit à l'égalité. La reddition de comptes est effectuée à même le bilan annuel des réalisations du Plan d'action 2014-2017 de la Société à l'égard des personnes handicapées³⁷.

36. <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/plan-action-developpement-durable-2017-2021.pdf>.

37. <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/06-0000023861.pdf>.

La contribution de la Société aux plans d'action gouvernementaux dont les objectifs convergent vers les siens

Par l'entremise de ses programmes et de ses activités, la Société contribue directement à dix plans d'action gouvernementaux qui visent notamment l'amélioration des conditions et des milieux de vie des ménages à revenu faible et modeste.

Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023

Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 est le troisième plan d'action qui découle de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, laquelle est sous la responsabilité du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). Par l'entremise de ses programmes et de son réseau de mandataires, la Société contribue à la mise en œuvre de trois mesures. Deux mesures se trouvent à l'axe 2, « Investir pour améliorer le logement social », et la troisième s'inscrit à l'axe 3, « Favoriser la participation sociale des personnes et des familles à faible revenu et mobiliser les milieux ». La reddition de comptes pour les mesures de l'axe 2 se trouve à la Note 8 de l'annexe 4 du présent rapport. La reddition de comptes relative à l'axe 3 est transmise au MTESS.

Plan Nord

Le Plan Nord a notamment pour objectif de mettre en valeur de manière responsable le potentiel économique diversifié du Nord québécois au profit des populations qui y habitent et de l'ensemble du Québec. Il vise également à soutenir le développement de l'ensemble des communautés sur le territoire du Plan Nord, tant sur le plan de la mise en valeur de leur plein potentiel que sur celui de leurs conditions de vie. Pour le Plan d'action 2015-2020 du Plan Nord actualisé, la Société s'est notamment engagée à construire 90 nouveaux logements sociaux et logements privés, à réviser le Programme favorisant l'accession à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik et à mettre en place des mesures favorisant l'accès au crédit et la stabilité de la valeur des immeubles dans cette région.

Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016

Par sa mission, la Société contribue jour après jour au développement des collectivités québécoises. C'est pourquoi elle s'est engagée à poursuivre ses interventions sur le territoire québécois en participant de façon soutenue aux actions locales et régionales. En 2017-2018, la Société a poursuivi la mise en œuvre de ses 12 engagements à la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.

En 2017-2018, la Société a élaboré et publié son Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2020. Celui-ci répond aux priorités gouvernementales et régionales de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Le Plan d'action est disponible sur le site Web de la Société³⁸. La mise en œuvre des actions de la Société débutera en 2018-2019. Ce plan d'action sera mis à jour à mi-parcours de la Stratégie.

38. <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/plan-action-vitalite-territoire-2018-2020.pdf>

Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020

La Société constitue un important partenaire dans la lutte contre l'itinérance au Québec. Elle est concernée par dix engagements du plan d'action interministériel, parmi lesquels trois dont elle est seule responsable et trois autres dont elle est coresponsable avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Ces engagements visent à sortir les personnes itinérantes de la rue dans le respect de leur cheminement et de leurs aspirations. En ce sens, la Société s'est engagée à poursuivre la réalisation de logements abordables avec soutien communautaire, à accroître l'octroi de suppléments au loyer, à soutenir l'achat et la rénovation de bâtiments, tels que les maisons de chambres, et à soutenir la mise en œuvre de l'approche « logement d'abord » auprès des personnes à qui cette formule convient le mieux. La reddition de comptes relative à ce plan relève du MSSS.

Politique *Vieillir et vivre ensemble – Chez soi, dans sa communauté, au Québec*

La Société a poursuivi sa participation à la politique *Vieillir et vivre ensemble – Chez soi, dans sa communauté, au Québec*. Au cours de la dernière année, elle a participé à l'élaboration du plan d'action 2018-2023 *Un Québec pour tous les âges*. La mise en œuvre des quatre engagements sous la responsabilité de la Société débutera en 2018-2019. La reddition de comptes relève du ministère de la Famille (MFA).

Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé

La nouvelle Politique gouvernementale de prévention en santé reconnaît l'habitation comme un enjeu incontournable dans ses actions destinées à améliorer la santé et la qualité de vie de la population québécoise. La Société contribue au Plan d'action interministériel 2017-2021 par l'entremise de trois engagements. Les deux premiers s'inscrivent à l'orientation 2, « L'aménagement de communautés et de territoires sains et sécuritaires », et le troisième à l'orientation 3, « L'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables ». La reddition de comptes relative à cette politique relève du MSSS.

Plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme 2017-2022

La Société contribue à la réalisation du Plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme 2017-2022 par sa participation à certaines mesures à titre de responsable ou de collaboratrice. Quatre actions sont présentées au chapitre 7 du Plan, « Des milieux de vie au choix des personnes ayant un TSA », et une s'inscrit dans le thème du chapitre 9, « Un transfert des connaissances à la portée de tous les partenaires et une diversification plus large de la recherche ». La reddition de comptes relative à ce plan relève du MSSS.

Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025

La Société est coresponsable d'une mesure de cette stratégie avec la Société québécoise des infrastructures. Il s'agit d'appuyer des projets de démonstration dans les édifices publics dans le but de favoriser l'utilisation de l'aluminium. Cette mesure s'inscrit à l'axe 1 de la Stratégie, « Mettre en place un environnement favorable à la transformation de l'aluminium ». La reddition de comptes relative à cette stratégie relève du MESI.

Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022

La Société contribue à quatre actions de ce plan d'action, dont trois sont sous sa responsabilité directe : financer une mesure de réduction du coût des logements à loyer modique pour les locataires du Nunavik, soutenir la construction, sous le 55° parallèle, de logements sociaux et communautaires pour les Autochtones en milieu urbain dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, et bonifier le Programme spécial de rénovation de maisons de la communauté algonquienne de Kitcisakik. La reddition de comptes relative à ce plan relève du Secrétariat aux affaires autochtones.

Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021

La Société collabore à une mesure sous la responsabilité du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI). Il s'agit du développement et de la mise en œuvre de la Stratégie d'action spécifique pour une offre de services adaptée aux personnes réfugiées. Les travaux liés à cette mesure n'ont pas débuté. La reddition de comptes relative à ce plan relève du MIDI.

La contribution de la Société aux plans d'action gouvernementaux qui constituent un complément à sa mission et à ses mandats

La Société collabore à l'atteinte des objectifs du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022. Elle appuie les actions de ses partenaires en leur faisant profiter de son expertise, de ses moyens et de sa vision en matière d'habitation. La participation de la Société à ce plan d'action constitue un bel exemple de collaboration et de cohésion des interventions intersectorielles en faveur des clientèles ciblées, des tissus urbains ou ruraux et des milieux de vie. La reddition de comptes relative à ce plan relève du Secrétariat aux aînés du MFA.

Enfin, le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social est un levier important qui favorise la complémentarité des interventions des partenaires. Issu des travaux conjoints menés par la Société et le MSSS, il propose une démarche commune des réseaux de la santé et de l'habitation afin de répondre aux besoins des ménages qui vivent dans un logement social ou communautaire. Des travaux de mise à jour du Cadre sont amorcés avec le MSSS.



SECTION III – LES RESSOURCES



Villa des Bosquets, Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

Cette section présente les éléments déterminants qui contribuent à l'atteinte des objectifs stratégiques de l'organisation, soit les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières. Bien que les résultats obtenus pour chacune de ces ressources soient exposés séparément, c'est leur conjugaison qui permet à la Société de remplir sa mission.

LES RESSOURCES HUMAINES

L'effectif

Au 31 mars 2018, la Société comptait 391 employés. De ce nombre, 349 détenaient le statut d'employés réguliers, 17 étaient embauchés comme occasionnels et 25 comme étudiants ou stagiaires. L'année 2016-2017 a été marquée par un nombre important de départs au sein de l'organisation. Les efforts déployés en matière d'embauche au cours de 2017-2018 ont permis de régulariser l'effectif. En effet, 97 personnes ont été engagées en 2017-2018, comparativement à 63 l'année précédente. La répartition des effectifs est présentée dans le tableau suivant selon les trois secteurs d'activité.

Répartition du nombre d'employés en fonction au 31 mars 2018, par secteurs d'activité

Secteur d'activité	2017-2018	2016-2017	Variation
Bureau de la présidente-directrice générale et directions associées	86	86	0
Vice-présidence à l'administration et à la planification	118	109	+ 9
Vice-présidence aux programmes	187	176	+ 11
Total	391	371	+ 20

Le contrôle de l'effectif

Pour l'année 2017-2018, la Société a consommé la quasi-totalité des heures rémunérées attribuées par le Secrétariat du Conseil du trésor. En effet, elle s'est vu attribuer 645 761 heures rémunérées pour l'année financière. Ce nombre a fait l'objet d'un ajustement à la baisse de 1 588 heures, et 15 700 heures ont été réservées à l'internalisation des ressources en technologies de l'information, ce qui a laissé 628 473 heures pour le reste des besoins de l'organisation. Le détail de la consommation d'heures est présenté dans les tableaux suivants.

Heures rémunérées au 31 mars 2018, par secteurs d'activité

Secteur d'activité	2017-2018	2016-2017	Variation
Bureau de la présidente-directrice générale et directions associées	155 073	138 948	+ 16 125
Vice-présidence à l'administration et à la planification	170 648	174 634	- 3 986
Vice-présidence aux programmes	303 774	286 520	+ 17 254
Total en heures rémunérées*	629 495	600 102	+ 29 393
Total en ETC transposés (Total des heures/1826,3 heures)	344,7	328,6	+ 16,1

* Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures effectuées en temps supplémentaire par le personnel régulier et occasionnel à l'exclusion des stagiaires et des étudiants. Il comprend aussi 1 960 heures utilisées à l'internalisation des ressources en technologies de l'information.

Heures rémunérées et effectif utilisé par catégories d'emploi

Catégorie d'emploi	(1) Heures travaillées	(2) Heures supplémentaires	(3) Total des heures rémunérées (1) +(2)	(4) Total en ETC transposés (3)/1826,3 h	Nombre d'employés au 31 mars 2018
Personnel d'encadrement*	43 596	s. o.	43 596	23,9	25
Personnel professionnel	402 827	2 618	405 445	222,0	241
Personnel de bureau, ouvrier, technicien et assimilé**	180 278	176	180 454	98,8	100
Personnel étudiant et stagiaire***	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	25
Total en ETC transposés (Total des heures/1826,3 heures)	343,2	1,5	344,7	344,7	391

* La catégorie « personnel d'encadrement » inclut la présidente-directrice générale et les vice-présidents.

** La catégorie « personnel ouvrier » a été regroupée avec le personnel de bureau, technicien et assimilé pour préserver la confidentialité des renseignements personnels des employés de la Société.

*** Le personnel étudiant et stagiaire n'est pas soumis au contrôle de l'effectif effectué par le Secrétariat du Conseil du trésor.

La planification de la main-d'œuvre

La Société doit composer avec un marché du travail très compétitif. Les nombreux départs liés aux mutations, retraites et démissions apportent leur lot de défis pour la gestion des ressources humaines. Des actions ont été réalisées afin de fidéliser davantage les employés et la Société poursuivra ses efforts en ce sens.

Par ailleurs, la Société a participé à deux activités en vue de renforcer son attractivité et le recrutement de nouvelles ressources dans des domaines où il y a rareté de main-d'œuvre. Ainsi, elle a pris part au Salon des technologies de l'information et au Carrefour de recrutement en bureautique et comptabilité organisés respectivement par le Centre de services partagés du Québec et le Collège O'Sullivan.

Nombre d'employés ayant pris leur retraite, par catégories d'emploi

Catégorie d'emploi	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Personnel d'encadrement*	1	1	1
Personnel professionnel	8	14	11
Personnel de bureau, ouvrier, technicien et assimilé	4	12	12
Total	13	27	24

* La catégorie « personnel d'encadrement » inclut la présidente-directrice générale et les vice-présidents.

Taux de départs volontaires (%)

	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Taux de départs volontaires*	17,42	21,37	18,38

* Le taux de départs volontaires est calculé selon la formule suivante : $(\text{mutations} + \text{démissions} + \text{retraites}) \div \text{nombre moyen d'employés au cours de l'année} \times 100$.

La formation et le perfectionnement du personnel³⁹

En début d'année financière, un recensement des besoins en développement des ressources humaines a été effectué dans chacune des directions de la Société en vue d'établir une planification annuelle des activités de développement.

Tout en poursuivant son objectif d'encourager et de favoriser le perfectionnement de ses employés, la Société a suivi les recommandations gouvernementales visant à limiter les dépenses de formation. À cet effet, des formations de groupe ont été organisées dans les bureaux de la Société et ont permis de réaliser d'importantes économies par rapport aux formations suivies en séances publiques. La Société a ainsi offert à 76 employés une formation en gestion efficace du temps, des activités et des priorités. Cette formation visait notamment l'amélioration du rendement des membres de son personnel par une approche technique et pratique permettant une gestion optimale de leurs tâches.

39. La reddition de comptes liée à la formation est présentée en année civile.

En 2017, la Société a investi 1,64 % de sa masse salariale dans la formation et le développement de son personnel, répondant ainsi aux obligations prévues à cet égard à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre⁴⁰.

Répartition des dépenses totales (\$) relatives à la formation et au développement du personnel, par champs d'activité*

Champ d'activité	2017	2016
Favoriser le développement des compétences	193 817,90	181 730,20
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	114 755,10	58 716,68
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	21 681,01	30 196,41
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	25 657,03	3 601,97
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	27 249,34	35 998,86
Total	383 160,38	310 244,12

* Ces données couvrent les dépenses de formation pour l'ensemble du personnel, à l'exception des étudiants et stagiaires. Les dépenses totales comprennent les coûts directs et indirects ainsi que les salaires.

Évolution des dépenses pour la formation

	2017	2016
Proportion de la masse salariale (%)	1,64	1,33
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,64	2,34
Somme allouée par personne (\$)*	460,32	382,32

* Ces données comprennent les coûts directs et indirects et excluent les salaires.

Nombre de jours de formation par catégories d'emploi

Catégorie d'emploi	2017	2016
Cadres	120	69
Professionnels	594	587
Fonctionnaires	237	143

40. RLRQ, chapitre D-8.3.

LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Les principales réalisations en matière de ressources informationnelles

Au cours de l'exercice 2017-2018, la Société a concentré ses efforts sur la réalisation de projets en ressources informationnelles visant des mises à niveau d'applications fonctionnant sous des environnements nécessitant des améliorations. Elle a également réalisé des travaux de développement ou d'adaptation de systèmes d'information associés aux programmes et lignes d'affaires de l'organisation⁴¹. Ces travaux ont permis aux utilisateurs, directions d'affaires et mandataires de disposer d'outils plus efficaces et sécuritaires et d'améliorer la performance opérationnelle de la Société.

La Société a poursuivi les projets relatifs à la gestion numérique des documents, aux développements et adaptations des systèmes d'information soutenant les processus de regroupement d'offices d'habitation ainsi qu'à l'amélioration des outils Web de collecte automatisée des états financiers des organismes bénéficiaires.

Deux nouveaux projets en ressources informationnelles ont été entrepris en cours d'année, soit la modernisation de la plateforme de gestion de contenu des sites Web ainsi que la refonte du système de gestion et de suivi des demandes et des plaintes des clients et partenaires de la Société.

L'utilisation des ressources informationnelles

Coûts prévus et coûts réels en ressources informationnelles 2017-2018⁴²

Catégorie de coûts	Coûts capitalisables prévus (000 \$) (investissements)	Coûts capitalisables réels (000 \$) (investissements)	Coûts non capitalisables prévus (000 \$) (dépenses)	Coûts non capitalisables réels (000 \$) (dépenses)
Activités d'encadrement*	0,0	0,0	1 340,6	1 074,7
Activités de continuité**	500,0	136,5	6 396,4	5 406,8
Projets	2 700,0	1 009,2	0,0	0,0
Total	3 200,0	1 145,7	7 737,0	6 481,5

* Ensemble des activités de gestion, de soutien administratif, de normalisation, de reddition de comptes et d'études d'orientation.

** Activités liées au fonctionnement des systèmes et des infrastructures technologiques, à la qualité de production, à la prévention et à la correction des dysfonctionnements, à la mise à jour du matériel et des logiciels et au soutien-conseil. Comprennent aussi les activités permettant l'exécution des traitements informatiques et celles liées au fonctionnement des équipements et des logiciels, à la gestion des infrastructures technologiques et à la sécurité physique et logique des données sur support informatique ainsi qu'à celle des systèmes et des infrastructures technologiques.

41. Voir l'annexe 4, « Information complémentaire découlant des exigences gouvernementales », Note 9 : Projets en ressources informationnelles.

42. Ces informations proviennent de la Programmation annuelle des ressources informationnelles et du *Bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles*.

Explication sommaire des écarts

Globalement, les coûts réels en ressources informationnelles ont été inférieurs à ceux qui avaient été planifiés.

Les efforts d'encadrement ont été moindres qu'anticipés, et ce, principalement en raison du mouvement du personnel et de la difficulté à pourvoir les postes vacants.

En ce qui concerne les activités de continuité, certaines activités de maintenance des systèmes d'information n'ont pu être réalisées à cause d'un manque de capacité, considérant également la difficulté de pourvoir les postes vacants. Une part des acquisitions capitalisables du matériel et des logiciels a été reportée à l'année 2018-2019, étant donné la non-disponibilité des ressources pour procéder à l'installation de l'équipement.

L'écart entre les coûts prévus et réels des projets est attribuable au résiduel de la réserve budgétaire pour le démarrage de nouveaux projets en cours d'année. Certains travaux d'analyse, préalables aux projets, se sont avérés plus longs et d'autres ont dû être reportés en raison de la mise en place des prérequis.

LES RESSOURCES MATÉRIELLES

En 2017-2018, la superficie totale occupée par la Société dans deux immeubles et un entrepôt a été de 11 343,19 m². Les dépenses relatives à ces locaux se sont élevées à 2 795 001 \$, ce qui représente une augmentation de 201 083 \$ comparativement à l'an dernier. Cette dernière s'explique par une hausse de la tarification des espaces en vertu de l'entente avec la Société québécoise des infrastructures.

De plus, au cours de l'exercice financier 2017-2018, la Société a octroyé 39 contrats de services techniques et professionnels, ce qui représente 1 174 957 \$. L'année précédente, elle en avait octroyé 28, pour un total de 5 624 345 \$. L'écart entre les deux années s'explique notamment par deux importants contrats informatiques alloués par appels d'offres publics en 2016-2017 qui se terminent en 2019-2020.

Contrats octroyés en 2017-2018

Type de contrats	Nombre	Montant (000 \$)
Contrats de services techniques	18	673,1
Contrats de services professionnels	21	501,9
Total	39	1 175,0

La gestion et le contrôle de l'effectif et les renseignements relatifs aux contrats de services

Parmi les contrats octroyés en 2017-2018, la Société a conclu 5 contrats de services de 25 000 \$ et plus qui requéraient une autorisation du dirigeant de la Société.

Contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018

Type de contrats	Nombre	Montant (000 \$)
Contrats de services avec une personne physique	0	0
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique	5	870,6
Total	5	870,6

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

L'utilisation des ressources budgétaires et financières

Budget et dépenses par activités et autres dépenses administratives

Activités et autres dépenses	Budget de dépenses 2017-2018 (000 \$)	Dépenses réelles 2017-2018 (000 \$)	Dépenses réelles 2016-2017(*) (000 \$)	Écart (000 \$)	Variation (%)
Aide au logement social, communautaire et abordable	852 281	748 527	772 577	-24 050	-3 %
Amélioration de l'habitat	68 979	52 652	49 259	3 393	7 %
Accession à la propriété	3 834	1 179	1 462	-283	-19 %
Appui à l'industrie	465	316	421	-105	-25 %
Programmes en phase de fermeture (**)		813	321	492	153 %
Subventions diverses (***)		6 535	6 109	426	7 %
Frais financiers	80 867	72 869	67 880	4 989	7 %
Frais d'administration	39 977	35 637	34 903	734	2 %
Amortissement des immobilisations corporelles	134 858	133 673	129 168	4 505	3 %
Créances douteuses		1 087	7 797	-6 710	-86 %
Autres charges (****)		5 650	1 520	4 130	272 %
Total	1 181 261	1 058 938	1 071 417		

* En 2017-2018, le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH) figurait dans Amélioration de l'habitat et Achat-Rénovation figurait dans Programmes en phase de fermeture. Par conséquent, leurs coûts pour l'année comparative 2016-2017 ont été ajustés (9 milliers de dollars pour le PAMH et 372 milliers de dollars pour Achat-Rénovation). De même, une somme de 99 milliers de dollars a été reclassée dans Subventions diverses. Cette somme figurait au poste Frais d'administration en 2016-2017.

** Ces programmes sont les suivants : Projet d'aide québécoise aux victimes du typhon Haiyan aux Philippines, Aide à la rénovation en milieu rural, Aide à la mise de fonds, Aide au logement populaire, Logement abordable Québec – volet Nord-du-Québec, Programme de réparations d'urgence et Achat-Rénovation.

*** Cela inclut les sommes reçues des organismes contributeurs en vertu des programmes AccèsLogis Québec et Achat-Rénovation, qui ont été redistribuées à des organismes du domaine du logement coopératif et sans but lucratif. Comprend également diverses subventions accordées à des organismes en vertu du Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions (RLRQ, chapitre A-6.01, R. 6).

**** La variation de ce poste est principalement due à des pertes sur disposition d'immobilisations et réduction de valeur de 5 632 milliers de dollars (1 194 milliers de dollars en 2016-2017) ainsi qu'à la moins-value durable sur placements de portefeuille de 3 milliers de dollars (253 milliers de dollars en 2016-2017).

La Politique de financement des services publics

Lors du dépôt du budget 2009-2010, le gouvernement du Québec rendait publique la Politique de financement des services publics. Cette dernière, révisée en mai 2011, vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à s'assurer de la transparence du processus tarifaire et de la reddition de comptes sur ce dernier.

En 2017-2018, la Société a perçu des revenus de moins de 1 000 \$ sur la vente de biens et de services divers. Ces revenus résultent de services de préparation de quittances pour la radiation des garanties hypothécaires obtenues dans le cadre du Programme de rénovation d'immeubles locatifs.





LES ANNEXES

En Marge 12-17, Montréal

ANNEXE 1 – PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ET RÉSULTATS

- ❶ Programme dont la plupart des frais sont partagés avec le gouvernement du Canada.
- ❷ Programme dont une partie des dossiers est admissible au partage des frais avec le gouvernement du Canada.
- ❸ Programme financé uniquement par le gouvernement du Québec.

Description des programmes

Programmes actifs en 2017-2018



La Société met à la disposition des ménages des logements à loyer modique ou abordables.

Programme de logement sans but lucratif (programme HLM)^❶

Ce programme permet à des ménages à faible revenu d'occuper un logement public ou privé à faible coût. Le loyer payé correspond à 25 % des revenus annuels des locataires. Il comprend les volets :

- Public – Régulier (OH)
- Public – Inuit^❷
- Privé – Régulier
- Privé – Autochtones hors réserve (urbains et ruraux)

L'aide financière est accordée aux mandataires pour combler le déficit d'exploitation des immeubles.

AccèsLogis Québec (ACL)²

Ce programme encourage la réalisation de logements communautaires et abordables pour des ménages à revenu faible ou modeste et pour des personnes ayant des besoins particuliers en habitation. Environ 50 % de ces logements bénéficient d'un supplément au loyer. Le programme comprend trois volets :

- le volet 1, pour les familles, les personnes seules et les aînés autonomes;
- le volet 2, pour les aînés en légère perte d'autonomie;
- le volet 3, pour les personnes ayant des besoins particuliers, permanents ou temporaires, en matière de logement (itinérants, jeunes en difficulté, femmes victimes de violence familiale, toxicomanes, personnes ayant une déficience intellectuelle, etc.).

L'aide financière accordée aux organismes promoteurs correspond à 50 % des coûts admissibles pour la réalisation d'un projet.

Supplément au loyer (PSL)²

Ce programme permet à des ménages à faible revenu d'occuper un logement sur le marché locatif privé, tout en payant un loyer similaire à celui qu'ils paieraient dans un HLM.

L'aide financière accordée aux propriétaires, aux coops et aux OSBL couvre la différence entre la part payable par le locataire (25 % de ses revenus) et le loyer convenu avec le propriétaire.



Aider au paiement du loyer

La Société offre aux ménages à faible revenu, propriétaires et locataires, un soutien financier d'appoint leur permettant de demeurer dans leur logement dans le parc résidentiel privé.

Allocation-logement (PAL)²

Ce programme aide les ménages à faible revenu (propriétaires, locataires et chambreurs) à réduire la part de leur revenu consacrée au paiement de leur loyer.

L'aide financière d'appoint accordée au ménage peut atteindre mensuellement jusqu'à 80 \$.



Rénover et adapter

La Société soutient financièrement les travaux de rénovation ou de réhabilitation de certains logements.

Programme d'adaptation de domicile (PAD)²

Ce programme permet à des propriétaires de logements de payer le coût des travaux d'adaptation visant à favoriser l'autonomie et le maintien à domicile des personnes handicapées.

L'aide financière de base peut atteindre 16 000 \$ pour l'adaptation de leur logement à leurs besoins. Une aide additionnelle de 7 000 \$ ou 10 000 \$ peut s'ajouter selon certains critères.

RénoRégion (PRR)²

Ce programme permet à des propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste vivant en milieu rural de faire exécuter des travaux pour corriger les déficiences majeures que présente leur résidence.

L'aide financière accordée aux propriétaires-occupants peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$.

Programme spécial de rénovation de maisons de la communauté algonquine de Kitcisakik³

Ce programme soutient la rénovation et l'agrandissement de maisons situées en Abitibi, sur le territoire occupé par des membres de la communauté algonquine de Kitcisakik.

L'aide financière accordée aux propriétaires correspond à 80 % du coût des travaux, pour un maximum de 44 000 \$ pour une rénovation et de 60 000 \$ pour un agrandissement.

Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH)²

Ce programme appuie la rénovation de maisons d'hébergement gérées par des organismes sans but lucratif reconnus par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

L'aide financière accordée aux organismes varie selon la région concernée et peut atteindre 27 000 \$ par logement.

Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite²

Ce programme aide financièrement les propriétaires de bâtiments résidentiels dont les fondations sont endommagées par la présence de pyrrhotite afin qu'ils puissent faire effectuer les travaux nécessaires pour assurer l'intégrité des fondations de ces bâtiments.

L'aide financière accordée aux propriétaires peut atteindre 75 % des coûts admissibles reconnus, sans toutefois dépasser 75 000 \$.

Ce programme bénéficie d'un financement du fédéral en vertu de l'Entente concernant l'aide aux propriétaires victimes de la pyrrhotite intervenue en 2016 entre la Société et la Société canadienne d'hypothèques et de logement⁴³.



Accéder à la propriété

La Société intègre des interventions visant l'accession à la propriété dans plusieurs programmes, dont certains mentionnés dans les catégories « Appuyer les priorités régionales et municipales » et « Développer l'habitation au Nunavik ». La Société appuie également la Confédération québécoise des coopératives d'habitation dans le développement de nouveaux modèles d'habitation coopérative, des formules novatrices de propriétés à faible coût destinées à des ménages à revenu modeste ou moyen.



Appuyer les priorités régionales et municipales

La Société appuie les municipalités dans leurs interventions de revitalisation de quartiers dégradés ou dans la mise en œuvre de leurs programmes d'habitation.

Rénovation Québec (PRQ)⁴³

Ce programme soutient les interventions des municipalités visant à stimuler la revitalisation des secteurs résidentiels dégradés sur leur territoire.

L'aide financière accordée aux municipalités participantes varie selon les volets du programme.

43. Voir l'annexe 4, « Information complémentaire découlant des exigences gouvernementales », Note 10 : Aide aux propriétaires victimes de la pyrrhotite – Contribution de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal[®]

Ce programme transfère à la Ville de Montréal les responsabilités relatives au développement de l'habitation sur son territoire et les budgets afférents. Pour le moment, trois programmes de la Société sont touchés, soit ACL, le PAD et le PRQ.



Développer l'habitation au Nunavik

La Société travaille de concert avec les intervenants du milieu pour diversifier et améliorer l'offre de services en habitation pour les résidents du territoire du Nunavik.

Programme de construction de logements à loyer modique au Nunavik[®]

Ce programme finance la construction de logements à loyer modique pour les ménages du Nunavik (au nord du 55^e parallèle).

Programme favorisant l'accession à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik[®]

Ce programme favorise l'accession à la propriété et la rénovation résidentielle pour les résidents de la région Kativik. Il comprend trois volets :

- Aide à l'achat et à la construction d'une résidence (75 % des coûts reconnus) ou d'unités locatives (90 % des coûts reconnus), incluant une formation et un accompagnement pour les nouveaux propriétaires.
- Aide à l'occupation pour le paiement des taxes (75 % des taxes annuelles) et des primes d'assurance habitation (30 % de la prime).
- Aide à la rénovation résidentielle correspondant à 50 % des coûts des travaux reconnus, jusqu'à concurrence de 50 000 \$.



Soutenir les acteurs du milieu

La Société appuie financièrement les organismes œuvrant dans le domaine de l'habitation et les initiatives du milieu.

Programme d'aide aux organismes communautaires (PAOC)®

Ce programme offre aux organismes communautaires œuvrant en habitation un financement pour leur fonctionnement ou pour la réalisation de projets annuels (développement de services ou d'activités).

Il comprend deux volets : Soutien à la mission globale et Soutien aux projets ponctuels.

Programme d'appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation (PADIQH)®

Ce programme appuie le développement de l'industrie québécoise de l'habitation au Québec et à l'étranger en finançant :

- la réalisation de projets spécifiques;
- le fonctionnement d'organismes sans but lucratif;
- des contrats de services pour la réalisation d'études, d'événements ou d'activités.

Programmes inactifs en 2017-2018

Logement abordable Québec (LAQ)

Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA)

Programme provisoire de soutien aux organismes d'habitation (PPSOH)

Nouveaux programmes en développement

Petits établissements accessibles (PEA)

Programme d'intervention résidentielle – mérule pleureuse

Résultats des programmes*

	2017-2018	2016-2017
Nombre d'interventions par programme		
Programme de logement sans but lucratif (programme HLM)	74 250	74 186
• Initiative de développement durable, d'entraide et de mobilisation (ID²EM)	37	42
AccèsLogis Québec (ACL)	31 412	30 475
Logement abordable Québec (LAQ)	8 563	8 563
Allocation-logement (PAL)	95 696	101 933
Supplément au loyer (PSL)	31 393	29 264
Programme provisoire de soutien aux organismes d'habitation (PPSOH)	-	147
Programme favorisant l'accession à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik	96	84
Programme spécial de rénovation de maisons de la communauté algonquienne de Kitcisakik	7	9
Programme d'adaptation de domicile (PAD)	5 340	5 555
Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH)	601	-
Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite	157	232
RénoRégion (PRR)	1 692	1 422
Rénovation Québec (PRQ)	4 094	10
Total**	253 338	251 922

Aide aux organismes (nombre d'organismes et de projets subventionnés)

Programme d'aide aux organismes communautaires (PAOC)	57	61
---	----	----

Aide à l'industrie québécoise (nombre de projets subventionnés)

Programme d'appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation (PADIQH)	25	29
---	----	----

* Les données sont actualisées à chaque reddition de comptes afin de refléter avec exactitude la situation et peuvent, dans certains cas, présenter des différences par rapport aux résultats publiés dans les rapports annuels antérieurs.

** Certains ménages peuvent bénéficier de plus d'une forme d'aide au logement au cours de l'année.

ANNEXE 2 – PRINCIPAUX TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES D'IMPORTANCE POUR LA SOCIÉTÉ

Lois et règlements d'application générale

- Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11)
- Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, chapitre C-12)
- Code civil du Québec (RLRQ)
- Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)
- Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (RLRQ, chapitre D-11.1)
- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)
- Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001)
- Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01)
- Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1)
- Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02)
- Loi sur la Régie du logement (RLRQ, chapitre R-8.1)
- Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8)
- Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011)
- Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)
- Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1)
- Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1)
- Loi sur les coopératives (RLRQ, chapitre C-67.2)
- Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (RLRQ, chapitre L-7)
- Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 2)
- Règlement sur certains contrats de services des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 4)
- Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 5)
- Règlement sur les formulaires de bail obligatoires et sur les mentions de l'avis au nouveau locataire (RLRQ, chapitre R-8.1, r. 3)
- Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1)

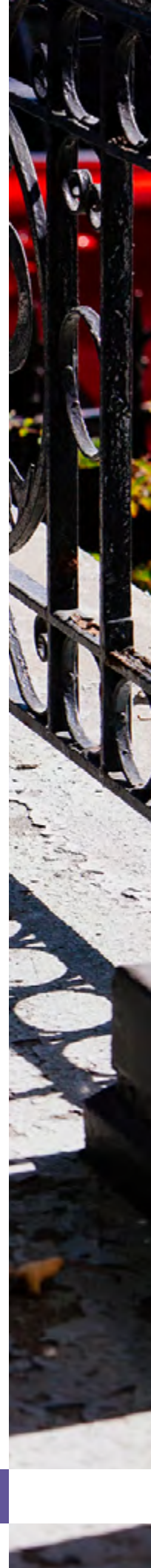
Règlements adoptés en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec

- Code de déontologie des dirigeants et administrateurs d'un office d'habitation (RLRQ, chapitre S-8, r. 2)
- Règlement sur la contrepartie exigible des offices d'habitation et des autres organismes sans but lucratif pour l'utilisation des immeubles de la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8, r. 5)
- Règlement sur la délégation de pouvoirs et de signature de certains documents de la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8, r. 6.1)
- Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique (RLRQ, chapitre S-8, r. 1)
- Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique (RLRQ, chapitre S-8, r. 3)
- Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique du Nunavik (RLRQ, chapitre S-8, r. 4)
- Règlement sur l'habitation (RLRQ, chapitre S-8, r. 7)

ANNEXE 3 – CODE DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Le Code de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société d'habitation du Québec vise à favoriser la qualité de l'administration de la Société par l'adhésion de ses administrateurs et de ses dirigeants à des normes d'intégrité, d'impartialité et de transparence. Il a également pour but de renforcer la confiance de la population dans l'administration de la Société et de maintenir la responsabilisation de ses administrateurs et dirigeants. Il s'applique aux administrateurs du conseil d'administration de la Société ainsi qu'à ses dirigeants. Il est disponible sur le site Web de la Société⁴⁴.

44. Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société d'habitation du Québec est entré en vigueur le 27 août 1999, puis a été remplacé le 25 septembre 2009 par le Code de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société d'habitation du Québec. Aucune modification n'a été requise depuis. www.habitation.gouv.qc.ca/la_shq/lois_reglements_et_directives/code_de_deontologie_des_administrateurs_et_des_dirigeants_de_la_shq.html.



ANNEXE 4 – INFORMATION COMPLÉMENTAIRE DÉCOULANT DES EXIGENCES GOUVERNEMENTALES

Note 1 : Assiduité des administrateurs aux activités du conseil d'administration

Le tableau suivant fait état de la présence des administrateurs aux séances du C. A., du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines (CGERH) et du comité de vérification (CV) pour l'année 2017-2018.

Nom	Titre	C. A.	CGERH	CV
Administrateurs en fonction au 31 mars 2018				
Pierre Rivard	Président du C. A.	9/9	4/5*	1/5*
Guylaine Marcoux	Présidente-directrice générale de la Société	9/9	2/5**	5/5*
Clotilde Tarditi	Membre	9/9	5/5	s. o.
Gaëlle André-Lescop	Membre	6/9	5/5	s. o.
Claudia Goulet	Membre	6/9	3/5	4/5
Nancy Maheux***	Membre	8/8	3/3	s. o.
Administrateurs ayant quitté leur fonction en 2017-2018				
Fabien Cournoyer	Membre (jusqu'au 31 décembre 2017)	5/6	1/1****	4/4
Michael Baker	Membre (jusqu'au 2 février 2018)	5/6	s. o.	4/4
Marc Verreault	Membre (jusqu'au 3 avril 2017)	s. o.	s. o.	s. o.

* Le président du C. A. et la présidente-directrice générale ne sont pas membres des comités du C. A., mais ils peuvent y assister.

** M^{me} Guylaine Marcoux n'a pas participé aux rencontres concernant le processus de dotation du président-directeur général.

*** M^{me} Nancy Maheux a été nommée le 14 juin 2017.

**** Présence à titre de membre invité.

Note 2 : Sommaire des activités des comités du conseil d'administration

COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

Ce comité a notamment pour fonction d'élaborer des règles de gouvernance ainsi qu'un code d'éthique pour la conduite des affaires de la Société et de s'assurer de la mise en place de politiques concernant les ressources humaines.

Le CGERH a tenu cinq rencontres au cours du présent exercice. Au cours de la dernière année, il a traité plusieurs dossiers ayant essentiellement pour objectif de bonifier les pratiques et les outils mis en place afin de soutenir les membres dans l'accomplissement de leurs responsabilités. Il a entre autres présenté :

- le processus de dotation du président-directeur général;
- la mise à jour de la Politique de gestion du rendement;
- le Plan d'action pour l'amélioration du fonctionnement du C. A.;
- la modification du Règlement de délégation de pouvoirs et de signature de la Société d'habitation du Québec;
- un état de situation du répondant en éthique;
- le Plan d'action en gestion des ressources humaines;
- le Plan d'action annuel du comité sur l'accès, la sécurité de l'information et la protection de renseignements personnels.

De plus, la Direction des ressources humaines a présenté des pistes d'action pour augmenter la mobilisation des employés et améliorer les façons de faire en matière de dotation.

Le CGERH a également évalué le fonctionnement du C. A. pour l'année 2017-2018 dans le but de mettre en place des mesures pour améliorer sa performance en 2018-2019 et de suivre l'état d'avancement de la révision des politiques et directives de la Société.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le mandat du CV consiste, entre autres, à s'assurer que les mécanismes de contrôle interne sont adéquats et efficaces et que les ressources sont utilisées de façon optimale, et à examiner la situation financière de la Société. Il approuve le Plan annuel des activités de vérification et supervise celles-ci. De plus, il examine le processus de gestion intégrée des risques.

Pour l'exercice 2017-2018, le CV s'est réuni à cinq reprises. Au cours de ses activités, il s'est assuré que la direction avait mis en place les processus nécessaires pour prévenir et détecter les cas d'erreurs, d'irrégularités ou de fraudes potentielles. Il a aussi pris connaissance des résultats des vérifications internes et des vérifications externes menées auprès des partenaires. Il a été informé, entre autres, du suivi du Plan annuel des activités de vérification de la Direction de la vérification pour 2017-2018, en plus des suivis budgétaires pour 2017-2018. Le CV a recommandé au C. A. l'approbation des états financiers après avoir reçu les résultats de l'audit des états financiers 2016-2017 du Vérificateur général du Québec.

Le rapport annuel des activités du CV a été approuvé par le C. A. du 17 mai 2018. Il fait état des décisions et des recommandations qui ont été portées à la connaissance du C. A. concernant, entre autres, les programmes d'habitation, les finances et certains suivis administratifs.

Note 3 : Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	Nombre de divulgations ou de communications
1. Divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	1
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin en application du paragraphe 3° de l'article 22	1
3. Divulgations fondées	—
4. Divulgations fondées réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 : ■ Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi ■ Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie ■ Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui ■ Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité ■ Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement ■ Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible mentionné ci-dessus	—
5. Communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	—

N. B. : Le transfert de la divulgation au Protecteur du citoyen est pris en compte au point 2 (ne relève pas du mandat du responsable de suivi). Quant au transfert au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police ou un ordre professionnel, la divulgation est répertoriée uniquement au point 5.

Note 4 : Accès aux documents et protection des renseignements personnels

La Société a le devoir d'assurer l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels. Cette responsabilité repose sur la planification, l'organisation et la réalisation d'un ensemble d'activités permettant la mise en application des règles particulières de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. La Société rend compte annuellement de ces activités.

	2017-2018
Nombre de demandes reçues	51

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Nombre de demandes		
	Accès aux documents administratifs	Accès aux renseignements personnels	Rectifications
0 à 20 jours	31	0	0
21 à 30 jours	12	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	5	0	0
Total	48	0	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue

Décision rendue	Nombre de demandes			Dispositions de la Loi invoquées
	Accès aux documents administratifs	Accès aux renseignements personnels	Rectifications	
Acceptée (entièrement)	37	0	0	s. o.
Partiellement acceptée	5	0	0	Art. 23, 31, 37, 48, 55
Refusée	5	0	0	Art. 9, 31, 39, 48
Autres	2	0	0	Désistement et demande d'information

Les demandes répertoriées dans les tableaux qui précèdent provenaient majoritairement de citoyens et citoyennes ou de partenaires désirant obtenir divers documents en lien notamment avec les programmes de la Société, la gestion d'immeubles financés par la Société et la gestion interne de la Société (rapports, ententes, subventions, etc.).

Pour l'exercice 2017-2018, aucune demande n'a été faite pour une mesure d'accommodement raisonnable dans le but de faciliter l'accès aux documents à une personne handicapée, et deux demandes de révision ont été déposées auprès de la Commission d'accès à l'information. Ces dernières demandes ont fait l'objet de désistement de la part des demandeurs.

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, tous les ministères et organismes gouvernementaux ont l'obligation de diffuser sur leur site Web les demandes d'accès qu'ils ont reçues, accompagnées de la décision au plus tard cinq jours après l'envoi de la réponse ainsi que certaines dépenses effectuées quarante-cinq jours après la fin de chaque trimestre. La Société rend également disponibles sur son site Web les documents ou les renseignements mentionnés dans la section III de ce règlement. Par ailleurs, la Société a mis à jour la section sur l'accès à l'information à la suite des modifications apportées au règlement afin de la rendre plus accessible et d'y inclure les nouvelles informations⁴⁵.

45. http://habitation.gouv.qc.ca/la_shq/acces_a_linformation_et_protection_des_renseignements_personnels.html.

En ce qui concerne la formation et la sensibilisation, durant la période visée, la Société a lancé sa campagne de sensibilisation en matière de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels auprès de ses employés. Consistant en une formation obligatoire en ligne, cette campagne de sensibilisation s'effectue en trois phases. En 2017-2018, les professionnels œuvrant en technologies de l'information, les gestionnaires incluant les membres de la haute direction, les chefs de service et les adjoints exécutifs ont suivi leur formation. En 2018-2019, la formation des employés se poursuivra. De plus, dans le cadre des séances d'accueil des nouveaux employés, la Société sensibilise ces derniers à leurs responsabilités en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Note 5 : Rémunération des dirigeants

Nom	Titre	Rémunération en 2017-2018
Dirigeants en fonction le 31 mars 2018		
Guylaine Marcoux	Présidente-directrice générale	158 637 \$ *
François Therrien	Vice-président aux programmes	132 460 \$
Francis Mathieu	Vice-président à l'administration et à la planification par intérim	2 683 \$ **

* Guylaine Marcoux a été nommée présidente-directrice générale le 30 janvier 2018. Elle a cumulé, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 29 janvier 2018, les fonctions de vice-présidente à l'administration et à la planification et de présidente-directrice générale par intérim.

** Francis Mathieu a été nommé vice-président à l'administration et à la planification par intérim le 26 mars 2018. Le poste de vice-président à l'administration et à la planification a été vacant du 30 janvier 2018 au 25 mars 2018.

Note 6 : Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Embauche du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	32	30	28	7	97

Nombre d'employés réguliers au 31 mars 2018

Effectif total (personnes)	349
----------------------------	-----

Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Les statistiques sur l'embauche et la représentativité des membres de groupes cibles présentées dans les tableaux ci-après proviennent de l'information contenue dans le formulaire Accès à l'égalité en emploi que doit remplir tout nouveau membre du personnel. Toutefois, la déclaration d'appartenance à un groupe cible est volontaire et, lorsqu'elle est remplie, elle reflète la perception de la personne recrutée quant à son appartenance ou non à un de ces groupes cibles. La représentativité réelle des membres de groupes cibles dans l'organisation peut donc différer des statistiques compilées.

En 2017-2018, parmi les 97 personnes recrutées, 14 se sont dites membres de groupes cibles, soit 14,4 %. Pour l'ensemble du personnel en fonction au 31 mars 2018, ce pourcentage est de 12,9 % puisque 45 employés réguliers appartenaient à un des groupes cibles.

À noter que pour préserver la confidentialité des renseignements personnels des employés de la Société, le taux d'embauche ventilé par groupes cibles n'est pas rendu public.

Taux d'embauche global de membres de groupes cibles par statuts d'emploi – résultats comparatifs

	Personnel régulier (%)	Personnel occasionnel (%)	Personnel étudiant (%)	Personnel stagiaire (%)	Total (%)
2015-2016	20,8	14,3	3,3	0	11,1
2016-2017	3,8	5,6	5,6	0	4,8
2017-2018	18,8	13,3	10,7	14,3	14,4

MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE AINSI QUE L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

Le gouvernement a mis en place divers moyens favorisant l'embauche de membres de groupes cibles, et ce, afin que la composition de son effectif reflète l'ensemble de la société québécoise. La Société adhère à cette volonté gouvernementale.

Au moment de pourvoir des postes en recrutement, la Société sollicite les candidatures à partir des listes de déclaration d'aptitudes ou des banques de personnes qualifiées. Cette pratique assure une égalité des chances aux personnes handicapées dont les coordonnées figurent sur ces listes. La Société adapte également ses moyens de sélection et facilite l'intégration de ces personnes dans l'organisation, notamment par l'adaptation ergonomique de leur poste de travail lorsque cela est requis.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

En 2017-2018, la Société n'a soumis aucun projet au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées.

Femmes

La Société est soucieuse de l'égalité entre les hommes et les femmes en emploi. En 2017-2018, les femmes représentaient 60 % de son effectif. Parmi le personnel d'encadrement, soulignons que pour la première fois en 50 ans d'existence, une femme occupe la fonction de présidente-directrice générale.

Embauche de femmes du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 par statuts d'emploi⁴⁶

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées	20	17	15	6	58
Pourcentage par rapport au taux d'embauche total	62,5	56,7	53,6	85,7	59,8

Représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2018

	Personnel d'encadrement*	Personnel professionnel**	Personnel technicien	Personnel de bureau	Agents et agentes de la paix	Personnel ouvrier	Total
Nombre total de membres du personnel régulier	25	233	63	27	0	1	349
Nombre de femmes ayant le statut d'employées régulières	14	124	45	26	0	0	209
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie (%)	56,0	53,2	71,4	96,3	0	0	59,9

* Incluant la haute direction (présidente-directrice générale et vice-présidents).

** Incluant les ingénieurs et ingénieures, les avocats et avocates, les notaires et les conseillers et conseillères en gestion des ressources humaines.

46. Les données sur le taux d'embauche des femmes pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 proviennent du Secrétariat du Conseil du trésor et de SAGIR (Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources).

Note 7: Emploi et qualité de la langue française à la Société

La politique linguistique de la Société a pour but d'informer le personnel sur l'application de la Charte de la langue française dans l'organisation. Conformément à la Politique linguistique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, qui prévoit que les ministères et organismes révisent au moins tous les cinq ans leur politique linguistique, la Société a entamé la mise à jour de la sienne en 2017-2018 et prévoit en adopter la version révisée en 2018-2019.

Le français est la langue de rédaction et de diffusion des textes, des documents et des communications institutionnelles de la Société. Cette dernière préconise de veiller à la clarté et à la précision de la langue écrite ainsi qu'à la qualité des communications orales, notamment par le recours aux services de révision et aux conseils d'une ressource professionnelle à l'interne. Des ouvrages de référence, des banques de données et des outils pédagogiques sont accessibles au personnel, entre autres sur le Web. Des capsules linguistiques font chaque semaine l'objet de manchettes dans l'intranet de la Société⁴⁷. Une présentation a également été faite aux secrétaires et techniciens administratifs par la langagière de la Société sur l'un des outils linguistiques disponibles sur le Web.

En 2017-2018, aucune plainte en matière d'emploi et de qualité de la langue française n'a été reçue à la Société.

Note 8 : Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023

Les programmes de la Société visent principalement les ménages à faible revenu et les personnes vulnérables. Elle contribue ainsi directement à la lutte contre la pauvreté.

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, la Société s'est engagée à rendre compte, dans son rapport annuel de gestion, des mesures du plan qui concernent ses programmes.

Mesure 9.1 – Améliorer l'offre de logements sociaux

En mars 2017, le gouvernement annonçait la construction de 3 000 nouveaux logements abordables par l'entremise du programme AccèsLogis Québec et un budget s'y rattachant de 226,4 millions de dollars. Le gouvernement prévoyait également un investissement supplémentaire de 16,3 millions de dollars pour la poursuite du programme Rénovation Québec.

Indicateur	Résultat 2017-2018
Nombre de logements abordables livrés par l'entremise d'AccèsLogis Québec	731
Nombre de logements rénovés par l'entremise du programme Rénovation Québec	4 094
Nombre de suppléments au loyer octroyés dans le cadre d'AccèsLogis Québec	17 161*

*Données au 31 décembre 2017.

47. Tous les lundis, excepté les jours fériés.

Mesure 10 – Mieux loger les personnes en accordant un soutien additionnel pour la construction de logements abordables

En mars 2017, le gouvernement annonçait un soutien additionnel pour la construction de logements abordables par l'ajout d'une subvention supplémentaire liée aux projets AccèsLogis Québec qui en sont toujours aux étapes préliminaires ou pour lesquels les logements n'ont pas été attribués en 2017.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018
Nombre de projets ayant bénéficié d'un soutien additionnel	Aucun

Aucun projet n'a pu se prévaloir des sommes supplémentaires pour l'année 2017-2018, la bonification de l'aide financière au programme ACL ayant été approuvée par le gouvernement le 24 avril 2018.

Note 9 : Projets en ressources informationnelles

Liste des principaux projets en ressources informationnelles, état d'avancement et ressources affectées⁴⁸

Projet*	Avancement global (%)	Ressources humaines** (000 \$)		Ressources financières*** (000 \$)	
		Prévues 2017-2018	Utilisées 2017-2018	Prévues 2017-2018	Utilisées 2017-2018
États financiers – Indicateurs et multiprogrammes	94	12,8	38,6	65,5	77,4
La portée du projet a été changée pour inclure des fonctionnalités permettant d'améliorer la qualité des échanges d'informations avec notre clientèle, ce qui explique l'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles.					
Environnement de travail électronique – Gestion intégrée des documents	34	309,6	84,4	269,5	51,9
La recherche et la sélection d'une solution pour le volet de gestion documentaire du projet sont des facteurs importants expliquant le ralentissement dans les avancées initialement planifiées. Considérant que la solution retenue pour la preuve de concept n'a pas répondu aux attentes ni aux besoins de l'organisation, le projet requiert la mise en place de mesures pour redresser la situation.					
Modernisation de la plateforme de gestion de contenu	72	0,0	159,0	0,0	98,5
Ce projet a été autorisé en cours d'année, soit après la planification annuelle en ressources informationnelles.					
Restructuration des offices d'habitation	92	75,2	121,6	197,9	64,3
Le recours, en priorité, aux ressources internes plutôt qu'externes a généré une diminution significative des coûts annuels.					
Système de gestion des demandes et des insatisfactions	75	0,0	133,5	0,0	65,7
Ce projet a été autorisé en cours d'année, soit après la planification annuelle en ressources informationnelles.					

* Le détail de l'information pour les projets en cours est disponible au <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/tableau-de-bord/>.

** Les coûts en ressources humaines correspondent aux dépenses en rémunération du personnel.

*** Les coûts en ressources financières comprennent les services internes partagés entre les ministères et organismes du gouvernement, les services externes, les acquisitions et la location de biens ainsi que les frais connexes.

48. Cette information se trouve à la section « Projets » du *Bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles*.

Note 10 : Aide aux propriétaires victimes de la pyrrhotite – Contribution de la Société canadienne d’hypothèques et de logement

La Société présente les résultats obtenus relativement au soutien accordé aux propriétaires victimes de la pyrrhotite conformément à l’Entente concernant l’aide aux propriétaires victimes de la pyrrhotite intervenue en 2016 avec la Société canadienne d’hypothèques et de logement (SCHL).

	2017-2018	2016-2017
Nombre de propriétaires aidés	143	162
Engagements	9,617 M\$	9,616 M\$
Contribution de la SCHL*	10 M\$	10 M\$

* La contribution comprend les engagements, les frais d’administration et les frais de gestion tels que définis dans l’Entente.





LES ÉTATS FINANCIERS

Domaine du Parc Savard, Québec

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société d'habitation du Québec (Société), y compris les estimations et les jugements importants, ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction de la Société et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2018 conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La présidente-directrice générale,

Le vice-président à l'administration
et à la planification,

Original signé

Original signé

M^e Guylaine Marcoux

Francis Mathieu, CPA, CGA

Québec, le 19 juillet 2018

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société d'habitation du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'habitation du Québec au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Original signé

Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA

Vérificateur général adjoint

Québec, le 19 juillet 2018

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	Notes	2018		2017
		Budget	Résultats réels	Résultats réels
REVENUS				
Subventions				
Gouvernement du Québec		451 084	453 639	435 153
Société canadienne d'hypothèques et de logement	4	477 951	484 509	461 289
Contributions des organismes	5		207 885	13 088
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles		185 919	178 305	176 627
Intérêts		33 166	35 064	28 139
Gain sur la vente de placements de portefeuille			15	2 549
Autres revenus	6		90	1 451
		1 148 120	1 359 507	1 118 296
CHARGES				
Coût des programmes et subventions diverses	7	925 559	810 022	830 149
Frais financiers	8	80 867	72 869	67 880
Frais d'administration	9	39 977	35 637	34 903
Amortissement des immobilisations corporelles	25	134 858	133 673	129 168
Créances douteuses	12		1 087	7 797
Autres charges	10		5 650	1 520
		1 181 261	1 058 938	1 071 417
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE		(33 141)	300 569	46 879
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		133 180	153 918	107 039
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		100 039	454 487	153 918

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	Notes	2018	2017
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	238 861	199 636
Intérêts courus sur les prêts et autres		3 383	2 563
Débiteurs	12	996 571	849 375
Avances aux offices d'habitation	13	118 993	99 629
Prêts	14	736 408	681 090
Placements de portefeuille	15	10	13
Encaisse réservée	16	1 430	1 233
		2 095 656	1 833 539
PASSIFS			
Créditeurs et charges à payer	17	182 052	162 044
Dû au gouvernement du Québec sans intérêt, sans modalité de remboursement		13 530	13 530
Intérêts courus sur les dettes à long terme et les emprunts temporaires		24 351	25 226
Emprunts temporaires	18	369 644	330 998
Subventions à payer	19	398 915	477 582
Dettes à long terme	20	2 052 197	1 965 909
Subventions reportées	21	82 739	1 523
Contributions des organismes reportées	22	69	177 234
Provision pour pertes sur garanties de prêts	23	67 949	62 576
Provision pour congés de maladie	24	4 656	5 287
		3 196 102	3 221 909
DETTE NETTE		(1 100 446)	(1 388 370)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles	25	1 554 933	1 542 288
EXCÉDENT CUMULÉ		454 487	153 918
SOMMES RÉSERVÉES À LA GESTION ET À L'UTILISATION DES CONTRIBUTIONS DES ORGANISMES	26		
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS	27		
ÉVENTUALITÉS	28		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Original signé

M^e Pierre Rivard
Président du conseil d'administration

Original signé

M^e Guylaine Marcoux
Présidente-directrice générale

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

De l'exercice clos le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	Note	2018		2017
		Budget	Résultats réels	Résultats réels
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE			(1 388 370)	(1 423 335)
Variations dues aux immobilisations corporelles				
Acquisitions, y compris les intérêts capitalisés	25	(146 426)	(151 950)	(142 318)
Amortissement	25	134 858	133 673	129 168
Dispositions	25		2 048	193
Réduction de valeur	25		3 584	1 043
		(11 568)	(12 645)	(11 914)
Excédent (déficit) de l'exercice		(33 141)	300 569	46 879
Diminution (augmentation) de la dette nette		(44 709)	287 924	34 965
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE			(1 100 446)	(1 388 370)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	2018	2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrées de fonds – subventions	909 791	901 469
Rentrées de fonds – contributions	22 347	161 696
Rentrées de fonds – encaisse réservée	231	268
Rentrées de fonds – autres	84	104
Sorties de fonds – coût des programmes et subventions diverses	(645 275)	(677 854)
Sorties de fonds – frais d'administration	(35 908)	(34 662)
Sorties de fonds – encaisse réservée	(40)	(151)
Sorties de fonds – autres	-	(5)
Intérêts reçus	2 999	1 121
Intérêts payés	(69 087)	(64 522)
Intérêts reçus – encaisse réservée	6	6
	185 148	287 470
Encaisse réservée	(197)	(123)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	184 951	287 347
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Avances aux offices d'habitation	(113 481)	(84 435)
Prêts	-	(8 885)
Encaissements sur les placements de portefeuille	15	12 838
Encaissements sur les prêts	1 745	1 770
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(111 721)	(78 712)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

De l'exercice clos le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	Notes	2018	2017
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	25	(153 362)	(145 682)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles		15	68
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations		(153 347)	(145 614)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Emprunts temporaires effectués		264 983	230 851
Dettes à long terme effectuées		59	9 470
Dettes à long terme remboursées		(145 700)	(140 910)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		119 342	99 411
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		39 225	162 432
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	11	199 636	37 204
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	11	238 861	199 636

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

1. Statut constitutif et nature des activités

La Société, personne morale constituée en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), a pour objet :

- d'informer le ministre sur les besoins, les priorités et les objectifs de tous les secteurs de l'habitation au Québec;
- de stimuler le développement et la concertation en matière d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation;
- de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;
- de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;
- de faciliter aux citoyens du Québec l'accession à la propriété immobilière;
- de promouvoir l'amélioration de l'habitat;
- de permettre ou d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées à un établissement.

La Société prépare et met en œuvre, avec l'autorisation du gouvernement, les programmes lui permettant de remplir sa mission.

En vertu des lois fédérale et provinciale, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

Les données budgétaires de l'exercice financier 2017-2018 de la Société ont été approuvées par son conseil d'administration le 30 mars 2017.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations (suite)

Les principaux éléments ayant nécessité l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont les suivants :

- la provision pour pertes sur garanties de prêts;
- la provision pour congés de maladie;
- la durée de vie utile des immobilisations;
- la moins-value durable des placements de portefeuille;
- la provision pour créances douteuses;
- le coût des programmes et les subventions de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) relativement à :
 - la comptabilisation sur la base des travaux réalisés pour les programmes AccèsLogis Québec et Rénovation Québec;
 - la comptabilisation sur la base des budgets pour le Programme de logement sans but lucratif.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Subventions

Lorsque la Société est bénéficiaire, elle doit comptabiliser à titre de revenus les subventions provenant du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada dans l'exercice où ces paiements ont été autorisés par le cédant et où tous les critères d'admissibilité sont respectés, sauf s'ils sont assortis de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, la comptabilisation à titre de revenus a lieu au fur et à mesure que les stipulations relatives à ce passif sont respectées.

La SCHL agit pour le compte du gouvernement du Canada en ce qui concerne les programmes prévus dans les ententes-cadres entre le Canada et le Québec.

Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles

La contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles est constatée à mesure qu'elle est gagnée en vertu de la réglementation en vigueur.

Intérêts

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Revenus (suite)

Contributions des organismes

Les contributions des organismes sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les faits dont ils découlent ont eu lieu. Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de contributions des organismes reportées.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités ainsi que les pertes réalisées.

Coût des programmes et subventions diverses

Les charges relatives au coût des programmes et subventions diverses sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice où la Société autorise la subvention et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

Frais financiers

Les montants indiqués au poste Frais financiers comprennent les coûts de transaction relatifs aux dettes.

Instruments financiers

La Société recense, mesure et fait le suivi de ses risques financiers afin de réduire leurs incidences sur ses résultats et sa situation financière. L'approche de la Société quant à la gestion des risques liés aux instruments financiers est présentée à la note 29.

Tous les instruments financiers de la Société sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers se qualifiant comme instruments financiers sont composés des postes suivants : Trésorerie et équivalents de trésorerie, Intérêts courus sur les prêts et autres, Débiteurs (autres que Subventions – Gouvernement du Québec), Avances aux offices d'habitation, Prêts, Placements de portefeuille et Encaisse réservée.

Les passifs financiers sont composés des postes suivants : Crédoeurs et charges à payer, Intérêts courus sur les dettes à long terme et les emprunts temporaires, Emprunts temporaires, Subventions à payer et Dettes à long terme.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de la comptabilisation initiale.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque fin d'exercice, si une indication objective de dépréciation des actifs financiers ou groupes d'actifs financiers existe, il y a évaluation de ceux-ci pour déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

Ainsi, lorsqu'un placement de portefeuille subit une moins-value durable, la valeur comptable de ce dernier doit être diminuée afin de refléter cette réduction. La variation annuelle de cette provision pour moins-values est prise en considération dans les résultats de l'exercice et ne peut faire l'objet d'une reprise de valeur.

Quant aux postes Débiteurs et Prêts, une provision pour moins-values doit être comptabilisée afin qu'ils soient présentés au moindre du coût ou de la valeur de recouvrement nette.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont des éléments d'actif qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes de la Société ou pour financer ses opérations futures.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition, des placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative, de l'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu et, le cas échéant, du découvert bancaire.

Prêts

Les intérêts créditeurs sont constatés au moment où ils sont gagnés. Lorsque le recouvrement du capital ou des intérêts n'est pas raisonnablement sûr, la comptabilisation des intérêts créditeurs cesse.

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille comprennent des placements ayant une échéance supérieure à trois mois à partir de la date d'acquisition. Ils se composent d'instruments du marché monétaire tels que des billets à terme adossés à des actifs (BTAA) de tiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Passifs

Les passifs constituent des obligations de la Société envers des tiers en date des états financiers en raison d'opérations ou d'événements passés dont leur acquittement donnera lieu à une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dans le futur.

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, étant donné que l'information dont dispose la direction est insuffisante pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif dans le poste Créditeurs et charges à payer. Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des congés de maladie par les employés.

Provision pour pertes sur garanties de prêts

La provision est évaluée sur une base actuarielle au moyen de méthodes d'estimation basées sur les caractéristiques des différents programmes en appliquant des taux basés sur l'expérience passée aux coûts de réalisation des projets.

Les variations du montant de la provision sont comptabilisées dans les coûts des programmes correspondants.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers de la Société sont généralement utilisés pour fournir des services futurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs non financiers (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Le développement informatique inclut le coût de la conception, de la réalisation, de la mise en place et de l'amélioration des systèmes.

Les bâtiments et les terrains acquis sous forme d'apport ou pour une valeur symbolique sont comptabilisés à la juste valeur au moment de leur acquisition. Dans le cas des parcelles de terrains, elles sont comptabilisées au coût étant donné la difficulté d'évaluer leur juste valeur.

Les immobilisations en cours de construction, d'amélioration ou de développement ne font pas l'objet d'amortissement avant qu'elles ne soient prêtes pour la mise en service.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative, soit :

Catégories	Durée
Bâtiments	35 à 40 ans
Améliorations majeures	20 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel et équipement (incluant les logiciels)	3 ans
Développement informatique	5 ans

Réduction de valeurs sur immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire à la somme convenue pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun actif financier n'est comptabilisé à la juste valeur ou n'est libellé en devises.

3. Modifications comptables

Adoption de nouvelles normes comptables

De nouvelles normes comptables ont pris effet au 1^{er} avril 2017. La Société a adopté les cinq nouvelles normes comptables suivantes, et ce, de façon prospective :

- SP 2200, *Information relative aux apparentés*
- SP 3210, *Actifs*
- SP 3320, *Actifs éventuels*
- SP 3380, *Droits contractuels*
- SP 3420, *Opérations interentités*

Les paragraphes suivants présentent une description des principales modifications et leur incidence sur les états financiers de la Société.

Le chapitre SP 2200 définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Des informations sont requises sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

3. Modifications comptables (suite)

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, *Fondements conceptuels des états financiers*, et établit des normes générales d'information à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le chapitre SP 3320 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Ces informations doivent être fournies s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le chapitre SP 3380 définit et établit des normes générales relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Ces informations doivent comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

Le chapitre SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la Société. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

4. Société canadienne d'hypothèques et de logement

Les subventions de la SCHL sont établies en vertu d'ententes qu'elle a conclues avec la Société. Ces subventions servent à assumer le coût des programmes de la Société et les frais d'administration qui y sont rattachés. Certaines ententes pour le Programme de logement sans but lucratif et le programme Supplément au loyer ont commencé à prendre fin. Ainsi, les subventions de la SCHL concernant ces ententes diminueront graduellement pour cesser respectivement en 2032 et 2034.

	2018	2017
Subventions SCHL		
Coût des programmes	472 539	451 252
Frais d'administration	11 970	10 037
	484 509	461 289

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

5. Contributions des organismes

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (L.Q. 2016, chapitre 17) est entrée en vigueur le 10 juin 2016. Ainsi, la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* prévoit maintenant que toute contribution à être versée en vertu d'un programme d'habitation de la Société par un organisme bénéficiaire d'une aide financière à un fonds d'habitation doit être versée à la Société. En outre, la Société est propriétaire des contributions qui lui ont été versées avant cette date et qui devaient éventuellement être remises à un tiers. Les modalités de gestion et d'utilisation de l'ensemble de ces contributions ont été établies et approuvées par le gouvernement le 6 décembre 2017 en vertu du décret 1190-2017. Ainsi, ces sommes totalisant 205 776 milliers de dollars ont été comptabilisés à titre de revenus (7 797 milliers de dollars au 31 mars 2017).

Ce poste est également composé de sommes reçues des organismes contributeurs en vertu des programmes AccèsLogis Québec et Achat-Rénovation, qui sont redistribuées à des organismes du domaine du logement coopératif et sans but lucratif. Ces sommes totalisent 2 109 milliers de dollars (5 291 milliers de dollars au 31 mars 2017). La contrepartie de ce revenu est présentée au poste Coût des programmes et subventions diverses.

6. Autres revenus

	2018	2017
Compensation pour perte sur disposition d'immeubles	-	1 325
Revenus divers	78	100
Gain sur la disposition de terrains	12	26
	90	1 451

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

7. Coût des programmes et subventions diverses

	2018	2017
Aide au logement social, communautaire et abordable		
Programme de logement sans but lucratif		
Public		
volet Régulier	291 859	283 278
volet Inuit	107 245	94 381
	399 104	377 659
Privé		
volet Régulier	38 514	34 317
volet Autochtones hors réserve (urbains)	9 899	9 027
volet Autochtones hors réserve (ruraux)	5 811	5 352
	54 224	48 696
Supplément au loyer	118 458	107 005
AccèsLogis Québec	96 872	153 149
Allocation-logement	70 296	74 049
Programme spécial de supplément au loyer	2 860	2 485
Logement abordable Québec		
volet Social et communautaire	2 013	3 477
volet Privé	90	107
Programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs		
2004	2 651	3 075
2005	389	520
Programme d'aide aux organismes communautaires	1 488	1 497
Initiative en habitation au Nunavik	82	111
Programme provisoire de soutien aux organismes d'habitation	-	747
Sous-total	748 527	772 577

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

7. Coût des programmes et subventions diverses (suite)

	2018	2017
Amélioration de l'habitat		
Programme d'adaptation de domicile	20 424	24 007
RénoRégion	15 835	12 616
Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite	10 544	10 577
Rénovation Québec	4 809	1 613
Programme d'amélioration des maisons d'hébergement	613	9
Programme spécial de rénovation de maisons de la communauté algonquaine de Kitchisakik	400	400
Programme de revitalisation des vieux quartiers	27	37
Sous-total	52 652	49 259
Accession à la propriété		
Programme favorisant l'accession à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik	1 179	1 462
Appui à l'industrie		
Programme d'appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation	316	421
Programmes en phase de fermeture ^(a)	813	321
Subventions diverses ^(b)	6 535	6 109
TOTAL	810 022	830 149

(a) Les programmes en phase de fermeture sont les suivants : Projet d'aide québécoise aux victimes du typhon Haiyan aux Philippines, Aide à la rénovation en milieu rural, Aide à la mise de fonds, Aide au logement populaire, Logement abordable Québec – volet Nord-du-Québec, Programme de réparations d'urgence et Achat-Rénovation.

(b) Ce poste inclut les sommes reçues des organismes contributeurs en vertu des programmes AccèsLogis Québec et Achat-Rénovation, qui ont été redistribuées à des organismes du domaine du logement coopératif et sans but lucratif. Il comprend également diverses subventions accordées à des organismes en vertu du *Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions* (RLRQ, chapitre A-6.01, r. 6).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

8. Frais financiers

	Note	2018	2017
Intérêts sur les dettes à long terme		67 969	63 966
Intérêts sur les emprunts temporaires	18	4 900	3 914
		72 869	67 880

9. Frais d'administration

	Note	2018	2017
Traitements et autres rémunérations	24	27 713	26 919
Services professionnels et autres		4 164	4 413
Loyers		2 878	2 681
Services de transport et de communication		647	750
Fournitures et approvisionnements		235	140
		35 637	34 903

Ces frais d'administration sont compensés par des subventions qui sont réparties comme suit :

	Note	2018	2017
Gouvernement du Québec		23 667	24 866
Société canadienne d'hypothèques et de logement	4	11 970	10 037
		35 637	34 903

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

10. Autres charges

	2018	2017
Pertes sur disposition d'immobilisations et réduction de valeur	5 632	1 194
Moins-value durable sur placements de portefeuille	3	253
Remise aux organismes du produit sur la disposition de terrains ^(a)	15	68
Charges diverses	-	5
	5 650	1 520

(a) Comme il est stipulé dans les accords de mise en œuvre intervenus entre la Société et la SCHL concernant les programmes d'aide au logement social, la Société remet aux partenaires, par l'entremise des organismes subventionnés, les produits sur la disposition d'immeubles (terrains et bâtiments) en proportion de leurs parts dans les dépenses budgétaires.

11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2018	2017
Encaisse	1 085	162 487
Placements, au coût, 1,485 % et 1,621 %, échéant le 2 avril 2018 et le 1 ^{er} mai 2018 (2017 : 0,786 % échu le 3 avril 2017)	237 129	36 974
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu	647	175
	238 861	199 636

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

12. Débiteurs

	2018	2017
Subventions		
Gouvernement du Québec ^(a)	829 140	617 056
Société canadienne d'hypothèques et de logement	34 296	136 807
Contributions des organismes	37 312	27 208
Provision pour créances douteuses	(8 884)	(7 797)
	28 428	19 411
Bénéficiaires de subventions	86 531	57 448
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	17 643	18 182
Autres	533	471
	996 571	849 375

(a) Ce poste inclut notamment une somme de 178 785 milliers de dollars (191 555 milliers de dollars au 31 mars 2017) visant à pourvoir au paiement des dépenses inscrites au déficit cumulé au 31 mars 2010 d'Immobilière SHQ, en vertu du décret 244-2013 du 27 mars 2013. Il comprend également une somme de 59 249 milliers de dollars (138 120 milliers de dollars au 31 mars 2017) pour le paiement des dépenses inscrites à la dette nette au 1^{er} avril 2012 et au 1^{er} avril 2013, à la suite de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, autorisé en vertu des décrets 245-2013 du 27 mars 2013, 210-2014 du 5 mars 2014 et 214-2015 du 25 mars 2015. Finalement, ce poste comprend une somme de 67 949 milliers de dollars (62 576 milliers de dollars au 31 mars 2017) assurant la disponibilité des fonds pour couvrir la provision pour pertes sur garanties de prêts (note 23). L'échéancier relatif à ces encaissements est à déterminer avec le gouvernement du Québec.

13. Avances aux offices d'habitation

Des avances ont été versées aux offices d'habitation pour des travaux d'améliorations majeures ainsi que pour des travaux de nature démolition-reconstruction sur des immeubles leur appartenant. Des avances ont également été versées pour la construction de logements à loyer modique au Nunavik. Ces avances seront ultérieurement financées à long terme. À partir du versement des avances jusqu'à leur conversion en prêts à long terme, des intérêts sont facturés, mais aucun remboursement de capital n'est exigé. Durant les travaux, ces intérêts sont capitalisés au coût des améliorations majeures ou au coût des bâtiments par les offices d'habitation. Subséquemment, à la fin des travaux, les intérêts payés sur les avances sont inclus dans les charges supportées et pris en considération dans l'établissement des résultats d'exploitation des offices d'habitation. En 2017-2018, la Société a converti 94 468 milliers de dollars d'avances en prêts (195 983 milliers de dollars en 2016-2017). Cette conversion n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

Ces avances sans modalité de remboursement sont consenties à des taux d'intérêt fixes. Le taux au 31 mars 2018 est de 1,631 % (0,961 % au 31 mars 2017).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

14. Prêts

	2018					2017
	Taux d'intérêt fixe échéant					
	2018-2019 à 2022-2023	2023-2024 à 2027-2028	2028-2029 à 2032-2033	2033-2034 à 2052-2053	Total	Total
Prêts ^(a) garantis par hypothèques immobilières remboursables par mensualités ou annuités au taux d'intérêt de :						
6,875 % ^(b)	6 910	-	-	-	6 910	9 025
7,000 % à 7,500 % ^(b)	4 568	13 503	-	-	18 071	20 653
7,625 % à 7,875 % ^(b)	14 710	32 716	4 397	-	51 823	58 481
8,000 % à 8,625 % ^(b)	10 341	34 560	3 793	-	48 694	53 929
10,500 % ^(b)	-	118	-	-	118	568
	36 529	80 897	8 190	-	125 616	142 656
Prêts ^(a) non garantis remboursables par mensualités au taux d'intérêt de :						
2,041 % ^(b)	26	-	-	-	26	42
2,833 % à 4,016 % ^(b)	-	-	-	606 772	606 772	533 718
6,875 % ^(b)	2 014	-	-	-	2 014	2 596
8,000 % ^(b)	-	-	1 980	-	1 980	2 078
	2 040	-	1 980	606 772	610 792	538 434
	38 569	80 897	10 170	606 772	736 408	681 090

a) À la suite des remboursements de capital et d'intérêts effectués par les organismes liés par des conventions d'exploitation avec la Société, les dépenses d'intérêts et d'amortissement de l'immobilisation acquise avec le prêt sont incluses dans les charges supportées par ces organismes et prises en considération dans l'établissement de leurs résultats d'exploitation. En vertu des conventions d'exploitation intervenues entre la Société et ses partenaires, les déficits ou les surplus d'exploitation sont partagés entre eux conformément aux modalités convenues (note 27).

(b) Les taux au 31 mars 2018 sont demeurés les mêmes qu'au 31 mars 2017.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

14. Prêts (suite)

L'échéancier des encaissements en capital à recevoir sur les prêts au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

2018-2019	44 214
2019-2020	46 503
2020-2021	47 913
2021-2022	46 304
2022-2023	44 169
	229 103
2023-2024 à 2027-2028	193 314
2028-2029 à 2032-2033	167 451
2033-2034 à 2037-2038	82 667
2038-2039 à 2042-2043	19 826
2043-2044 à 2047-2048	23 211
2048-2049 à 2052-2053	20 836
Total	736 408

15. Placements de portefeuille

	2018	2017
Billets à terme adossés à des actifs de tiers	10	13

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers

La Société possède des BTAA, des véhicules d'actifs cadres (VAC) 2 et 3, émis conformément au plan de restructuration du comité pancanadien des investisseurs finalisé le 21 janvier 2009.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de BTAA inclus dans le plan de restructuration, la direction a estimé la somme qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur leur valeur nominale. Elle est d'avis que l'estimation est raisonnable et la plus appropriée en fonction de l'information disponible à ce jour.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

15. Placements de portefeuille (suite)

Au cours de l'exercice, la moins-value durable a diminué principalement en raison des encaissements de capital totalisant 15 milliers de dollars (12 838 milliers de dollars en 2016 - 2017) qui ont donné lieu à la comptabilisation d'un gain sur la vente de placements.

	Échéance	Taux d'intérêt*	2018	2017
VAC 2				
Billet C	15 juillet 2056	AB + 20,0 %	94	100
			94	100
VAC 3				
Billets reflète pour actifs traditionnels	25 décembre 2037 et 15 juillet 2056	(a)	170	170
Billets reflète pour actifs inadmissibles	25 novembre 2037	(a)	27	36
			197	206
Valeur nominale			291	306
Moins-value durable			281	293
Valeur comptable			10	13

* Le sigle AB signifie « acceptations bancaires »

(a) Ces billets portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

16. Encaisse réservée

L'encaisse réservée est constituée des réserves de remplacement centralisées relatives au Programme de logement sans but lucratif – Privé – volet Régulier. Ce compte sert aux travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation pour les coopératives d'habitation bénéficiaires de ce programme. La contrepartie des sommes détenues en fin d'exercice est incluse dans le poste Créditeurs et charges à payer aux passifs de la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

17. Créiteurs et charges à payer

	Note	2018	2017
Bénéficiaires de subventions		174 354	154 971
Fournisseurs et autres		3 279	2 834
Provision pour vacances		2 989	3 006
Sommes détenues pour le compte de tiers	16	1 430	1 233
		182 052	162 044

18. Emprunts temporaires

La Société est autorisée par décret du gouvernement du Québec à contracter des emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, entité sous contrôle commun, pour un montant total de 1 651 400 milliers de dollars, soit 100 000 milliers de dollars à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels, 1 449 900 milliers de dollars à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses projets d'investissement et 101 500 milliers de dollars à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses refinancements d'emprunts venant à échéance, et ce, jusqu'au 31 mars 2020. En 2017-2018, la Société a converti 231 928 milliers de dollars d'emprunts temporaires en dettes à long terme (450 789 milliers de dollars en 2016-2017). Cette conversion n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

Tout emprunt contracté en vertu de cette autorisation porte intérêt au taux fixe négocié au moment de l'emprunt. La Société a quatre emprunts au taux de 1,631 %, échéant le 3 avril 2018 (31 mars 2017 : trois emprunts au taux de 0,961 %, échus le 3 avril 2017).

Depuis le 1^{er} avril 2013, le gouvernement du Québec autorise également la Société à effectuer des emprunts temporaires à même le fonds général du fonds consolidé du revenu jusqu'à un maximum de 5 000 milliers de dollars, et ce, jusqu'au 31 mai 2018. Tout emprunt contracté en vertu de cette autorisation porte intérêt au taux préférentiel au moment de l'emprunt. Au 31 mars 2018, la Société n'a aucun emprunt en vertu de cette autorisation (31 mars 2017 : aucun emprunt en vertu de cette autorisation).

Les intérêts sur les emprunts temporaires de l'exercice sont imputés au poste Frais financiers (note 8).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

19. Subventions à payer

En vertu des programmes énumérés ci-dessous, la Société s'est engagée à rembourser le capital et les intérêts équivalant au montant de sa subvention. Les taux d'intérêt ont varié entre 1,245 % et 4,600 % (1,099 % et 4,600 % au 31 mars 2017).

Le solde dû en capital par programmes se détaille comme suit :

	2018	2017
AccèsLogis Québec ^(a)	257 572	304 733
Logement abordable Québec		
volet Social et communautaire ^(a)	81 021	98 565
volet Privé	3 666	4 788
Rénovation Québec	55 537	67 311
Programme de revitalisation des vieux quartiers	1 119	2 185
	398 915	477 582

En présumant que les refinancements seront réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui ont cours au 31 mars 2018, l'échéancier des versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices est le suivant :

2018-2019	78 329
2019-2020	75 955
2020-2021	67 760
2021-2022	55 276
2022-2023	45 272
2023-2024 à 2027-2028	76 311
2028-2029 à 2029-2030	12
	398 915

(a) La Société possède une garantie hypothécaire sur les immeubles visés par ces programmes afin d'assurer le respect par les organismes des conditions qu'ils assument, aux termes de la convention d'exploitation existant entre ceux-ci et la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

20. Dettes à long terme

	2018					2017
	Taux d'intérêt fixe échéant					
	2018-2019 à	2023-2024 à	2028-2029 à	2033-2034 à	Total	Total
	2022-2023	2027-2028	2032-2033	2052-2053		
SCHL						
Obligations						
Remboursables par versements mensuels 0,790 % à 3,430 % ^(a)	408 693	22 731	-	-	431 424	506 623
Remboursables par versements annuels ou semestriels et rachetables par anticipation 6,875 % à 11,000 % ^(a)	19 978	91 369	24 087	-	135 434	149 256
Remboursables par versements annuels 5,944 % ^(a)	-	33 920	164 213	-	198 133	209 934
Emprunt garanti par hypothèque immobilière						
Remboursable par versements mensuels 1,140 % à 7,875 % ^(a)	287	264	-	-	551	610
	428 958	148 284	188 300	-	765 542	866 423
Fonds de financement						
Billets						
Remboursables par versements mensuels 2,833 % à 4,016 % ^(a)	-	-	182 708	1 103 947	1 286 655	1 099 486
	428 958	148 284	371 008	1 103 947	2 052 197	1 965 909

(a) Les taux au 31 mars 2018 sont demeurés les mêmes qu'au 31 mars 2017.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

20. Dettes à long terme (suite)

En présumant que les refinancements seront réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui ont cours au 31 mars 2018, l'échéancier des versements en capital, excluant les frais d'émission et de gestion, à effectuer au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

2018-2019	151 873
2019-2020	150 984
2020-2021	147 283
2021-2022	145 496
2022-2023	141 455
	737 091
2023-2024 à 2027-2028	609 238
2028-2029 à 2032-2033	429 809
2033-2034 à 2037-2038	212 134
2038-2039 à 2042-2043	19 818
2043-2044 à 2047-2048	23 202
2048-2049 à 2052-2053	20 905
Total	2 052 197

21. Subventions reportées

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Les subventions reportées de la SCHL sont liées à AccèsLogis Québec, au Programme de logement sans but lucratif et au Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite (uniquement liées à AccèsLogis Québec au 31 mars 2017). Ces subventions reportées concernent des transferts reçus pour lesquels la Société ne satisfait pas à toutes les stipulations. Tant que ces dernières ne sont pas toutes respectées, les subventions de la SCHL constituent un passif pour la Société.

Gouvernement du Québec

Les subventions reportées du gouvernement du Québec découlent principalement de sommes reçues en lien avec l'adoption de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium. Les sommes reçues serviront à financer des organismes pour leurs projets de construction ou de rénovation de bâtiments qui intègrent un nouveau produit en aluminium.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

21. Subventions reportées (suite)

	2018		
	SCHL	Gouvernement du Québec	Total
Solde au début	523	1 000	1 523
Sommes reçues au cours de l'exercice	153 704	1 495	155 199
Virement aux résultats de l'exercice	(73 983)	-	(73 983)
Solde à la fin	80 244	2 495	82 739

	2017		
	SCHL	Gouvernement du Québec	Total
Solde au début	2 133	-	2 133
Sommes reçues au cours de l'exercice	-	1 000	1 000
Virement aux résultats de l'exercice	(1 610)	-	(1 610)
Solde à la fin	523	1 000	1 523

22. Contributions des organismes reportées

Ce poste est composé de sommes reçues des organismes contributeurs en vertu des programmes AccèsLogis Québec et Achat-Rénovation, qui sont à redistribuer à des organismes du domaine du logement coopératif et sans but lucratif. Ces sommes totalisent 69 milliers de dollars (86 milliers de dollars au 31 mars 2017).

De plus, à la suite de l'adoption du décret 1190-2017 du 6 décembre 2017, l'ensemble des contributions et des revenus générés par ces dernières, dont la Société est devenue propriétaire à la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (L.Q. 2016, chapitre 17), ont été comptabilisés en revenus. Dorénavant, le suivi de l'ensemble des opérations de ces contributions sera présenté à la note 26. Au 31 mars 2017, ces contributions étaient reportées et totalisaient 177 148 milliers de dollars.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

22. Contributions des organismes reportées (suite)

	2018	2017
Solde au début	177 234	1 418
Sommes obtenues au cours de l'exercice	22 616	187 169
Revenus d'intérêts	955	1 735
Virement aux résultats de l'exercice	(200 736)	(13 088)
Solde à la fin	69	177 234

23. Provision pour pertes sur garanties de prêts

	2018	2017
Solde au début	62 576	32 391
Provision de l'exercice	6 579	36 402
Exécution de garanties	(1 206)	(6 217)
Solde à la fin	67 949	62 576

La provision par programmes se répartit comme suit :

	2018	2017
AccèsLogis Québec	66 270	60 723
Logement abordable Québec – volet Social et communautaire	511	1 455
Achat-Rénovation	859	49
Programme de logement sans but lucratif – Privé	290	326
Aide au logement populaire	19	23
	67 949	62 576

Une subvention du gouvernement du Québec, comptabilisée dans le poste Débiteurs, assure la disponibilité des fonds pour couvrir cette provision.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

24. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les employés participent au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec – personnel syndicable (RREFQ). Ces régimes interemployeurs à prestations déterminées sont administrés par Retraite Québec. Ils comportent des garanties à la retraite et au décès. Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Les taux de cotisation de la Société au RRPE et au RRAS, qui fait partie du RRPE, et au RREGOP ont été respectivement de 15,03 % et 11,05 % de la masse salariale admissible du 1^{er} avril au 31 décembre 2017 et de 12,82 % et 10,97 % du 1^{er} janvier au 31 mars 2018. Il est à noter qu'aucune cotisation au RREFQ n'est requise par la Société pour le présent exercice.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la *Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement* (RLRQ, chapitre R-12.1). Au 1^{er} janvier 2018, ce montant correspondait à 2,97 % (4,94 % au 1^{er} janvier 2017) de la masse salariale admissible qui doit être versée pour les participants au RRPE et au RRAS. Une somme équivalente à cette dernière doit aussi être versée pour les employeurs. Ainsi, la Société verse une somme correspondant à 9,88 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2017 et à 5,94 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2018.

Les cotisations de la Société, imputées aux résultats de l'exercice et comptabilisées dans les frais d'administration incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, s'élèvent à 2 153 milliers de dollars (2 078 milliers de dollars en 2017).

Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie qui engendre des obligations à long terme dont elle assume les coûts en totalité.

Selon les dispositions de ce programme, les employés de la Société peuvent accumuler les journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit chaque année et les monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme représentant l'équivalent de 66 jours. De plus, les employés peuvent prendre ces journées non utilisées en journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Les obligations à long terme rattachées à ce programme sont établies à l'aide d'une méthode qui répartit le coût du programme sur la durée de la carrière active des employés. Elles augmentent au fur et à mesure que les employés sont au service de la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

24. Avantages sociaux futurs (suite)

La convention collective 2015-2020 intervenue en juin 2016 relativement aux conditions salariales des fonctionnaires du gouvernement du Québec et en juillet 2018 relativement aux conditions salariales des professionnels du gouvernement du Québec ont modifié ce programme. Depuis le 1^{er} avril 2017, les fonctionnaires peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire est payable à la fin de l'année civile. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires sont appliquées jusqu'au 31 mars 2022. Pour les professionnels, les mêmes modalités s'appliquent à partir du 1^{er} avril 2019 ainsi que l'application des mesures transitoires jusqu'au 31 mars 2024.

Évaluations et estimations subséquentes

Les principales hypothèses économiques à long terme utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations relatives aux congés de maladie sont les suivantes :

		2018	2017
- Taux d'inflation		2,25 %	2,25 %
- Progression des salaires nette d'inflation		0,50 %	0,50 %
- Taux d'actualisation moyen	- RREGOP	2,56 % à 2,93 %	1,17 % à 2,60 %
	- RRPE, RRAS	2,94 %	2,62 %
	- RREFQ	2,60 %	1,79 %
- Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	- RREGOP	4 ans à 19 ans	1 an à 15 ans
	- RRPE, RRAS	13 ans	11 ans
	- RREFQ	6 ans	5 ans

Les variations de la provision pour congés de maladie se détaillent comme suit :

	2018	2017
Solde au début	5 287	5 550
Charges de l'exercice	519	934
Prestations versées ou annulées au cours de l'exercice	(1 150)	(1 197)
Solde à la fin	4 656	5 287

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

25. Immobilisations corporelles

	Terrains^{(c),(f)}	Bâtiments^{(b),(d),(f)}	Améliorations majeures^{(a),(e)}	Améliorations locatives	Matériel et équipement (incluant les logiciels)	Développement informatique^(h)	Total
Coût							
1^{er} avril 2016	101 251	921 679	988 857	1 597	10 202	40 321	2 063 907
Acquisitions ^(g)	-	1 511	139 354	-	527	926	142 318
Dispositions	42	-	176	-	-	-	218
Réduction de valeur	-	-	-	-	-	1 043	1 043
31 mars 2017	101 209	923 190	1 128 035	1 597	10 729	40 204	2 204 964
Acquisitions ^(g)	-	4 389	146 415	-	251	895	151 950
Dispositions	2	1 276	1 937	-	-	-	3 215
Réduction de valeur	-	1 884	3 113	-	-	426	5 423
31 mars 2018	101 207	924 419	1 269 400	1 597	10 980	40 673	2 348 276
Amortissement cumulé							
1^{er} avril 2016	-	331 243	159 471	1 597	10 005	31 217	533 533
Amortissement	-	71 373	55 467	-	135	2 193	129 168
Dispositions	-	-	25	-	-	-	25
Réduction de valeur	-	-	-	-	-	-	-
31 mars 2017	-	402 616	214 913	1 597	10 140	33 410	662 676
Amortissement	-	68 788	62 844	-	252	1 789	133 673
Dispositions	-	601	566	-	-	-	1 167
Réduction de valeur	-	924	915	-	-	-	1 839
31 mars 2018	-	469 879	276 276	1 597	10 392	35 199	793 343
Valeur nette comptable							
31 mars 2017	101 209	520 574	913 122	-	589	6 794	1 542 288
31 mars 2018	101 207	454 540	993 124	-	588	5 474	1 554 933

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

25. Immobilisations corporelles (suite)

- (a) Des intérêts sur les emprunts temporaires au Fonds de financement totalisant 565 milliers de dollars (462 milliers de dollars au 31 mars 2017) sont capitalisés aux améliorations majeures. Ces intérêts n'ont pas d'incidence sur les flux de trésorerie.
- (b) Des intérêts sur les emprunts temporaires au Fonds de financement totalisant 19 milliers de dollars (aucun au 31 mars 2017) sont capitalisés aux bâtiments. Ces intérêts n'ont pas d'incidence sur les flux de trésorerie.
- (c) La Société possède des terrains en qualité de superficiaire, d'une durée illimitée, pour un montant de 33 758 milliers de dollars (33 758 milliers de dollars au 31 mars 2017). Le tréfonds de ces terrains appartient à la Ville de Montréal.
- (d) Des bâtiments ayant une valeur comptable de 32 577 milliers de dollars (40 193 milliers de dollars au 31 mars 2017) sont érigés sur des terrains que la Société possède en qualité d'emphytéote. Les emphytéoses viennent à échéance entre les années 2025 et 2042. Les rentes annuelles sont assumées par les offices d'habitation et sont incluses dans leurs résultats d'exploitation.
- (e) Des améliorations majeures ayant une valeur comptable de 85 805 milliers de dollars (73 531 milliers de dollars au 31 mars 2017) ont été apportées à des bâtiments qui sont érigés sur des terrains que la Société possède en qualité d'emphytéote. Les emphytéoses viennent à échéance entre les années 2025 et 2042. Les rentes annuelles sont assumées par les offices d'habitation et sont incluses dans leurs résultats d'exploitation.
- (f) Des travaux d'expertise ont révélé que la Société est propriétaire de terrains contaminés. En vertu de la réglementation en matière d'environnement, la Société pourrait être tenue de faire réaliser des travaux de décontamination. Considérant les conventions d'exploitation signées notamment entre la Société et les offices d'habitation, les coûts qui pourraient découler de ces travaux se trouveront dans les résultats d'exploitation de ces offices d'habitation dans l'année de leur réalisation. Par conséquent, étant donné que les déficits ou les surplus d'exploitation des offices d'habitation sont généralement assumés à 90 % par la Société, et ce, par l'entremise du Programme de logement sans but lucratif, les coûts de décontamination seront inclus dans les coûts de ce programme au moment où les offices d'habitation en assumeront les frais. Ces coûts sont estimés à 3 344 milliers de dollars (3 344 milliers de dollars au 31 mars 2017).
- (g) Le montant des acquisitions qui se trouve dans le poste Crédo et charges à payer et qui n'a pas d'effet sur les flux de trésorerie s'élève à 11 628 milliers de dollars (13 624 milliers de dollars au 31 mars 2017).
- (h) Le total du coût des immobilisations corporelles inclut des développements informatiques en cours pour un montant de 1 927 milliers de dollars (2 251 milliers de dollars au 31 mars 2017). Aucune dépense d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.
- (i) Le total du coût des immobilisations corporelles inclut des immeubles d'habitation en construction pour un montant de 4 390 milliers de dollars (aucun au 31 mars 2017). Aucune dépense d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

26. Sommes réservées à la gestion et à l'utilisation des contributions des organismes

Suite à l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* le 10 juin 2016, la Société et les représentants des contributeurs désignés ont établi les modalités de gestion et d'utilisation de l'ensemble des contributions des organismes. Ces dernières ont été approuvées par le gouvernement le 6 décembre 2017, et ce, en vertu du décret 1190-2017.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

26. Sommes réservées à la gestion et à l'utilisation des contributions des organismes (suite)

Le décret mentionne que les contributions versées à la Société et les revenus générés par ces dernières doivent être versés dans un compte réservé aux fins suivantes :

- accorder une aide financière, conformément aux programmes de la Société, aux organismes qui, en vertu de ces programmes, ont l'obligation de verser une contribution, sous forme de prêt, de remise gracieuse, de garantie de prêt ou de subvention;
- rembourser à des institutions financières, si nécessaire, un montant maximal de 29 600 milliers de dollars correspondant aux emprunts accordés, en lieu et place du Fonds québécois d'habitation communautaire, à des organismes ayant des projets en difficulté financière garantis par la Société dans le cadre de ses programmes;
- payer la rémunération et les dépenses afférentes aux avantages sociaux des employés de la Société qui sont affectés aux activités reliées à la gestion et à la mise en œuvre des politiques d'octroi de l'aide financière et de placement des contributions, ainsi que toutes les dépenses nécessaires à leur application.

Il est à noter que le décret prévoit également qu'une somme de 12 700 milliers de dollars, prise à même les contributions versées, peut être utilisée par la Société pour la réalisation des objets prévus à sa loi.

	Notes	2018
Revenus de contributions des organismes	5	205 776
Revenus d'intérêts		3 493
Charges relatives aux frais d'administration		(47)
Charges de créances douteuses	12	(1 087)
Sommes exclues de la cogestion		(12 700)
EXCÉDENT DE L'EXERCICE		195 435
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		-
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		195 435

Les sommes réservées sont incluses dans les postes suivants :

	Note	2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie		166 450
Intérêts courus sur les prêts et autres		557
Débiteurs – Contributions des organismes	12	37 312
Débiteurs – Provision pour créances douteuses	12	(8 884)
		195 435

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

27. Obligations contractuelles et droits contractuels

En vertu des conventions d'exploitation intervenues dans le cadre du Programme de logement sans but lucratif entre les organismes, les municipalités et la Société, cette dernière s'est engagée à subventionner une partie correspondant généralement à 90 % du déficit d'exploitation des organismes, s'il y a lieu. La durée de ces conventions varie de 35 à 50 ans et celles-ci viendront progressivement à échéance jusqu'en 2046. La part subventionnée par la Société pour le déficit d'exploitation de l'année civile 2018 est estimée à 406 284 milliers de dollars (421 449 milliers de dollars en 2017). De ce montant, 119 804 milliers de dollars, correspondant à la période de janvier à mars, sont constatés dans les états financiers au 31 mars 2018 (120 241 milliers de dollars au 31 mars 2017).

En vertu des ententes sur le logement social intervenues avec la SCHL, cette dernière s'est engagée à financer une partie du déficit d'exploitation des organismes établie selon ses barèmes. La durée de ces ententes varient de 35 à 50 ans, diminue de façon progressive depuis 2014 et cessera complètement en 2032. La part subventionnée par la SCHL pour le déficit d'exploitation de l'année civile 2018 est estimée à 234 199 milliers de dollars. De ce montant, 62 565 milliers de dollars, correspondant à la période de janvier à mars, sont constatés dans les états financiers au 31 mars 2018.

De plus, dans le cadre de l'*Entente relative à la mise en œuvre du Plan Nord à l'horizon 2035, plan d'action 2015-2020 du gouvernement du Québec*, la Société du Plan Nord (SPN) s'est engagée, jusqu'au 31 mars 2020, à assumer 100 % des déficits d'exploitation des ensembles immobiliers construits dans le cadre du Plan Nord. La part subventionnée par la SPN pour le déficit d'exploitation de l'année civile 2018 est estimée à 10 243 milliers de dollars. De ce montant, 2 561 milliers de dollars, correspondant à la période de janvier à mars, sont constatés dans les états financiers au 31 mars 2018.

Les déficits d'exploitation des années futures, et par conséquent les contributions qui y sont rattachées, ne peuvent être déterminés, principalement en raison du niveau du budget de remplacement, d'amélioration et de modernisation, qui peut varier considérablement d'une année à l'autre selon les autorisations obtenues annuellement du gouvernement du Québec et de la SCHL.

Quant aux programmes AccèsLogis Québec et d'amélioration de l'habitat, la Société s'est engagée à accorder, sous réserve du respect des conditions de ces programmes et des modalités déterminées, une aide financière sous forme de subventions pour la réalisation de certains projets.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

27. Obligations contractuelles et droits contractuels (suite)

Obligations contractuelles

Enfin, la Société a conclu des contrats relatifs aux activités courantes.

La totalité de ces engagements se détaille comme suit :

	2018	2017
Aide au logement social, communautaire et abordable		
Programme de logement sans but lucratif	286 480	301 208
AccèsLogis Québec	67 287	72 317
Amélioration de l'habitat	40 216	18 193
Contrats relatifs aux opérations courantes	5 145	8 432
	399 128	400 150

Il est prévu que la dépense sera constatée au cours des prochains exercices selon l'échéancier suivant :

2018-2019	389 046
2019-2020	9 421
2020-2021	636
2021-2022	18
2022-2023	7
	399 128

Droits contractuels

La Société a conclu différentes ententes en vertu desquelles elle recevra des sommes de ses partenaires.

	2018
Aide au logement social, communautaire et abordable	
AccèsLogis Québec	210 158
Programme de logement sans but lucratif	179 316
Allocation-logement	34 686
Logement abordable Québec – volet Social et communautaire	18 688
Supplément au loyer	1 000
Amélioration de l'habitat	23 995
	467 843

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

27. Obligations contractuelles et droits contractuels (suite)

Droits contractuels (suite)

Il est prévu que le revenu sera constaté au cours des prochains exercices selon l'échéancier suivant :

2018-2019	312 789
2019-2020	37 165
2020-2021	44 086
2021-2022	39 064
2022-2023	19 738
2023-2024 à 2027-2028	15 001
	467 843

Selon les différentes ententes, ces sommes sont réservées pour la réalisation de certains programmes de la Société.

28. Éventualités

Garanties de prêts^(a)

La Société garantit le remboursement des prêts accordés par des institutions financières à des organismes bénéficiant des programmes AccèsLogis Québec, Achat-Rénovation et Logement abordable Québec – volet Social et communautaire.

Ces garanties comprennent des prêts consentis pour assurer le financement intérimaire des projets d'habitation, sous forme de marge de crédit, net des créanciers déterminés sur la base des travaux réalisés et des marges de crédit hypothécaires. De plus, la Société garantit des prêts pour une période de 25 ou de 35 ans correspondant à la partie non subventionnée des projets d'habitation. Le montant de ces prêts totalise 1 973 720 milliers de dollars (1 874 477 milliers de dollars au 31 mars 2017). Une provision pour pertes sur garanties de prêts de 67 640 milliers de dollars est reliée à ces prêts (62 227 milliers de dollars au 31 mars 2017).

La Société dispose de recours qui lui permettraient de recouvrer des sommes remboursées à une institution financière à la suite de la mise en œuvre de la garantie en raison du défaut d'un organisme. À la suite d'un tel remboursement de la garantie par la Société à l'institution financière, cette dernière subroge la Société de tous ses droits, titres et intérêts, y compris ceux d'une créance hypothécaire de premier rang. La nature des actifs obtenus de ces recours se compose des biens immobiliers ayant fait l'objet d'une subvention en vertu des programmes mentionnés ci-dessus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

28. Éventualités (suite)

Autres garanties^(a)

La Société a conclu avec la SCHL des accords relativement au Programme de logement sans but lucratif – Privé et au programme Aide au logement populaire. En vertu de ces accords, lorsqu'un projet est en difficulté la Société doit compenser la SCHL pour les pertes subies à la suite d'un défaut de paiement d'un emprunteur. Les garanties accordées pour les programmes couvrent des périodes de 25 ans, sauf celles ayant trait aux prêts accordés dans les régions urbaines pour le Programme de logement sans but lucratif – Privé, qui sont de 35 ans. Le solde des prêts, assujetti à ces accords, totalise 152 683 milliers de dollars (172 184 milliers de dollars au 31 mars 2017). Une provision pour pertes sur garanties de prêts de 309 milliers de dollars est reliée à ces prêts (349 milliers de dollars au 31 mars 2017).

(a) Les programmes pour lesquels une provision pour pertes sur garanties de prêts est nécessaire sont présentés à la note 23.

Initiative en habitation au Nunavik

En vertu de ce programme, la Société s'est engagée à verser une contribution égale aux encaissements réalisés par l'Office municipal d'habitation Kativik au regard des arrérages de loyer antérieurs au 31 décembre 1999, jusqu'à concurrence de 2 949 milliers de dollars. Le solde de cet engagement s'établit à 651 milliers de dollars (733 milliers de dollars au 31 mars 2017).

Logements nordiques

Dans le cadre de ses programmes, la Société peut garantir un prêt. Les emprunts garantis pour financer les activités relatives à la construction de logements nordiques totalisent 15 062 milliers de dollars (15 740 milliers de dollars au 31 mars 2017).

Poursuites

Le solde des actions en justice en dommages et intérêts intentées contre la Société totalise 2 675 milliers de dollars (2 675 milliers de dollars au 31 mars 2017). De l'avis de la Société, aucun passif important ne peut résulter de ces actions.

29. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les répercussions potentielles.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

29. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés aux postes Trésorerie et équivalents de trésorerie, Intérêts courus sur les prêts et autres, Débiteurs (autres que Subventions – Gouvernement du Québec), Avances aux offices d'habitation, Prêts, Placements de portefeuille et Encaisse réservée.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable présentée à titre d'actif financier dans l'état de la situation financière.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit associé aux éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie est jugé négligeable. En effet, la contrepartie est une institution financière jouissant d'une cote de crédit de grande qualité. De plus, la Politique et stratégie de placements et de gestion des liquidités de la Société précise le type de véhicules de placements autorisés dans lequel la Société peut investir. Cette politique est conforme à la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001) ainsi qu'à son *Règlement sur les placements effectués par un organisme* (RLRQ, A-6.001, r. 8). La stratégie recherchée consiste à investir l'actif de façon sécuritaire et diversifiée et à en retirer un revenu d'intérêts raisonnables selon les taux d'intérêt en vigueur des instruments financiers permis. Cette politique prévoit également les contrepartistes avec lesquels la Société peut traiter pour effectuer ses placements.

Par conséquent, le risque de crédit associé aux éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum. La Société possède des placements pouvant être considérés comme des équivalents de trésorerie pour un montant de 237 129 milliers de dollars (36 974 milliers de dollars au 31 mars 2017).

Débiteurs (autres que Subventions – Gouvernement du Québec)

Le risque de crédit associé à ces débiteurs est faible puisqu'ils sont constitués de subventions à recevoir de la SCHL, qui est une organisation jouissant d'une excellente réputation sur les marchés financiers. Ainsi, le risque de crédit lié aux transactions effectuées avec cette dernière est très faible.

Les débiteurs en lien avec les contributions d'organismes sont composés de sommes à recevoir en vertu des programmes AccèsLogis Québec, Achat-Rénovation et Logement abordable Québec – volet Social et communautaire. La Société établit la provision pour créances douteuses selon le risque de crédit spécifique déterminé en fonction de la santé financière des projets. Une provision est enregistrée seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain. La direction de la Société considère que le risque de ne pas recouvrer la valeur de recouvrement nette due par ces organismes est faible.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

29. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

L'autre portion des débiteurs est constituée de sommes versées en trop, d'avances ou de contrepartie exigible pour des organismes. Ces organismes sont principalement des offices d'habitation. La direction de la Société considère que le risque de ne pas recouvrer les sommes dues par ces organismes est faible.

Ces débiteurs totalisent 167 431 milliers de dollars (232 319 milliers de dollars au 31 mars 2017). De ce montant, certaines sommes sont dues à la Société depuis plus d'un an par la SCHL et par les organismes contributeurs.

La balance chronologique de ces débiteurs est répartie comme suit :

	2018	2017
Moins d'un an	31 121	149 019
D'un an à moins de deux ans	19 054	(3 633)
De deux ans à moins de trois ans	2 505	17 904
Trois ans et plus	18 928	725
	71 608	164 015
Provision pour créances douteuses	(8 884)	(7 797)
	62 724	156 218

Les variations au cours de l'exercice de la provision pour créances douteuses sont réparties comme suit :

	2018	2017
Solde au début	(7 797)	-
Perte de valeur comptabilisée au résultat de l'exercice	(1 547)	(7 797)
Montants recouverts	460	-
Solde de fin	(8 884)	(7 797)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

29. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Avances aux offices d'habitation

Le risque de crédit associé à ces avances est présenté au paragraphe suivant sur les prêts, étant donné que celles-ci seront par la suite converties en prêts.

Prêts (y compris les intérêts courus sur les prêts et autres)

La direction de la Société considère que le risque de ne pas recouvrer les sommes sur ses prêts est faible. En effet, la plupart de ces prêts sont consentis à des organismes pour lesquels les dépenses d'intérêts et d'amortissement de l'immobilisation, acquise avec le prêt, sont incluses dans les charges supportées et prises en considération dans l'établissement de leurs résultats d'exploitation. En vertu des conventions d'exploitation intervenues entre la Société, ces organismes et les municipalités, les déficits ou les surplus d'exploitation sont partagés entre la Société et les municipalités conformément aux modalités convenues (note 27).

Enfin, des prêts de 125 616 milliers de dollars (142 656 milliers de dollars au 31 mars 2017), sur 736 408 milliers de dollars (681 090 milliers de dollars au 31 mars 2017), sont garantis par des hypothèques immobilières.

Placements de portefeuille

Le risque de crédit associé aux placements de portefeuille est essentiellement réduit au minimum puisque ces derniers sont gérés selon la politique de la Société, laquelle décrit les paramètres et les limites de concentration de risque de crédit, à l'exception des billets à terme adossés à des actifs de tiers, lesquels font l'objet d'une gestion distincte dont le détail est présenté à la note 15. En effet, comme il n'existe plus de marché actif pour les BTAA, il y a des risques que la Société ne puisse récupérer l'entièreté du capital investi dans ce type de placement. La valeur nominale des BTAA est de 291 milliers de dollars (306 milliers de dollars au 31 mars 2017). Un suivi rigoureux visant à évaluer la moins-value durable qu'ils pourraient subir a été mis en place.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers, c'est-à-dire qu'elle ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer les obligations liées à ses passifs financiers lorsque celles-ci arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

29. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité (suite)

La Société gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Elle établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour remplir ses obligations. Ainsi, la Société s'assure d'un approvisionnement de fonds continu afin d'honorer ses engagements tout en minimisant chaque jour l'encaisse improductive. De plus, la Société privilégie une gestion active de ses dettes, c'est-à-dire qu'elle vise à rembourser les obligations qui présentent une clause de remboursement par anticipation, à la condition de disposer de liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses paiements futurs.

Les échéances des passifs financiers sont à court terme, à l'exception des flux de trésorerie contractuels présentés dans le tableau qui suit, incluant le coût des intérêts s'il y a lieu :

	2018				
	Moins d'un an	D'un an à moins de trois ans	De trois ans à moins de cinq ans	Cinq ans et plus	Total
Subventions à payer	89 411	158 966	108 225	79 494	436 096
Dettes à long terme	223 580	426 692	394 592	1 615 893	2 660 757
	312 991	585 658	502 817	1 695 387	3 096 853

	2017				
	Moins d'un an	D'un an à moins de trois ans	De trois ans à moins de cinq ans	Cinq ans et plus	Total
Subventions à payer	91 078	174 401	134 472	128 239	528 190
Dettes à long terme	214 471	410 729	380 325	1 549 182	2 554 707
	305 549	585 130	514 797	1 677 421	3 082 897

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

29. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société n'est pas exposée au risque de change ni à l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt est réduite au minimum puisque :

- les taux d'intérêt et les échéances des prêts et des dettes à long terme s'y rattachant sont sensiblement les mêmes;
- les taux d'intérêt sur les avances aux offices d'habitation, les prêts, les emprunts temporaires, les subventions à payer et les dettes à long terme sont fixes, et la Société envisage généralement de les conserver jusqu'à l'échéance.

30. Apparentés

La Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration, de la présidente directrice-générale et des vice-présidents de la Société.

La Société n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

31. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'année 2017 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2018.



**BÂTISSONS
ENSEMBLE
DU MIEUX-VIVRE**

